Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 7 - Numéro 26

2 juillet 2010

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision **8**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **37**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **137**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **144**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés **195**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **324**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)*	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 8 décembre 2009 et de l'audience *pro forma* du 2 février 2010
2°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)*	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'audience du 5 juillet 2010
3°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse)* c. *Investissements de capital Dynahedge inc et Nicholas Pantazis (intimés)*	2010-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 juillet 2010 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 19 mai 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	*Autorité des marchés financier (demanderesse) c. Mahembe inc. et Thimothée Nahishakiye (intimés)*	2010-016	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 juillet 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LAMF–93 et 94 – LVM-265, 266 et 323.5]	À la suite de l'audience *pro forma* du 23 juin 2010 Audience *pro forma*
5°	*Pierre Asselin (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)*	2010-004	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 juillet 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 15 avril 2010
6°	*Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright et PNB Management Inc. et 2967-9420 Québec Inc. et David Mizrahi et Brian Ruse et 4384610 Canada Inc. et 4190424 Canada Inc. (intimés) et Angela Skafidas et Services Financiers Dundee Inc. et M^{e} Daniel Meyer Ouaknine et Sydney*	2008-004	Alain Gélinas	12 juillet 2010 10 h 00	Demande de prolongation de blocage [LVM-250	À la suite de l'avis d'audience du 18 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Elhadad et Royal-Lepage Versailles et Renée Sarah Arsenault et Nicolas Tétrault et Groupe Sutton Royal Inc. et D. Mizrahi & Associated Ltd et Giuseppe (Joseph) Geroue et Anthanasios Papadopoulos et Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management Inc., 2967-9420 Québec Inc., 4190424 Canada Inc. et 4384610 Canada Inc. (mis en cause) et Nechi Investments inc. et 2938201 Canada inc. et Hymson Holdings inc. et Etinvest Holdings Ltd et Franfreluche Investments inc et Michael Zunenshine					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	et Hazel Zunenshine et Howard Zunenshine et Linda Zunenshine (intervenants)					
7°	*Autorité des marchés financiers c. Patrick Gauthier (intimé) et Caisse Populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et Banque Nationale (mises en cause)*	2009-009 2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 18 juin 2010
8°	*Autorité des marchés financiers (demandeur) c. 9095-0049 Québec Inc (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et Axia Consulting Inc. et Axia Business Center INc. et IND Capital*	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 juillet 2010 14 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 25 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Management et Glaciers Foods Canada Inc et John Dracontaidis et Dimitrio (Jimmy) Kavathas et Filippo Argento et Stéphane Charbonneau (intimés) et Banque TD Canada Trust et TD Waterhouse (mises en cause) et Nicolas Boily, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), Axia Consultant inc., IND Capital Management inc. et John Dracontaidis (intervenants)					
9°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)*	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juillet 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 20 avril 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion privée Diamant Inc (intimée)*	2010-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 1er juin 2010
11°	*Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier et Banque de Montréal (Intimés)*	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	14 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 juin 2010
12°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. Groupe Sajy inc. et Marc Roberge et Roger Boucher et Luc Richard (intimés)*	2009-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 juillet 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance de déclaration d'emprise, d'interdiction d'opération sur valeurs et de pénalité administrative [LVM-89, 96, 97, 265, 272.1 et 273.1]	À la suite de l'audience du 11 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Alan Murphy (intimé)*	2010-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 juillet 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller, radiation d'inscription de représentant autonome, interdiction d'activité de représentant, dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure. [LAMF 93, 94 et 115.12, LDPSF 115 et 1461. et LVM 265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 30 juin 2010
14°	*Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné et Martine Gravel et 9112-2192 Québec Inc. et 9151-2632 Québec Inc. et Daniel Bélanger (intimés) et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)*	2006-022	Claude St Pierre	20 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 18 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	*Autorité des marchés financiers c. Kader Hanahem et 9073-1266 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de Groupe Financier Orizon) (intimés)*	2010-022	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 juillet 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LAMF–93 et 94 – LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 23 juin 2010
16°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9144-8597 Québec Inc. et Judith Martins (ntimés)*	2010-015	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 juillet 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 23 juin 2010
17°	*AMF) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	*Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhen Tang And Associates Inc. et Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang et Interactive Broker (intimés)*	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 28 juin 2010
19°	*Autorité des marchés financiers c. 9153-2986 Québec inc. et 9154-1896 Québec inc. et Yvan Charron et Marcel Champagne et Réjean Gouin et Jacques Saint-Louis et Bernard de Valicourt et Mario Gouin et Guy Brisebois et Christian Lamarche (intimés)*	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 juillet 2010 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF–93 et 94 – LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 29 juin 2010-06-30 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
20°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion d'actif Ratio Capital Cor., et Denis Hamel et Christophe Leconte (intimés)*	2010-003	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 septembre 2010 9 h 30	Interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesure propre à assurer le respect de la loi. Demande d'être entendus des intimés [LVM-265 et 266 et LAMF-93, 94 et 115.9]	À la suite de l'audience *pro forma* du 30 mars 2010
21°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977*	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 septembre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury [LVM-249, 250, 265 et 323.7]	Suivant la décision du 7 juin 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté,Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc. et Sylvain Auger (intervenants)					
22°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse)* c. *Luc Despatie (intimé)*	2010-006	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 septembre 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 21 avril 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
23°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés)* et *TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience *pro forma* du 22 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)					
24°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 20 octobre 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et *TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne*					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	d'action Inc. (mises en cause)					
25°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc.,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 octobre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et *TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)*					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
26	*Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon) (intimés)*	2006-026	Alain Gélinas	10 décembre 2010 9 h 30		À la suite de l'audience du 30 juin 2010 Audience *pro forma*

Le 2 juillet 2010

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{e} Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr@gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-012

DÉCISION N° : 2009-012-006

DATE : Le 9 juin 2010

EN PRÉSENCE DE : M^e^ ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
RÉAL SAMSON
et
SUZANNE LABRECQUE
Parties intimées
et
M^e^ JOËL LAFRENIÈRE
et
LEMIEUX NOLET INC., ÈS-QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE RÉAL SAMSON
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 250 (2^e^ al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Jean-Nicolas Wilkins
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 8 juin 2010

DÉCISION

---

[1] Le 23 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce

une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés Réal Samson et Suzanne Labrecque et à l'égard du mis en cause M^e^ Joël Lafrenière, en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2].

[2] Lors de l'audience *ex parte* du 23 juin 2009, le Bureau avait rendu une décision verbale[3] prononçant les ordonnances suivantes :

- Il ordonne à M^e^ Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;
- Il ordonne à M^e^ Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;
- Il ordonne à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;
- Il ordonne à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

[3] Les motifs écrits de cette décision ont été rendus par le Bureau le 30 juin 2009[4]. Cette ordonnance de blocage a été renouvelée pour des périodes de 120 jours le 19 octobre 2009[5] et le 12 février 2010[6].

[4] Le 2 décembre 2009, le Bureau a reçu une demande de levée partielle du susdit blocage de la part de Lemieux Nolet Inc., ès qualités de syndic à la faillite de Réal Samson. Une audience sur cette requête s'est tenue le 11 janvier 2010 au siège du Bureau. Suivant cette audience, le Bureau a rendu, le 15 janvier 2010[7], une décision accordant la levée partielle de l'ordonnance de blocage, dont voici le dispositif :

> « Par conséquent, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, lève partiellement le blocage qu'il a prononcé le 23 juin 2009, tel que confirmé le 30 juin 2009, afin de permettre à Lemieux Nolet Inc. de prendre possession du montant de 11 257,37 $ qui résulte de la vente de la part indivise d'un immeuble qui appartenait à Réal Samson.
>
> Cette somme est actuellement entre les mains de M^e^ Joël Lafrenière, notaire, mis en cause dans le présent dossier. L'ordonnance de blocage du Bureau est également partiellement levée à l'égard de M^e^ Joël Lafrenière, afin qu'il lui soit permis d'effectuer cette remise entre les mains de la requérante. »[8]

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers c. Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2009-012-001, 23 juin 2009, M^e^ A. Gélinas et M^e^ C. St Pierre, 3 pages.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2009 QCBDRVM 37.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2009 QCBDRVM 52.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2010 QCBDRVM 5.

7 *Samson (Syndic de)* c. *Autorité des marchés financiers*, 2010 QCBDRVM 3.

8 *Ibid.*

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[5] Le 19 mai 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[9]. Une audience a été fixée au 8 juin 2010, relativement à la demande de prolongation de blocage. L'avis d'audience a été dûment signifié à toutes les parties au dossier.

L'AUDIENCE

[6] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 8 juin 2010, en présence du procureur de l'Autorité. Les intimés et les mis en cause n'étaient ni présents ni représentés à l'audience quoique dûment signifiés.

[7] Le procureur de l'Autorité a mentionné que des accusations pénales ont été portées contre Réal Samson; 54 chefs d'accusation ont été déposés. De plus, deux chefs d'accusation ont été déposés contre Réal Samson et Suzanne Labrecque pour avoir contrevenu à la décision n° 2009-012-002 prononcée par le Bureau. Il a souligné que les procédures pénales suivent leur cours normal. Une audience *pro forma* se tiendra le 7 novembre 2010 pour ces deux dossiers.

[8] Par conséquent, le procureur de l'Autorité a plaidé que considérant que les procédures pénales se poursuivent, il est nécessaire que le Bureau prolonge l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[9] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[10]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[11].

[10] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[12]. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[11] Le Bureau note que les intimés et les mis en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience du 8 juin 2010 et ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[12] Le procès pénal sur les 54 chefs d'accusation déposés à l'encontre de M. Samson suit son cours, de même que les procédures pénales intentées contre M. Samson et Mme Labrecque pour avoir contrevenu à une décision du Bureau. Une audience *pro forma* se tiendra sur ces dossiers en novembre 2010.

[13] Par conséquent, le Bureau estime que les motifs initiaux existent toujours et qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce, afin de protéger les investisseurs et pour permettre aux procédures pénales entreprises de suivre leur cours.

---

9 Précitée, note 1.

10 *Id.*, art. 249 (1°).

11 *Id.*, art. 249 (2°).

12 *Id.*, art. 249 (3°).

LA DÉCISION

[14] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 8 juin 2010 devant ce tribunal.

[15] Le Bureau estime que l'Autorité a prouvé que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage existent toujours et qu'il est dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage.

[16] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[13] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[14], et prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 23 juin 2009[15], dont les motifs écrits ont été rendus le 30 juin 2009[16], telle que renouvelée depuis[17], et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Me Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;

- Il ordonne à Me Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;

- Il ordonne à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;

- Il ordonne à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

[17] La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 9 juin 2010.

(S) Alain Gélinas

Me Alain Gélinas, président

13 Précitée, note 2.
14 Précitée, note 1.
15 Précitée, note 3.
16 Précitée, note 4.
17 Précitées, notes 5 et 6.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-002

DÉCISION N° : 2010-002-002

DATE : Le 27 mai 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e^ ALAIN GÉLINAS**
M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
DOMINIC COTÉ
Partie intimée
et
SCOTIA CAPITAUX INC. FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE SCOTIA ITRADE
et
RBC PLACEMENTS EN DIRECT
et
TD CANADA TRUST
et
BANQUE ROYALE DU CANADA
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 26 mai 2010

DÉCISION

[1] Le 22 janvier 2010 lors d'une audience tenue *ex parte*, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage et une interdiction d'opération sur valeurs à l'encontre de l'intimé et à l'égard des mises en cause, le tout en vertu des articles 249, 250 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2].

[2] Suivant cette audience, le Bureau a prononcé le 1er février 2010 une décision comportant les conclusions suivantes :

> « **1) ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :**
>
> **IL ORDONNE** à Dominic Côté de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession et qui représentent le profit qu'il a obtenu à la suite de transactions illégales effectuées en possession d'informations privilégiées, telles qu'elles ont été décrites tout au long de la présente décision;
>
> **IL ORDONNE** à Dominic Côté de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens qui sont entre les mains des institutions financières décrites ci-après et qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment dans les comptes suivants :
>
> - le compte US numéro 4503033 et le compte numéro 7056328 auprès de la Banque Royale du Canada, succursale située au 1950, boul. René-Gauthier à Varennes (08991 003);
> - le compte numéro 01186276690 auprès de TD Canada Trust, succursale située au 2155, boul. Roland-Therrien à Longueuil (41201 004);
> - le compte CRI, portant le numéro 690-21745-1-2 et le compte marge Can. portant le numéro 682-52774-2-6 auprès de RBC Placements en Direct, située au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec;
> - le compte sur marge CAD, portant le numéro 9KUP1ME, le compte sur marge USD, portant le numéro 9KUP1MF et le compte REER, portant le numéro 9KUP1MT auprès de Scotia Capitaux inc. faisant affaire sous le nom de Scotia iTrade, située au 1002 Sherbrooke Ouest, 10e étage, Montréal, Québec;
>
> **IL ORDONNE** à la Banque Royale du Canada, succursale située au 1950, boul. René-Gauthier à Varennes (08991 003), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment le compte US numéro 4503033 et le compte numéro 7056328;
>
> **IL ORDONNE** à TD Canada Trust, succursale située au 2155, boul. Roland-Therrien à Longueuil (41201 004), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment le compte numéro 01186276690;

1. L.R.Q., c. V-1.1.
2. L.R.Q., c. A-33.2.

IL ORDONNE à RBC Placements en Direct, située au 1 Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment les comptes suivants : un compte CRI, portant le numéro 690-21745-1-2 et un compte marge Can. portant le numéro 682-52774-2-6;

IL ORDONNE à Scotia Capitaux inc. faisant affaire sous le nom de Scotia iTrade, située au 1002 Sherbrooke Ouest, 10e étage, Montréal, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment les comptes suivants : un compte sur marge CAD, portant le numéro 9KUP1ME, un compte sur marge USD, portant le numéro 9KUP1MF et un compte REER, portant le numéro 9KUP1MT;

IL REFUSE D'ACCUEILLIR la demande de blocage de l'Autorité relativement au compte n° 41203246528 ouvert auprès de TD Canada Trust, succursale située au 2155, boul. Roland-Therrien à Longueuil (41201 004), pour les motifs évoqués plus haut au sein de la présente décision.

2) INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 265 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DES ARTICLES 93 ET 115.9 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

IL INTERDIT à Dominic Côté toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*; »[3]

[3] Le 13 avril 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de blocage. Un avis d'audience a été dûment signifié à l'intimé et aux mises en cause pour une audience devant se tenir au siège du Bureau le 26 mai 2010.

L'AUDIENCE

[4] Le Bureau tient à souligner que l'intimé et les mises en cause n'étaient ni présents ni représentés lors de l'audience du 26 mai 2010.

[5] Lors de cette audience, la procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande. Ce dernier a précisé que les motifs initiaux au soutien de l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau le 1er février 2010 existent toujours et que l'enquête est toujours en cours.

[6] L'enquête est axée présentement sur l'analyse des disques durs perquisitionnés. Un consultant externe en informatique y travaille, en collaboration avec les consultants en informatique du cabinet d'avocats au sein duquel M. Côté travaillait.

[7] L'enquêteur a ajouté que lors de l'audience *ex parte* tenue devant le Bureau, il avait mentionné qu'une 15e transaction suspecte faite par l'intimé avait été repérée. L'Autorité n'avait pas révélé l'identité des sociétés impliquées puisque la transaction n'avait pas encore été matérialisée. Or, maintenant que la transaction s'est concrétisée, l'enquêteur de l'Autorité en a fourni les détails au Bureau.

[8] L'enquête a permis de constater que M. Côté avait fait l'acquisition de 507 500 actions de la société NStein Technologies Inc., et ce, avant que la décision du Bureau ne lui soit signifiée le 9 février 2010. Le 22 février 2010, la société Open Text Corporation a annoncé qu'elle ferait l'acquisition des actions ordinaires de NStein Technologies Inc. pour une somme de 0,65 $ l'action ordinaire. M. Côté a pu encaisser un profit de plus de 163 000 $ du fait de cette transaction.

---

3. *Autorité des marchés financiers c. Dominic Côté et al.*, 2010 QCBDRVM 8.

[9] L'enquêteur a toutefois précisé que le profit de M. Côté a été encaissé dans un compte qui avait fait l'objet d'un blocage par le Bureau.

[10] La procureure de l'Autorité a mentionné que le délai de rétention des biens saisis lors de la perquisition a été prolongé pour une période de 90 jours par la Cour du Québec, soit jusqu'au 8 août 2010. Elle a noté que l'enquête pourrait être d'une plus longue durée, étant donné que des procédures sont mises en place pour assurer l'intégrité du secret professionnel dans le cadre de l'analyse des disques durs saisis auprès du cabinet d'avocats.

[11] Enfin, la procureure de l'Autorité a donc demandé la prolongation du blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[12] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[4]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[5]. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[6].

[13] Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[14] Le Bureau note que l'intimé et les mises en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience du 26 mai 2010; ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[15] Le Bureau estime qu'il est nécessaire en l'espèce de prolonger l'ordonnance de blocage puisque les motifs initiaux sont toujours présents, à savoir que M. Côté aurait effectué des transactions sur les titres d'émetteurs assujettis sur la base d'informations privilégiées lui permettant d'encaisser des profits à plusieurs reprises et encore récemment, et ce, au détriment de la confiance du public envers les marchés financiers.

[16] Le Bureau prend en même temps bonne note que selon le témoignage entendu, l'enquête de l'Autorité progresse de façon normale et que les moyens sont mis en oeuvre pour qu'elle soit menée à sa conclusion.

LA DÉCISION

[17] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers et des arguments de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 26 mai 2010 devant ce tribunal.

[18] Le Bureau estime que l'Autorité a prouvé que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage existent toujours et que l'enquête de cet organisme progresse; il est par conséquent dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage prononcée le 1er février 2010.

---

4. Précitée, note 1, art. 249 (1°).
5. *Id.*, art. 249 (2°).
6. *Id.*, art. 249 (3°).

[19] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[7] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[8], et prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 1er février 2010[9], et ce, de la manière suivante :

> **IL ORDONNE** à Dominic Côté de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession et qui représentent le profit qu'il a obtenu à la suite de transactions illégales effectuées en possession d'informations privilégiées;
>
> **IL ORDONNE** à Dominic Côté de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens qui sont entre les mains des institutions financières décrites ci-après et qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment dans les comptes suivants :
>
> - le compte US numéro 4503033 et le compte numéro 7056328 auprès de la Banque Royale du Canada, succursale située au 1950, boul. René-Gauthier à Varennes (08991 003);
> - le compte numéro 01186276690 auprès de TD Canada Trust, succursale située au 2155, boul. Roland-Therrien à Longueuil (41201 004);
> - le compte CRI, portant le numéro 690-21745-1-2 et le compte marge Can. portant le numéro 682-52774-2-6 auprès de RBC Placements en Direct, située au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec;
> - le compte sur marge CAD, portant le numéro 9KUP1ME, le compte sur marge USD, portant le numéro 9KUP1MF et le compte REER, portant le numéro 9KUP1MT auprès de Scotia Capitaux inc. faisant affaire sous le nom de Scotia iTrade, située au 1002 Sherbrooke Ouest, 10e étage, Montréal, Québec;
>
> **IL ORDONNE** à la Banque Royale du Canada, succursale située au 1950, boul. René-Gauthier à Varennes (08991 003), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment le compte US numéro 4503033 et le compte numéro 7056328;
>
> **IL ORDONNE** à TD Canada Trust, succursale située au 2155, boul. Roland-Therrien à Longueuil (41201 004), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment le compte numéro 01186276690;
>
> **IL ORDONNE** à RBC Placements en Direct, située au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment les comptes suivants : un compte CRI, portant le numéro 690-21745-1-2 et un compte marge Can. portant le numéro 682-52774-2-6;
>
> **IL ORDONNE** à Scotia Capitaux inc. faisant affaire sous le nom de Scotia iTrade, située au 1002, Sherbrooke Ouest, 10e étage, Montréal, Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle au nom de Dominic Côté, notamment les comptes suivants : un compte sur marge CAD, portant le numéro 9KUP1ME, un compte sur marge USD, portant le numéro 9KUP1MF et un compte REER, portant le numéro 9KUP1MT.

[20] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[10], les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront pour

---

7. Précitée, note 2.
8. Précitée, note 1.
9. Précitée, note 3.
10. Précitée, note 1.

une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 27 mai 2010.

(S) Alain Gélinas
M^e^ Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^e^ Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Akl	Elias	Placements CIBC inc.	2010-06-25
Autotte	Bertrand	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-17
Beaupre	Mario	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-28
Bernier	Annie	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-21
Bertrand	Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-15
Blais	Nathalie	BMO investissements inc.	2010-06-22
Blais Durand	Hanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-18
Boilard	Céline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-18
Bolduc	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21
Bott	Garry	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-06-14
Boudreau	Stéphanie	Services d'investissement TD inc.	2010-06-14
Braga	Olesea	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-18
Brazeau-Bernier	David	Placements Scotia inc.	2010-06-14
Breton	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21
Bruneau	Mylene	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-12
Carbone	Christian	Groupe Cloutier investissements inc.	2010-06-23
Chouinard	Suzie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-10
Côté	Marie-Eve	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-16
Côté	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Côté	Serge	Promutuel capital cabinet de services financiers inc.	2010-05-30
Désilets	Estelle	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-06-18
D'Intino	Gabriella	Placements Scotia inc.	2010-06-02
Dion	Céline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-11
Drapeau	Sandra	Placements CIBC inc.	2010-06-23
El Choueiri	Marwan	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-26
El Majid	Nabil	BLC services financiers inc.	2010-06-21
Fontaine	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25
Gagne	Carol	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-15
Gagnon	Brigitte	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-24
Gangbazo	David	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-06-21
Gannouni	Dhafer	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-04
Garofalo	Mario	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-25
Gauthier	France	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-07
Germain	Hervé	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-16
Gohier	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-16
Goyette-Larochelle	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-31
Hamelin	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-18
Houde	Jean-Pierre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25
Huot	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25
Hurtubise	Suzanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Julien-Pelletier	Alexandre	Placements CIBC inc.	2010-06-11
Lamarine Lamontagne	Stéphane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-18
Lambert	Jean	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-15
Lamoureux	Jolaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-16
Laporte	Alexandre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-17
Larin	Kevin	Investia services financiers inc.	2010-06-17
Laurencelle	Gaétan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-28
Laurin	Robert	Services en placements Peak inc.	2010-06-17
Leblanc	Harold	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25
Lebrun	Renée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21
Lemire	Patricia	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-17
Lemoine	Johanne	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-17
Levasseur	Antoine	CABN Placements inc.	2010-06-18
Massicotte	Réjean	Groupe Cloutier investissements inc.	2010-06-25
Mercier	Sylvain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-17
Meti	Lucy	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-21
Moreau	Yves	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-04
Morissette	Guy	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-06-16
Mpega	Guy Gérald	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-15
Nault	Genevieve	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-06-15
Nehme	Chantal	Fonds d'investissement HSBC (Canada) inc.	2010-06-24
Ngaroussabaye	Gislaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ohannessian	Mark	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-12
Ouattara	Alley	BLC services financiers inc.	2009-06-18
Ouellette	Stéphane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-19
Pelaez Vargas	Javier	Corporation de distribution des fonds d'éducation globale	2010-06-23
Pelletier	Charles	Investissements Excel inc.	2010-06-21
Pendino	Andrea	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-18
Pépin	Angèle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21
Petrella	Lea	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-22
Picotte	Yanick	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-06-15
Pinard	Jean-Philippe	BMO investissements inc.	2010-06-18
Ponette	Gregory	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-22
Poulin	Christine	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-06-22
Proulx	Marie Claude	Placements CIBC inc.	2010-06-18
Racette	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-19
Renaud	Marlène	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-30
Robson	Sylvain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-11
Rousseau	Louise	Monarc Money Solutions Inc.	2010-06-22
Roy	Pauline	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-06-15
Ruggeri	Benedetto	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-06-16
Santos Zarza	Ligia Marcella	Corporation de distribution des fonds d'éducation globale	2010-06-23
Schnob Bélanger	Claudette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-25
Scott	Randy Lee	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-06-15
Ste-Marie	Odile	BLC services financiers inc.	2010-05-07
Sylvestre	Jean-Pierre	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-15

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Talbot	Steve	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-14
Tall	Ousmane	USC Régimes d'épargne-études inc.	2010-06-21
Therrien	Ginette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-16
Thibault	Réjeanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-21
Thibeault	Louise	Placements Banque Nationale inc.	2010-04-30
Torrella-Tharrats	Montserrat	BLC services financiers inc.	2010-06-14
Toualy	Bony Benjamin Pacome	BLC services financiers inc.	2010-06-17
Tremblay	Valérie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-11
Tremblay	Mélanie	Fonds des professionnels fonds d'investissement inc.	2010-06-17
Tsambasis	Meaghan	Services d'investissement TD inc.	2010-06-18
Veilleux	Anne-Marie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-14
Vinet	David	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-07
Woodward	Ruby	Consultants C.S.T. inc.	2010-06-22
Zaouaga	Tidjani	Groupe Cloutier investissements inc.	2010-06-21
Zomahoun	Gérard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-04-09

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Sayegh	Christine	Letko, Brosseau & Associates Inc.	2010-06-25
Valois	Guy-Charles	Gestion d'actifs Stanton inc.	2010-06-29

Suspensions

Le tableau suivant contient le nom de représentants dont une ou plusieurs disciplines a/ont été suspendue(s) parce qu'ils n'ont pas respecté les exigences de formation continue.

Il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Si vous souhaitez vérifier si un représentant dispose d'un droit de pratique, veuillez consulter le registre prévu à cette fin à l'adresse suivante :

http://www.lautorite.qc.ca/clientele/consommateur/registre-entreprises-individus-autorises-exercer.fr.html

ou veuillez contacter notre centre de renseignements à Québec au (418) 525-0337 ou à Montréal au (514) 395-0337 ou par notre ligne sans frais au 1-877-525-0337.

Certificat	Prénom	Nom	N° décision	Décision	Disciplines	Date de la décision
106670	Francine	Charbonneau-Lapierre	2010-PDIS-2385	Suspension	7	2010-06-10

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière

2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100712	Lalonde	Monique	4A	2010-06-17
103633	Boilard	Céline	6	2010-06-21
105252	Brochet	Brian	3A	2010-06-21
107239	Chung	Huy	4B	2010-06-21
109393	Demers	Pierre Marc	1A, 2A	2010-06-22
114917	Godbout	Gilbert	4A	2010-06-22
119216	Laperrière	Ginette	3A	2010-06-18
119983	Lavigne	Linda	5A	2010-06-23
120089	Lavoie	Hélène B.	3A	2010-06-27
120607	Lecompte	Suzanne	1A	2010-06-18
123317	Matte	Nancy	4A	2010-06-21
124310	Moreau	Yves	6	2010-06-29
127360	Poirier	Carole	4A	2010-06-21
132364	Therrien	Ginette	6	2010-06-21
135427	Boyer	Ghislain	4A	2010-06-22

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
138026	Corbeil-Dufour	Raymonde	5A	2010-06-23
138044	Guindon-Miller	Lise	5A	2010-06-23
138760	Lachance	Ginette	4B	2010-06-22
139161	Castilloux	Renaud	5A	2010-06-22
142248	Toromanov	Evgueniy Todorov	6	2010-06-29
142283	Dion	Madeleine	5A	2010-06-22
144295	Deblois	Virginie	4A	2010-06-23
147580	Fortin	Mélanie	3B	2010-06-28
149291	Lacroix	Patrick	5A	2010-06-21
150162	Joannis	Francine	4B	2010-06-23
151346	Robson	Sylvain	6	2010-06-21
151886	St-Jean	Denis	4A	2010-06-23
152039	Roy	Pauline	1A	2010-06-29
152419	Picotte	Yanick	1A	2010-06-29
153255	Lebrun	Lucie	1A	2010-06-17
154347	Poirier	France	4B	2010-06-18
156222	Hui	Shek Lun	1A	2010-06-23
159930	Tretiak	Terry	4A	2010-06-23
164673	Tremblay	Mélanie	6	2010-06-22
166156	Vinet	David	6	2010-06-28
169295	Lefrançois	Nathalie	1A, 4B	2010-06-18
170309	Moran	Sandra	1A	2010-06-23
170921	Grondin	Nadia	3B	2010-06-15
171343	Gagné	Carol	6	2010-06-18
171564	Stephenson	Bernard	1A	2010-06-22
171891	Parenteau	François	5B	2010-06-23
171911	Morissette	Daniel	1A	2010-06-17
173785	Pinard	Claude	5A	2010-06-22
174971	Lebrasseur-Arcand	Kim	1A	2010-06-18
176646	Lafleur	Michaël	3B	2010-06-23
176867	Provencher	Lisa Marie	1A	2010-06-21
176904	Levesque	Laurier	1B	2010-06-28
178008	Nault	Geneviève	1A	2010-06-29
178307	Chamberlain	Karen	4B	2010-06-17
178410	Jutras	Cynthia	5A	2010-06-23
179566	Lanciaux	Sophie	4A	2010-06-21
179931	Moreau	Valérie Nicole	3B	2010-06-22
180037	Dussault	Dominic	5B	2010-06-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
180639	De l'Étoile Giroux	Jonathan	5A	2010-06-23
180666	Côté	Chantal	5B	2010-06-23
181052	Beaudin	Mario	1B	2010-06-17
181210	Gagnon	Christina	1B	2010-06-29
182267	Paquette	Chantal	5A	2010-06-23
183261	Lalonde	Pierre	1A	2010-06-23
184684	Aubut	Eric	4A	2010-06-21
184953	Perron	Daniel	1A	2010-06-21
185008	Latulippe	Audrey	4B	2010-06-18
186008	Bergeron	Mathieu	3B	2010-06-18
186009	Fontaine	Alain	3B	2010-06-18
186827	Ampleman Beauvais	Gabrielle	1B	2010-06-17

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
500431	Monique Grenier	2010-PDIS-2396	Radiation	2010-06-18
501372	Georges Exilus	2010-PDIS-2392	Radiation	2010-06-18
502417	Jean-Claude Morin	2010-PDIS-2398	Radiation	2010-06-18
512312	Steve Fillion	2010-PDIS-2395	Radiation	2010-06-18
512910	Solution financière et gestion de patrimoine F.D. inc.	2010-PDIS-2380	Suspension	2010-06-11
513567	DJA Experts assurances inc.	2010-PDIS-2379	Suspension	2010-06-11
513982	Smartterm.ca inc.	2010-PDIS-2317	Suspension	2010-06-11
514308	Corey Ganpat-Sousa	2010-PDIS-2393	Radiation	2010-06-18
514468	Houda Boukhedcha	2010-PDIS-2383	Suspension	2010-06-11

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
506218	Consultation M.Y.H.P.S. inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-06-18
511538	Alain Bouthillier	Assurance de personnes	2010-06-23
513625	Garry Bott	Assurance de personnes	2010-06-18
513677	Jean-Pierre Henri	Assurance collective de personnes	2010-06-29
514047	Mélanie Moreau	Assurance de personnes	2010-06-22
514205	Stella Korovilas	Assurance de dommages	2010-06-28
514459	Daniel Morissette	Assurance de personnes	2010-06-17

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Coriolis Capital Limited	Wauters	Didier	2010-06-21
Becksley Capital Inc.	Reid	Juliet	2010-06-28
Becksley Capital Inc.	Lucchese	Fabrizio	2010-06-28

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Bridgewater Associates, LP	Dalio	Raymond	2010-06-17
Bridgewater Associates, LP	La Tronica	Peter	2010-06-17

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514759	Les services financiers Phoenicia inc .	Wissam Willy Salman	Assurance de personnes	2010-06-22
514855	Services Conseils David Henri inc.	David Henri	Assurance collective de personnes	2010-06-29
514858	9170 - 7042 Québec inc.	Johanne Lavigne	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-06-23
514860	Groupe DMG inc.	Alain Moreau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-06-23

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claude Martel 122940	(CD00-0683)	Janine Kean, président Marc Binette Robert Chamberland, A.V.A.	5 juillet 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction
Jean-Baptiste Tran 154612	(CD00-0784)	François Folot, président André Chicoine, A.V.C. Roger Dionne, A.V.C.	6 juillet 2010 à 9h00 7 juillet 2010 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.	audition sur culpabilité
Guy Nuckle 125206	(CD00-0812)	Jean-Marc Clément, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Michel Gendron	14 juillet 2010 à 9h30 15 juillet 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme représentant.	audition sur culpabilité
Marcel	(CD00-0777)	François Folot,	20 juillet	Chambre de la	Avoir témoigné de la signature d'un assuré	audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Baillargeon 101004		président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marc Binette	2010 à 9h30	sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	sanction

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision nº 2010-PDIS-2310

UNION DU CANADA ASSURANCE-VIE
325, Dalhousie st, CP. 717
Ottawa (Ontario) K1N 7G2
Inscription n° 501 481

DÉCISION
(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 7 mai 2010, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Union du Canada Assurance-Vie un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Union du Canada Assurance-Vie établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Union du Canada Assurance-Vie détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de personnes, portant le n° 501 481, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF.

2. Le dirigeant responsable de Union du Canada Assurance-Vie est Gérard Desjardins.

3. L'assistant du dirigeant responsable de Union du Canada Assurance-Vie est Marcel Campeau.

4. Le correspondant de Union du Canada Assurance-Vie est Jean Cloutier.

5. Union du Canada Assurance-Vie, selon nos informations, n'a pas détenu d'assurance de responsabilité professionnelle pour la période du 5 novembre 2009 au 10 mars 2010.

6. Le 29 septembre 2009, Jean Cloutier a reçu une lettre l'avisant que la couverture d'assurance responsabilité professionnelle du cabinet Union du Canada Assurance-Vie venait à échéance le 5 novembre 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

7. Le 5 novembre 2009, l'Autorité a reçu un document qui ne semblait pas conforme. Un agent du Service de la conformité a avisé le cabinet de lui transmettre une copie de la police complète pour vérification. Le cabinet a envoyé cette copie au mois de décembre.

8. Le 10 décembre 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Union du Canada Assurance-Vie, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 25 décembre 2009.

9. Le 11 janvier 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé un courriel à Marcel Campeau indiquant la raison pour laquelle la police n'était pas conforme ainsi que les correctifs à apporter. Le document envoyé était une police d'assurance des membres de la direction ne comprenant aucun avenant Québec. Les exigences concernant, notamment le maintien de la couverture pendant 5 ans, le mode d'exercice couvert, les avis légaux à transmettre et le type de couverture requis n'étaient pas respectées.

10. Le 22 janvier 2010, Marcel Campeau a envoyé un courriel avisant que son courtier enverrait les documents à l'Autorité.

11. Dans la semaine du 29 mars 2010, une vérification a été faite. Il apparaissait que, ni le cabinet, ni le courtier ne nous avaient transmis les documents demandés.

12. Le 8 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé un courriel de rappel.

13. Le 15 avril 2010, l'Autorité a reçu un courriel de Marcel Campeau. À ce courriel étaient joints deux documents. Le premier était un avenant non daté d'une police ERC. Cet avenant nous a été fait parvenir en fichier Word non sécurisé et n'incluait aucun certificat d'assurance responsabilité. Le deuxième document était une police d'assurance de responsabilité professionnelle (Liberty) qui couvrait la période du 11 mars 2010 au 11 mars 2011. Cette police était valide, mais il y avait toujours une absence de couverture pour la période du 5 novembre 2009 au 11 mars 2010.

14. Le 16 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé un courriel demandant des explications sur les documents reçus.

15. Le 26 avril 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé un courriel de rappel.

16. Le 27 avril 2010, un appel conférence a eu lieu avec MM. Campeau et Cloutier dans lequel il a été discuté de la problématique. Les exigences leur ont été indiquées et ceux-ci ont demandé de leur faire parvenir la réglementation sur le mode d'exercice des assureurs. Finalement, ils ont mentionné qu'ils n'étaient pas familiers avec l'assurance responsabilité professionnelle erreurs et omission et, à notre demande, nous ont indiqué qu'ils allaient écrire à leur courtier.

17. Le jour même, un agent du Service de la conformité a contacté le courtier du cabinet afin d'obtenir certains éclaircissements. Le courtier a indiqué que le document en format Word (avenant de ERC) avait été envoyé par erreur et n'était pas valide. Il a ajouté que c'était la police Liberty qui couvrait le cabinet. L'agent a insisté alors sur l'absence de couverture pour la période du 5 novembre 2009 au 11 mars 2010. Le courtier lui a indiqué qu'il allait lui revenir à ce propos.

18. Toujours la même journée, le courtier a contacté l'agent du Service de la conformité et, à la suite de l'insistance de ce dernier, le courtier a indiqué qu'il allait demander à l'assureur Liberty de le couvrir à partir du 5 novembre 2009, mais qu'il n'était pas certain de pouvoir l'obtenir.

19. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Union du Canada Assurance-Vie.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

20. Union du Canada Assurance-Vie a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

21. Union du Canada Assurance-Vie a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Union du Canada Assurance-Vie l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 25 mai 2010.

L'Autorité a reçu de Union du Canada Assurance-Vie des observations le 21 mai 2010 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet Union du Canada Assurance-Vie, par l'entremise de son conseiller juridique et secrétaire corporatif M^{e} Jean-Pierre Michon, sont à l'effet que :

- Puisque les représentants devaient souscrire eux-mêmes une assurance de responsabilité professionnelle, Union du Canada Assurance-Vie avait établi que le document reçu à nos bureaux, le 5 novembre 2009, était une assurance de responsabilité couvrant le cabinet.

- Malgré plusieurs correspondances avec l'Autorité, Union du Canada Assurance-Vie considère qu'il s'agit simplement d'une erreur d'interprétation.

- Union du Canada Assurance-Vie demande également de faire preuve de clémence dans notre décision d'imposer une pénalité par rapport aux faits reprochés.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.
>
> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> (…)
>
> *b)* 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> (…)
>
> *b)* 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :
>
> *a)* dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;
>
> (…)
>
> *d)* la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…). »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

CONSIDÉRANT le facteur atténuant, tel que le nombre d'années de pratique;

CONSIDÉRANT les facteurs aggravants, tels que nombre de correspondances et le délai à fournir une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Il convient pour l'Autorité de :

IMPOSER à Union du Canada Assurance-Vie une pénalité* globale de 2 500 $, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 1er juin 2010.

Me Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^me^ Claudia Maschis, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2317

SMARTTERM.CA INC.
426, ave Édouard-Charles
Outremont (Québec) H2V 2N4
Inscription n^o^ 513 982

Décision
(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet SmartTerm.ca inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n^o^ 513 982, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujetti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).

2. SmartTerm.ca inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^er^ avril 2010.

3. Le 25 février 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à SmartTerm.ca inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1er avril 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

4. Le 14 mai 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à SmartTerm.ca inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2010.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de SmartTerm.ca inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.
>
> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions

> des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> (…)
>
> *b)* 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> (…)
>
> *b)* 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(…)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de SmartTerm.ca inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que SmartTerm.ca inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 11 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2379

DJA EXPERTS ASSURANCES INC.
6494, rue Beaubien Est, bur. 106 A
Montréal (Québec) H1M 1A9
Inscription n^o^ 513 567

Décision
(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet DJA Experts Assurances inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n^o^ 513 567, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance de dommages. À ce titre, il est assujetti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).

2. DJA Experts Assurances inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 22 avril 2010.

3. Le 25 février 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à DJA Experts Assurances inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 21 avril 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

4. Le 14 mai 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à DJA Experts Assurances inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2010.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de DJA Experts Assurances inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.
>
> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(…)

b) 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(…)

b) 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(…)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

> « L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :
>
> 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
>
> 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
>
> 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.
>
> (…) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de DJA Experts Assurances inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance de dommages jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que DJA Experts Assurances inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 11 juin 2010.

M^{e} Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N^{O} 2010-PDIS-2380

SOLUTION FINANCIÈRE ET GESTION DE PATRIMOINE F.D. INC.

8780, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Inscription n° 512 910

Décision
(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 512 910, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est assujetti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Le dirigeant responsable de Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. est Frédéric Dancause.

3. Le 26 mars 2009, par la décision no 2009-PDIS-0054, l'Autorité suspendait l'inscription de Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière jusqu'à ce qu'il fournisse une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme à la réglementation en vigueur.

4. Le 24 avril 2009, l'Autorité a reçu un certificat d'assurance pour couvrir la responsabilité professionnelle de Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc., et ce, pour la période du 17 avril 2009 au 17 avril 2010.

5. Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis 17 avril 2010.

6. Le 25 février 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 17 avril 2010 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

7. Le 14 mai 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 29 mai 2010.

8. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.

> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> (…)
>
> *b)* 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> (…)
>
> *b)* 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(…)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Solution Financière et Gestion de patrimoine F.D. inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 11 juin 2010.

M^{e} Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

Décision nº 2010-PDG-0098

159831 CANADA INC . faisant également affaires sous H.G.D. SERVICES FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 38, rue Norman-Bethune, Blainville (Québec) J7C 3S6

DÉCISION
(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait au cabinet 159831 Canada inc., faisant également affaire sous le nom de H.G.D. Services financiers (« HGD »), un avis portant le nº 2009-DSEC-0007 et daté du 31 mars 2009 (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la*

distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

L'avis signifié au cabinet HGD établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

Le cabinet HGD :

1. HGD détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 502936, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

2. Un seul représentant est rattaché au cabinet HGD;

Guy D'Arcy :

3. Guy D'Arcy est président, administrateur, actionnaire majoritaire et dirigeant responsable du cabinet HGD;

4. Guy D'Arcy détenait, jusqu'au 15 août 2008, un certificat auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. Son certificat est actuellement inactif;

5. En effet, le 5 août 2008, le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « CDCSF ») rendait une décision sur culpabilité et sur sanction par laquelle le CDCSF déclarait Guy D'Arcy coupable de chacun des dix-huit (18) chefs d'accusation portés contre lui;

6. Notons par ailleurs que les accusations portées par le CDCSF comportaient principalement les incriminations suivantes :

   - Avoir fait défaut de fournir à une consommatrice les explications nécessaires quant aux risques inhérents à un prêt levier;
   - Absence de profil d'investisseur et d'analyse de besoins financiers;
   - Défaut de respecter les besoins de la cliente et de prioriser ses intérêts;
   - Informations trompeuses et mensongères fournies à la cliente;
   - Au défaut par Guy D'Arcy de subordonner son intérêt personnel à celui de sa cliente;
   - Fabrication de faux pour laisser croire à l'existence de placements garantis;
   - Fausses représentations quant au rendement du placement découlant d'une police d'assurance-vie universelle;
   - Appropriation par Guy D'Arcy d'une somme d'environ 13 000 $ pour ses fins personnelles, somme qu'il a toutefois remboursée à la cliente;

7. Dans sa décision, le CDCSF ordonnait notamment la radiation permanente de Guy D'Arcy comme membre de la Chambre de la sécurité financière (la « CSF »), sur 3 des 18 chefs d'accusation portés contre lui, ainsi qu'à sa radiation temporaire pour une période de cinq (5) ans, sur 9 des 18 chefs d'accusation portés contre lui;

8. L'Autorité souligne dès maintenant que la radiation prononcée par le CDCSF à l'endroit de Guy Darcy suffit à disqualifier ce dernier pour agir en tant que dirigeant responsable de HGD ou de tout autre cabinet;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

9. C'est suite à la réception d'une plainte que l'Autorité a procédé à une enquête à l'endroit de HGD;

10. L'enquête a démontré que HGD, par l'intermédiaire de son dirigeant responsable, a exercé des pressions indues, fait de fausses représentations et employé des manœuvres dolosives pour tromper certains investisseurs;

Manquements à l'endroit de […] (les « consommateurs ») :

11. Il appert de la preuve recueillie que le dirigeant responsable de HGD a utilisé des manœuvres dolosives afin d'amener un couple de retraités, inexpérimentés en matière de placement, à investir presque toutes leurs économies dans des placements non rentables qui ne convenaient ni à leur profil d'investisseur, ni à leurs besoins financiers;

12. Il importe de souligner que ces consommateurs avaient spécifié à Guy D'Arcy « qu'ils ne voulaient pas de placements risqués »;

13. Guy D'Arcy avait certifié aux consommateurs qu'ils n'encouraient aucun risque, que les placements proposés étaient garantis et qu'ils offraient des rendements de 12% à 13 %;

14. Or, il appert que Guy D'Arcy a eu recours à une stratégie d'effet de levier hypothécaire sur la résidence principale de ces consommateurs, l'emprunt fût contracté auprès de la Banque Laurentienne;

15. Notons que Guy D'Arcy était accrédité auprès de cette banque, laquelle lui versait des ristournes pour la référence de nouveaux clients;

16. Ajoutons que la preuve recueillie démontre que Guy D'Arcy a multiplié les placements effectués pour le compte de ces consommateurs, particulièrement dans les fonds communs de placement;

17. La multiplication des placements ne pouvant, en aucun cas, être justifiée par l'intérêt

18. La preuve recueillie démontre également que Guy D'Arcy a tenté d'obtenir de la part de ces consommateurs, la signature d'un document, par lequel ils confirmaient avoir d'excellentes connaissances en matière de placement;

19. Les consommateurs n'ont pas accepté de signer ce document puisque ces derniers soutiennent qu'ils n'avaient aucune connaissance en matière de placement, étant même incapables de lire et comprendre les rapports de placements qui leur étaient acheminés par les maisons de fonds;

20. Ainsi, il ressort clairement de la preuve recueillie que Guy D'Arcy a exercé des pressions indues, fait de fausses représentations et employé des manœuvres dolosives pour tromper ce couple d'investisseurs;

21. La preuve démontre que les pertes encourues par ce couple de retraités totalisent au moins 80 000 $, soit presque toutes les économies accumulées au cours de leur vie, sans compter les problèmes de santé qu'ils ont subie en raison du stress engendré par cette situation désastreuse;

22. Rappelons qu'en vertu de l'article 16 de la LDPSF, un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. Il doit agir avec compétence et professionnalisme;

23. L'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 12 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, R.R.Q. c. D-9.2, r.1.01 (le « CDSF »), le représentant doit agir envers son client avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client;

24. Par ailleurs, l'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 13 du CDSF, le représentant doit exposer à son client ou à tout client éventuel, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit ou du service qu'il lui propose et s'abstenir de donner des renseignements qui seraient inexacts ou incomplets;

25. Les éléments de preuve obtenus démontrent que ces consommateurs n'ont pas bénéficié des informations pertinentes à la compréhension des risques reliés au prêt levier;

26. Dans ce contexte, ces consommateurs n'ont pas bénéficié de conseils auxquels ils devaient s'attendre;

27. Or, en vertu de l'article 86 de la LDPSF, un cabinet doit veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à cette loi et à ses règlements;

28. Par ailleurs, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (le « RCRASA »), le cabinet ne peut, faussement, par quelque moyen que ce soit dans sa publicité, ses représentations ou ses sollicitations auprès de la clientèle, laisser miroiter des résultats qu'il n'est pas en mesure de procurer;

29. Ajoutons qu'en vertu de l'article 5 du RCRASA, le cabinet ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur;

Manquements à l'endroit d'une consommatrice :

30. La preuve recueillie dans le cadre de l'enquête de l'Autorité démontre que Guy D'Arcy a rencontré une consommatrice alors qu'elle était en convalescence;

31. La dame rencontrée par Guy D'Arcy disposait d'une somme de 100 000 $ qu'elle avait obtenue suite au décès de son époux;

32. Guy D'Arcy a exercé des pressions indues auprès de la consommatrice afin qu'elle adhère aux placements qu'il lui proposait;

33. La preuve recueillie démontre que Guy D'Arcy a multiplié les appels téléphoniques auprès de la dame afin de connaître les motifs pour lesquels elle ne désirait pas placer, par son intermédiaire, les sommes d'argent qu'elle détenait;

34. Les pressions abusives de Guy D'Arcy ont inquiété la consommatrice de telle manière qu'elle a, à juste titre, refusé de lui confier les sommes d'argent dont elle disposait;

35. Rappelons que l'article 18 de la LDPSF prévoit qu'un représentant ne peut exercer de pressions indues sur un client ou employer des manœuvres dolosives pour l'inciter à se procurer un produit ou un service financier;

36. Compte tenu de ce qui précède, l'Autorité considère que Guy D'Arcy n'est plus apte à agir comme dirigeant responsable du cabinet;

37. Or, en vertu de l'article 86 de la LDPSF, un cabinet doit veiller à ce que ses dirigeants agissent conformément à cette loi et à ses règlements;

38. Par son inertie, HGD a non seulement toléré, mais cautionné les agissements de Guy D'Arcy, son dirigeant responsable;

39. Vu la gravité de la situation et des agissements du cabinet et de son dirigeant, l'Autorité considère que la protection du public exige une intervention de sa part;

40. L'Autorité a pour mandat de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET HGD

41. En vertu de l'article 84 de la LDPSF, un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients. Ils doivent agir avec soin et compétence. Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, l'Autorité considère que le dirigeant responsable du cabinet n'a plus la probité ni l'aptitude nécessaires à agir avec soin et compétence;

42. En tolérant et cautionnant le comportement illégal de son dirigeant responsable, HGD a fait défaut de respecter l'article 84 de la LDPSF;

43. En raison des faits révélés par l'enquête, l'Autorité considère que Guy D'Arcy n'est pas en mesure de veiller à la discipline des représentants et employés du cabinet ni de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements, le tout contrairement aux dispositions de l'article 85 de la LDPSF;

44. En raison des agissements de Guy D'Arcy, HGD est en défaut de respecter l'article 86 de la LDPSF. En vertu de l'article 86 de la LDPSF, il est du devoir d'un cabinet de veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;

45. En promettant aux consommateurs des rendements de 12% à 13 %, sans aucun risque et garantis, le cabinet a fait défaut de respecter l'article 3 du RCRASA. L'article 3 du RCRASA prévoit que le cabinet ne peut, faussement, par quelque moyen que ce soit dans sa publicité, ses représentations ou ses sollicitations auprès de la clientèle laisser miroiter des résultats qu'il n'est pas en mesure de procurer;

46. Enfin, les représentations faites aux consommateurs par l'intermédiaire de Guy D'Arcy, constituent des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, le tout en contravention de l'article 5 du RCRASA;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis, l'Autorité donnait au cabinet HGD, l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit;

Ainsi, le 28 mai 2009, Guy D'Arcy, président de HGD, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, les commentaires et observations du cabinet en réponse à l'avis;

Soulignons que le président de HGD admet avoir commis des erreurs, ajoutant que le cabinet n'a pas l'intention de contester la décision de l'Autorité;

HGD apporte toutefois quelques nuances à l'historique des faits constatés et ajoute certains éléments à la trame factuelle dressée par l'Autorité requérant, dans le cadre des observations qu'il transmettait à l'Autorité le 28 mai 2009, la possibilité de faire parvenir à l'Autorité un complément de preuve à son dossier afin de lui permettre de jeter un éclairage nouveau sur les faits constatés et les manquements qui sont reprochés au cabinet;

Le président de HGD ajoute enfin qu'il a procédé au retrait de l'inscription du cabinet;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par HGD;

Il importe de souligner que des éléments importants sont survenus depuis la signification de l'avis;

En effet, le cabinet a cessé ses opérations, il est maintenant inactif et sans représentant rattaché;

Par ailleurs, le président de HGD a informé la Direction du secrétariat de l'Autorité, en date du 17 novembre 2009, qu'il n'entendait plus faire parvenir à l'Autorité, tel que mentionné dans le cadre de ses observations, un complément de preuve ou des observations additionnelles à celles déjà produites;

La demande de retrait de l'inscription du cabinet ainsi que les admissions contenues aux commentaires et observations de HGD en réponse à l'avis, convainquent l'Autorité du bien fondé de rendre la présente décision;

Ainsi, l'Autorité déclare être prête à rendre sa décision;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.
>
> Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant ne peut assujettir la conclusion d'un contrat à l'obligation pour le client de conclure un contrat d'assurance.
>
> Il ne peut exercer de pressions indues sur le client ou employer des manœuvres dolosives pour l'inciter à se procurer un produit ou un service financier. »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.
>
> Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette disciplina à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.
>
> L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.
>
> Lorsque le cabinet refuse ou ne peut procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres et registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.
>
> Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 3 du RCRASA, qui se lit comme suit :

> « Le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome ne peut, faussement par quelque moyen que ce soit dans sa publicité, ses représentations ou ses sollicitations auprès de la clientèle :
>
> 1° prétendre qu'un service ou un produit est reconnu par un organisme;
>
> 2° laisser miroiter des résultats qu'il n'est pas en mesure de procurer. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 du RCRASA qui se lit comme suit :

> « Le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire de la publicité ou des représentations fausses trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur. »;

CONSIDÉRANT l'article 12 du CDCSF qui se lit comme suit :

> « Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client. »;

CONSIDÉRANT l'article 13 du CDCSF qui se lit comme suit :

> « Le représentant doit exposer à son client ou à tout client éventuel, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit ou du service qu'il lui propose et s'abstenir de donner des renseignements qui seraient inexacts ou incomplets. »;

CONSIDÉRANT l'article 181 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, qui se lit comme suit :

> « Toute affaire commencée par l'Autorité des marchés financiers en application de l'article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., chapitre D-9.2) avant le 1er avril 2010 concernant un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome est continuée conformément à cette loi, telle qu'elle se lisait avant cette date. »;

CONSIDÉRANT le retrait de l'inscription du cabinet;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir ;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet HGD une pénalité* au montant de 35 000 $, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision;

Vu le retrait de l'inscription du cabinet HGD :

ORDONNER au cabinet HGD d'informer l'Autorité de la manière dont il a disposé des dossiers clients, livres et registres du cabinet, et ce, dans les 30 jours de la signification de la présente décision;

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 3 juin 2010

_____
Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à

moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e^ Marjorie Côté
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e^ étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e^ Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337 poste 2518, par télécopieur au (418) 647 1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca

*Le chèque relatif au paiement de la pénalité imposée devra être fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers et devra être expédié à l'Autorité des marchés financiers, Service de la conformité, à l'attention de Madame Karine Paquet, Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, 4^e^ étage Québec (Québec) G1V 5C1.

Décision nº 2010-PDG-0099

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

LES SERVICES FINANCIERS RICHARD LANGEVIN INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 401, boulevard Harwood, bureau 1C, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7W1.

DÉCISION
(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») faisait signifier au cabinet Les Services financiers Richard Langevin inc., un avis portant le n° 2009-DSEC-0014 (l'« avis »), en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

L'avis signifié au cabinet SFRL établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. SFRL détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers portant le numéro 511276, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

2. Richard Langevin est dirigeant responsable du cabinet, il détient un certificat auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant dans la discipline de l'assurance de personnes et la catégorie de discipline de l'assurance de régimes d'assurance collective;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

3. Le 27 décembre 2007, l'Autorité recevait une plainte de la part d'un consommateur, le tout relativement aux agissements professionnels de Richard Langevin, dirigeant responsable de SFRL;

4. Il appert de la preuve recueillie à la suite de la plainte déposée le 27 décembre 2007, qu'afin d'effectuer un placement dans un contrat de fonds distincts, Richard Langevin a fait souscrire au consommateur visé un prêt investissement au montant de 50 000 $;

5. Il importe de mentionner que le consommateur était âgé de 24 ans au moment de la transaction, qu'il avait peu d'expérience et de connaissances en matière de placement et que son revenu annuel totalisait à peine 30 000 $;

6. L'Autorité s'interroge au sujet de la pertinence d'avoir eu recours à une stratégie d'effet de levier compte tenu du profil de cet investisseur;

7. L'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 12 du *Code de déontologie de la sécurité financière*, R.R.Q. c. D-9.2, r.1.01 (le « CDSF »), le représentant doit agir envers son client avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client;

8. Par ailleurs, l'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 13 du CDSF, le représentant doit exposer à son client ou à tout client éventuel, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit ou du service qu'il lui propose et s'abstenir de donner des renseignements qui seraient inexacts ou incomplets;

9. Les éléments de preuve obtenus démontrent que le consommateur n'a pas bénéficié des informations pertinentes à la compréhension des risques reliés au prêt levier et au sujet des frais de retrait y afférents;

10. Dans ce contexte, le consommateur n'a pas bénéficié des conseils auxquels il devait s'attendre;

11. Rappelons qu'en vertu de l'article 16 de la LDPSF, un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. De plus, il doit agir avec compétence et professionnalisme;

12. Or, en vertu de l'article 86 de la LDPSF, un cabinet doit veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à cette loi et à ses règlements;

13. L'Autorité a pour mandat de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements, auxquels sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets, les représentants autonomes et les sociétés autonomes;

14. L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la LDPSF, ainsi, considère que la protection du public exige une intervention de sa part;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET SFRL

15. En raison du fait que le consommateur n'a pas bénéficié des informations pertinentes à la compréhension des risques reliés au prêt levier et au sujet des frais de retrait y afférents auxquelles il devait s'attendre, le cabinet SFRL a fait défaut de respecter l'article 86 de la LDPSF;

16. En raison du fait que le consommateur n'a pas bénéficié des conseils auxquels il devait s'attendre, le cabinet et son dirigeant n'a pas agi avec soin et compétence, faisant défaut de respecter l'article 84 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis, l'Autorité donnait au cabinet SFRL, l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit;

Ainsi, le 7 avril 2009, Richard Langevin, dirigeant responsable de SFRL, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, les commentaires et observations du cabinet en réponse à l'avis ainsi que diverses pièces au soutien des observations ainsi produites;

Par ses observations, SFRL dresse un historique des relations entretenues avec le consommateur plaignant;

SFRL souligne que le plaignant avait informé le dirigeant responsable du cabinet qu'il connaissait bien les rudiments des placements et qu'il avait été à l'emploi de la Banque CIBC;

Le plaignant aurait également informé Richard Langevin qu'il avait déjà investi dans des fonds mutuels et qu'il comprenait la volatilité de ce genre de placement;

Les observations transmises par SFRL visent, notamment, à démontrer à l'Autorité que le consommateur plaignant a bénéficié de tous les conseils nécessaires et relatifs aux placements effectués pour et en son nom;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par SFRL;

La preuve recueillie démontre que Richard Langevin a fait souscrire au consommateur visé un prêt investissement au montant de 50 000 $;

Bien que SFRL prétend avoir été surpris d'apprendre que le consommateur plaignant avait peu de connaissances en matière de placement, l'Autorité tient à souligner que ce consommateur n'était âgé que de 24 ans au moment de la transaction;

Malgré les observations présentées, l'Autorité considère inapproprié d'avoir eu recours à une stratégie d'effet de levier compte tenu du profil de cet investisseur, et plus particulièrement de son revenu annuel;

L'Autorité considère que le cabinet doit s'assurer de communiquer à ses clients les informations pertinentes à la compréhension des risques reliés au prêt levier;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant doit agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.
>
> Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.
>
> Ils doivent agir avec soin et compétence. »

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.
>
> Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 12 du CDSF qui se lit comme suit :

> « Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui

> pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client. »;

CONSIDÉRANT l'article 13 du CDSF qui se lit comme suit :

> « Le représentant doit exposer à son client ou à tout client éventuel, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit ou du service qu'il lui propose et s'abstenir de donner des renseignements qui seraient inexacts ou incomplets. »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés et que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet SFRL une pénalité* au montant de 5 000 $, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision;

REQUÉRIR de la part du cabinet SFRL qu'il fournisse, à la satisfaction de l'Autorité, le détail des mesures de contrôle et de surveillance qu'il aura mises en place pour s'assurer que ses dirigeants et employés respectent la LDPSF et ses règlements, plus particulièrement en ce qui concerne la communication, aux consommateurs concernés, des informations pertinentes à la compréhension des risques reliés au prêt levier, et ce, dans les deux (2) mois de la date de signature de la décision;

À défaut pour le cabinet de fournir à la satisfaction de l'Autorité, dans le délai mentionné ci-dessus, le détail des mesures mises en place en matière de contrôle et de surveillance de ses dirigeants et employés :

SUSPENDRE l'inscription du cabinet SFRL dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 15 juin 2010.

_____
Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de Me Marjorie Côté

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec Me Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337 poste 2518, par télécopieur au (418) 647 1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca

***Le chèque relatif au paiement de la pénalité imposée devra être fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers et devra être expédié à l'Autorité des marchés financiers, Service de la conformité, à l'attention de Madame Karine Paquet, Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, 4e étage Québec (Québec) G1V 5C1.**

Décision no 2010-PDIS-2393

COREY GANPAT-SOUSA
[…]
Inscription no 514 308

Décision
(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Corey Ganpat-Sousa détenait un certificat portant le no 183 358, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Corey Ganpat-Sousa détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le no 514 308;

CONSIDÉRANT que Corey Ganpat-Sousa n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Corey Ganpat-Sousa a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Corey Ganpat-Sousa;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Corey Ganpat-Sousa dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Corey Ganpat-Sousa d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Corey Ganpat-Sousa entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Corey Ganpat-Sousa entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Corey Ganpat-Sousa de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Corey Ganpat-Sousa devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22^{e} étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Corey Ganpat-Sousa :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

M^{e} Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Décision n^{o} 2010-PDIS-2395

STEVE FILLION
[…]
Inscription n^{o} 512 312

Décision
(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Steve Fillion détenait un certificat portant le n^{o} 138 427, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Steve Fillion détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^{o} 512 312;

CONSIDÉRANT que Steve Fillion n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Steve Fillion a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Steve Fillion;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Steve Fillion dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Steve Fillion d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Steve Fillion entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Steve Fillion entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Steve Fillion de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Steve Fillion devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22^{e} étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Steve Fillion :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Décision n^o^ 2010-PDIS-2396

MONIQUE GRENIER
[…]
Inscription n^o^ 500 431

Décision
(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Monique Grenier détenait un certificat portant le n^o^ 115 474, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Monique Grenier détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o^ 500 431;

CONSIDÉRANT que Monique Grenier n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Monique Grenier a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Monique Grenier;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Monique Grenier dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Monique Grenier d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Monique Grenier entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Monique Grenier entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Monique Grenier de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Monique Grenier devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22e étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Monique Grenier :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

Me Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Décision no 2010-PDIS-2392

GEORGES EXILUS
[…]
Inscription no 501 372

Décision
(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Georges Exilus détenait un certificat portant le no 111 874, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Georges Exilus détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le no 501 372;

CONSIDÉRANT que Georges Exilus n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Georges Exilus a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 mai 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Georges Exilus;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Georges Exilus dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Georges Exilus d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Georges Exilus entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Georges Exilus entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Georges Exilus de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Georges Exilus devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22^{e} étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Georges Exilus :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

M^{e} Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

DÉCISION N^{o} 2010-PDIS-2383

HOUDA BOUKHEDCHA
[…]

Inscription n° 514 468

Décision
(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Houda Boukhedcha détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 468, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Houda Boukhedcha est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Le 19 avril 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 29 avril 2010.

3. Houda Boukhedcha n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 29 avril 2010.

4. Le 14 mai 2010, un agent du Service de la conformité a envoyé à Houda Boukhedcha, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 29 mai 2010.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Houda Boukhedcha.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.
>
> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> *a)* 1 000 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> *a)* 10 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :
>
> (…)
>
> *b)* dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;
>
> (…)
>
> *d)* la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la

suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Houda Boukhedcha dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Houda Boukhedcha :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 11 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca.

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2398

JEAN-CLAUDE MORIN
[…]
Inscription n^o^ 502 417

Décision
(articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 30 avril 2010, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Jean-Claude Morin un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Jean-Claude Morin établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Jean-Claude Morin détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité portant le n^o^ 502 417, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Jean Claude Morin est assujetti à la LDPSF.

2. Le 29 décembre 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière rendait une décision contre Jean-Claude Morin ordonnant, notamment la radiation provisoire de son certificat de représentant, portant le n^o^ 124 439.

3. Jean-Claude Morin n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes, et ce, depuis le 29 décembre 2009.

4. Le 20 janvier 2010, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 20 février 2010.

5. Jean-Claude Morin n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 20 février 2010.

6. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Jean-Claude Morin.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À JEAN-CLAUDE MORIN

7. Jean-Claude Morin a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'être certifié à titre de représentant et de détenir une inscription à titre de représentant autonome.

8. Jean-Claude Morin a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

9. Jean-Claude Morin a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Jean-Claude Morin l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 mai 2010.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Jean-Claude Morin.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou que la protection du public l'exige, demander au Bureau de décision et de révision de radier son inscription, de la suspendre ou de l'assortir de restrictions ou de conditions. Elle peut, en plus, demander au Bureau d'imposer au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 $.
>
> Toutefois, l'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $, lorsque celui-ci ne respecte pas les conditions des articles 81, 82, 83 et 103.1 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de document prévue par règlement. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 et 103.1, lorsqu'il s'agit de récidive dans ces derniers cas. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.
>
> L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(…). »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(…). »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 79, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 114.1, 126 et 127 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(…). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Le premier alinéa de l'article 115 s'applique à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. Le deuxième alinéa de cet article s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> *a)* 1 000 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> *a)* 10 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :
>
> (…)
>
> *b)* dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité
>
> découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;
>
> (…)
>
> *d)* la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;
>
> *e)* le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;
>
> *f)* l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;
>
> *g)* l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.
>
> Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales

> au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

> « L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :
>
> 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
>
> 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
>
> 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.
>
> (…). »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

CONSIDÉRANT la radiation provisoire de son certificat de représentant portant le numéro 124 439;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Jean-Claude Morin dans la discipline de l'assurance de personnes;

ORDONNER au représentant autonome Jean-Claude Morin d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Claude Morin entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Jean-Claude Morin entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Jean-Claude Morin de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Jean-Claude Morin devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22^{e} étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité;

Et, par conséquent, que Jean-Claude Morin :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 18 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2401

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*;

CONSIDÉRANT le dossier n^o^ 500-01-040407-105;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'en raison de sa détention, le représentant est dans l'impossibilité de se consacrer principalement à l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT la protection du public;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE le certificat n^o^ 180 922 au nom de Mario Romain dans la catégorie de discipline suivante :

- expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers;

Et, par conséquent, que Mario Romain :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2407

CONSIDÉRANT les articles 4 et 8 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF »);

CONSIDÉRANT les articles 151.0.1 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

CONSIDÉRANT les lettres adressées par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») au représentant, les 25 mars et 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT le dossier n^{o} 540-61-044754-080;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT que le représentant a fait l'objet d'une poursuite pénale intentée par l'Autorité dans laquelle il faisait face à 15 chefs d'accusation dans les dossiers Corporation Acamex Capital Inc., Bridge Management (Barbados) Inc. et Opus Management Capital Ltd;

CONSIDÉRANT que huit des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier n^{o} 540-61-044754-080 l'ont été pour avoir agi à titre de courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'organisme d'encadrement des marchés financiers;

CONSIDÉRANT que six des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier n^{o} 540-61-044754-080 l'ont été pour avoir aidé, par acte ou omission, les sociétés Corporation Acamex Capital Inc., Bridge Management (Barbados) Inc. et Opus Management Capital Ltd à procéder au placement d'une forme d'investissement soumise à la *Loi sur les valeurs mobilières*, sans avoir établi un prospectus soumis au visa de l'organisme d'encadrement des marchés financiers;

CONSIDÉRANT qu'un des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier n^{o} 540-61-044754-080 l'a été pour avoir fourni des informations fausses ou trompeuses aux investisseurs;

CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2009, le représentant a plaidé coupable aux 15 chefs d'accusation portés contre lui dans le dossier n^{o} 540-61-044754-080;

CONSIDÉRANT que le représentant a été condamné au paiement d'amendes sur chacun des 15 chefs d'accusation, pour un montant totalisant 59 999,05 $;

CONSIDÉRANT que les actes reprochés au représentant ont été commis alors que le représentant était dans l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT que les actes reprochés au représentant ont été commis à l'égard de personnes avec lesquelles le représentant était en contact dans l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT que la nature des actes reprochés au représentant a un lien avec l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT les observations présentées et la documentation reçue de la part du représentant le 10 mai 2010;

CONSIDÉRANT la protection du public;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la LAMF;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Roberto Pistilli à titre de représentant de courtier en épargne collective.

Et, par conséquent, que Roberto Pistilli :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 22 juin 2010.

M^e^ Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

DÉCISION N^O^ 2010-PDIS-2399

CONSIDÉRANT les articles 184, 218 et 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de certificat reçue à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

CONSIDÉRANT que le représentant fait l'objet d'une poursuite pénale intentée par l'Autorité dans laquelle il fait face à 62 chefs d'accusation associés à la vente illégale de véhicules de placement liés à Norshield;

CONSIDÉRANT que 25 des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier ci-dessus mentionné sont pour pratique illégale de l'activité de courtier;

CONSIDÉRANT que 25 des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier ci-dessus mentionné sont pour placement illégal sans prospectus;

CONSIDÉRANT que 12 des chefs d'accusation portés par l'Autorité dans le dossier ci-dessus mentionné sont relatifs à la transmission d'information fausse ou trompeuse;

CONSIDÉRANT le recours subrogatoire intenté par l'Autorité contre le représentant dans le dossier Norbourg;

CONSIDÉRANT que l'Autorité est d'avis que le représentant s'est placé en situation de conflit d'intérêts et a fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle en acceptant de transférer au moins 25 % des actifs sous gestion de ses clients dans des produits financiers gérés par Norbourg groupe financier ou une société liée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des faits ci-dessus relatés, une enquête est en cours à l'endroit du représentant auprès du syndic de la Chambre de la sécurité financière;

CONSIDÉRANT les observations présentées et la documentation reçue de la part du représentant;

CONSIDÉRANT que les actes reprochés au représentant ont été commis alors qu'il était dans l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT que ces actes ont été commis à l'égard des personnes avec lesquelles le représentant était en contact dans l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT que la nature des actes commis a un lien avec l'exercice des activités de représentant;

CONSIDÉRANT les observations présentées et la documentation reçue de la part du représentant;

CONSIDÉRANT que l'Autorité est d'avis, compte tenu de l'ensemble des faits au dossier, que la probité du représentant est affectée;

CONSIDÉRANT la protection du public et le mandat de l'Autorité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

Il convient pour l'Autorité de :

REFUSER le renouvellement du certificat numéro 117 289 au nom de René Joubert dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes;
- planification financière.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Signé à Québec, le 18 juin 2010.

M^{e} Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0650

DATE : 28 juin 2010

LE COMITÉ : M[e] François Folot — Président
M. Alain Côté, A.V.C., Pl. Fin. — Membre
M. Pierre Décarie — Membre

M[me] LÉNA THIBAULT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. NORMAND BOUCHARD (certificat 104 224)
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

---

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline s'est réuni, le 13 avril 2010, au siège social de la Chambre de la sécurité financière sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition sur sanction.

[2] D'entrée de jeu, la plaignante ainsi que l'intimé, représentés par leurs procureurs, déclarèrent n'avoir aucune preuve à offrir.

[3] Ils entreprirent ensuite de soumettre au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[4] La plaignante débuta en produisant une attestation de pratique de l'intimé et en invoquant que ce dernier, admis à la profession en 1990, avait cessé d'être actif à compter du 31 janvier 2001.

[5] Elle rappela la nature précise de chacune des infractions reprochées, leur gravité objective et souligna qu'au moment de la commission de celles-ci l'intimé avait dix (10) ans d'expérience dans la profession.

[6] Elle mentionna que, du comportement de l'intimé à l'audition, elle n'était parvenue à déceler chez ce dernier aucune reconnaissance de faute non plus qu'aucun remords ou repentir.

[7] Elle souligna de plus que précédemment aux événements reprochés, soit en août 1998, l'intimé avait enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'endroit d'une plainte contenant notamment un chef d'infraction lui reprochant de s'être approprié des sommes totalisant 12 000 $ appartenant à ses clients.

[8] Elle signala que le comité avait alors affiché beaucoup de clémence à son endroit et avait à titre de sanction ordonné sa suspension pour une période de deux (2) semaines tout en suggérant à l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) de procéder à une inspection professionnelle de son bureau ainsi qu'en recommandant à son conseil d'administration de lui imposer un cours de formation. Il avait également condamné l'intimé au paiement des déboursés.

[9] Elle mentionna qu'à son avis, malheureusement la leçon n'avait pas porté fruit et que les seuls éléments atténuants au dossier se résumaient au fait qu'un seul consommateur était visé par la plainte, que les gestes reprochés à l'intimé s'étaient déroulés sur une courte période de temps et que ce dernier avait cessé d'exercer en 2001.

[10] Elle termina en suggérant au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire d'une année sur le chef d'accusation numéro 1.

[11] Quant au chef d'accusation numéro 2, elle suggéra au comité d'imposer à l'intimé une radiation permanente ainsi que de rendre une ordonnance de remboursement pour une somme de 10 994,12 $, (soit le montant de 14 894,12 $ mentionné au chef 2 moins la somme de 3 900 $ représentant le montant total des dépôts qu'aurait effectués l'intimé au compte REER du client).

[12] Elle réclama enfin la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés ainsi que la publication de la décision.

[13] À l'appui de ses suggestions, elle produisit un cahier d'autorités qu'elle commenta.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[14] Quant à l'intimé, relativement au chef d'accusation numéro 1, il déclara, par l'entremise de son procureur, n'avoir aucun commentaire à faire en réponse aux représentations et à la suggestion de la plaignante.

[15] Relativement au chef d'accusation numéro 2, il invoqua que la sanction réclamée, soit la radiation permanente, était « la peine maximale » et suggéra au comité de s'interroger à savoir si l'ampleur de la faute commise pouvait justifier la sanction réclamée par la plaignante.

[16] Il mentionna ensuite la longue période de temps qui s'était écoulé depuis les événements reprochés, soit près de dix (10) années, ses fautes remontant à l'année 2000.

[17] Il indiqua qu'au moment des infractions reprochées, il détenait des certificats en assurance de personnes, à titre de courtier en assurance de personnes ainsi qu'en assurance collective de personnes et suggéra que les gestes qui lui étaient reprochés à ce chef ne présentaient qu'un lien éloigné avec les certificats qu'il détenait alors.

[18] En terminant, relativement à la suggestion de la plaignante que le comité ordonne le remboursement de la somme de 10 994,12 $, sans pour autant contester les pouvoirs du comité à cet égard, l'intimé souligna que l'objectif de la sanction

disciplinaire n'était pas « d'ordonner des remboursements ». Il suggéra que la mesure prévue au *Code des professions* devait recevoir une interprétation restrictive tout en rappelant que d'autres mécanismes existaient pour permettre au client en cause d'obtenir, s'il le désirait, une ordonnance de paiement, le cas échéant.

[19] Il invoqua également que ce qui aurait été remboursé et ce qui ne l'aurait pas été n'était pas apparu très clairement de la preuve au dossier non plus que ce qui était précisément advenu des sommes confiées par le client. Pour ces motifs, il suggéra au comité de s'abstenir de rendre l'ordonnance de remboursement réclamée par la plaignante.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[20] L'intimé ne détient plus aucune certification depuis le 31 janvier 2001.

[21] Un seul consommateur est visé par la plainte portée contre lui.

[22] Au moment des infractions reprochées, il possédait dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la distribution de produits d'assurance-vie ou de produits financiers.

Chef d'accusation numéro 1

[23] À ce chef, l'intimé a été reconnu coupable du défaut d'entreprendre les démarches raisonnables pour conseiller son client ainsi que de ne pas avoir cherché à acquérir les connaissances complètes des faits entourant l'investissement qu'il proposait et de ne pas lui avoir expliqué les risques présentés par ledit investissement.

[24] L'infraction commise par l'intimé va au cœur de l'exercice de la profession et porte directement atteinte à l'image de celle-ci. Il s'agit d'une infraction objectivement fort sérieuse.

[25] Ajoutons de plus que, tel que le comité l'a mentionné au paragraphe 19 de sa décision sur culpabilité, l'intimé a proposé à son client une stratégie de placements bien que, selon son propre témoignage, il ne croyait pas réellement à celle-ci, non plus qu'au caractère vraisemblable des ristournes et rendements envisagés. Lorsqu'il s'agit

d'établir le niveau de turpitude morale qui doit lui être imputé, le comité ne peut ignorer cet élément.

[26] Sur ce chef, la plaignante a recommandé au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire d'une année.

[27] À l'appui de sa recommandation, elle a cité notamment la décision du comité dans le dossier *Léna Thibault* c*. Christophe Balayer*[1]*.*

[28] Dans cette affaire, l'intimé a été reconnu coupable sur trois (3) chefs d'accusation lui reprochant le défaut d'expliquer adéquatement à sa cliente la nature, les avantages et les risques inhérents à un placement qu'il lui recommandait. Le comité, après révision des circonstances, a condamné l'intimé à une radiation temporaire d'une année à être purgée de façon concurrente sur chacun des chefs.

[29] Compte tenu de ce qui précède ainsi que de l'ensemble des circonstances propres au dossier, en l'absence d'éléments atténuants autres que ceux précédemment mentionnés, le comité suivra la recommandation de la plaignante sur ce chef et imposera à l'intimé à une radiation temporaire d'une année.

[30] Le comité est d'avis que la sanction suggérée est une sanction juste et appropriée qui tient compte tant des éléments objectifs que subjectifs du dossier.

Chef d'accusation numéro 2

[31] L'intimé a été reconnu coupable sur ce chef de s'être approprié à des fins personnelles les sommes que lui avait confiées son client.

[32] Il s'agit d'une des infractions parmi les plus sérieuses que puisse commettre un représentant et l'écoulement du temps évoqué par l'intimé n'en atténue pas la gravité objective.

[33] Ladite infraction va au cœur de l'exercice de la profession, est de nature à en ternir l'image et porte atteinte à la confiance du public à son endroit.

---

1 *Léna Thibault* c*. Christophe Balayer*, CD00-0674.

[34] De plus, l'intimé a antérieurement été condamné par le comité de discipline pour s'être approprié de sommes appartenant à son client. La clémence dont il a alors bénéficié de la part du comité ne semble pas l'avoir incité à s'amender.

[35] La probité est une qualité indispensable à l'exercice des activités du représentant.

[36] Ainsi, en vertu de l'article 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, le législateur a décrété que l'Autorité pouvait refuser de délivrer un certificat si elle était d'avis que celui qui le demande ne possède pas « la probité nécessaire pour exercer » les activités de représentant.

[37] En l'espèce, bien que l'intimé ne détienne plus de certification depuis 2001, le comité est d'avis que la protection du public pourrait être mise en péril s'il lui était permis, le cas échéant, de réintégrer la profession.

[38] Aussi, compte tenu de l'ensemble du dossier, des éléments objectifs et subjectifs propres à celui-ci et de l'ensemble des circonstances, le comité est aussi d'avis de suivre la recommandation de la plaignante sur ce chef. Il ordonnera en conséquence la radiation permanente de l'intimé.

[39] Quant à la demande de la plaignante d'une ordonnance de remboursement, le comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à celle-ci.

[40] Il est vrai qu'en vertu de l'article 156 d) du *Code des professions*, le comité peut imposer comme sanction au représentant déclaré coupable « l'obligation de remettre à toute personne à qui elle revient une somme d'argent que le professionnel détient pour elle. » Mais en l'espèce, étant donné notamment la précarité de la preuve présentée au comité relativement au montant précis qui pourrait être dû au client, en l'absence de témoignage clair de ce dernier sur la question, et compte tenu de la difficulté pour le comité de quantifier précisément ce montant, celui-ci est d'avis de refuser l'ordonnance de remboursement sollicitée par la plaignante.

[41] Par ailleurs, le comité ne voit aucun motif qui le justifierait de ne pas condamner l'intimé au paiement des déboursés et de ne pas ordonner la publication de la décision.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sur le chef d'accusation numéro 1 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) an à être purgée de façon concurrente;

Sur le chef d'accusation numéro 2 :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où ce dernier a son domicile professionnel ou en tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

(s) François Folot

M^e^ FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline

(s) Alain Côté

M. ALAIN CÔTÉ, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Pierre Décarie

M. PIERRE DÉCARIE
Membre du comité de discipline

M^e^ Julie Piché
THERRIEN COUTURE
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Marc-Antoine Roch
ROCK, VLEMINCKX, DURY, LANCTÔT & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 13 avril 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-0680

DATE : 17 juin 2010

LE COMITÉ : M^e^ Janine Kean — Présidente
M^me^ Gisèle Balthazard, A.V.A. — Membre

LÉNA THIBAULT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
JACINTHE FOREST, conseillère en assurance de personnes et en assurance collective de personnes (certificat 112 441)
Partie intimée

DÉCISION SUR REQUÊTE EN RÉTRACTATION

---

[1] Le 27 août 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (CSF) s'est réuni pour procéder à l'audition d'une requête en rétractation de la décision sur culpabilité rendue contre l'intimée le 25 mars 2008.

[2] Le comité était initialement composé de trois membres. À la suite de l'audition, M. Pierre Beaugrand, membre du comité, n'a pas renouvelé sa certification et de ce fait est devenu inhabile. En conséquence, la présente décision est rendue par les deux autres membres, conformément à l'article 371 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (*L.R.Q., c. D-9.2*).

[3] Le comité entendit pour l'intimée, M^e^ Claude Leduc, procureur qui a cessé d'occuper pour elle en septembre 2007, Dr Paul L'Espérance, psychiatre et expert ainsi que M. Pascal Baril, conjoint et représentant impliqué dans la commission des infractions pour lesquelles l'intimée a été déclarée coupable par le présent comité.

[4] Notons que l'intimée, bien que présente, n'a pas témoigné.

[5] Pour sa part, la plaignante déclara ne pas avoir de témoins à faire entendre.

[6] D'entrée de jeu, le procureur de l'intimée présenta une demande d'ordonnance de non-publication des témoignages de l'intimée et de son expert portant sur son état de santé. Cette demande ne fut pas contestée par la plaignante. Le comité y donna suite, séance tenante.

LA PREUVE

TÉMOIGNAGE DE M^E^ LEDUC

[7] C'est le 2 avril 2007 que M^e^ Leduc a reçu mandat de l'intimée de la représenter sur la plainte disciplinaire et la requête pour ordonnance de radiation provisoire logées contre elle.

[8] Comme il quittait pour vacances le 5 avril 2007, il a rencontré l'intimée le 2 avril et examiné les procédures reçues par elle, mais sans avoir eu communication de la preuve. L'intimée a paru bouleversée par ces procédures et l'a informé qu'elle n'avait rien à voir avec les faits reprochés dans les quatre chefs d'accusation portés contre elle.

[9] À son retour, il prit contact avec l'intimée qui n'était plus « elle-même ». Elle était incapable de communiquer avec lui et de lui donner des instructions. Par exemple,

l'intimée resta muette, après avoir répondu à son appel, alors qu'il tentait d'obtenir ses instructions. À une occasion, il se souvient même avoir attendu près de quinze minutes, l'intimée restant en ligne, mais silencieuse. Il lui aurait suggéré de consulter pour obtenir l'aide d'un médecin. Au début du mois de juin 2007, il a rencontré sa cliente pour discuter de la divulgation du complément d'enquête qu'il avait reçu mais a dû mettre un terme à l'entrevue, car l'intimée [...].

[10] C'est ainsi qu'il fit parvenir, le 6 juin 2007, une lettre au comité de discipline de la CSF l'avisant qu'il désirait cesser de représenter l'intimée. Toutefois, le même jour, M. Baril l'informa [...]. Dans les circonstances, il informa le comité le 7 juin qu'il reportait sa décision de cesser d'occuper pour l'intimée. Il fit parvenir, le 18 juin 2007, au secrétariat du comité de discipline [...]. Au mois de septembre 2007, n'ayant toujours pas de nouvelles ou d'instructions de l'intimée, il cessa définitivement de la représenter.

TÉMOIGNAGE DU Dr PAUL L'ESPÉRANCE

[11] Son curriculum vitae (IR-1) fait état d'un parcours impressionnant depuis l'obtention de sa licence en médecine en 1989. Il a acquis diverses spécialisations dont, entre autres, la neuropsychiatrie, qu'il précise particulièrement pertinente en l'espèce. De 2005 à 2009, il est le patron de plus de 60 résidents au CHUM, il est l'auteur de nombreux articles destinés à ses pairs, a donné près de 60 conférences et agit comme directeur de thèse auprès d'étudiants de maîtrise dont deux pour l'obtention d'un doctorat (PHD). Enfin, il procède à des expertises semblables à raison de quatre par semaine, à la demande de compagnies d'assurance, de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), de la CSST et autres. Son expertise fut aussi retenue à deux reprises pour les tribunaux, mais sans nécessiter son témoignage. Il en est à sa première expérience devant un tribunal. Sa qualification d'expert ne fut pas contestée.

[12] Il a notamment consulté pour son expertise (IR-2) les notes de suivi, [...]. Ses conclusions s'appuient sur son questionnaire de l'intimée et sur ce qu'il a observé au sujet [...] de la patiente à partir des faits rapportés par elle pour le diagnostic.

[13] Il dit que l'intimée présentait des [...]. Il lui est difficile de déterminer à partir de quand [...].ont commencé à se manifester, détenant peu de données objectives. Cette détermination s'appuie surtout sur les notes au dossier et sur le rapport par le patient de symptômes vécus, quoique seul 50 % des patients arrivent à trouver des changements dans leur état avant d'être hospitalisés ou de consulter dans les urgences. La grande majorité d'entre eux éprouverait de la difficulté à s'observer eux-mêmes.

[14] À son avis, l'intimée présentait [...].

[15] Lors de son entrevue avec l'intimée en novembre 2008, [...].

[16] Il est d'avis que, [...].

TÉMOIGNAGE DE M. PASCAL BARIL

[17] M. Baril a refusé de divulguer son adresse résidentielle après avoir prêté serment devant le comité. Dans les circonstances, le comité demanda aux procureurs de lui faire part de leurs prétentions sur l'impact de ce refus sur l'admissibilité de son témoignage et sur l'appréciation de sa crédibilité. Les procureurs ont fait parvenir leurs prétentions respectives à cette fin par écrit dans les semaines qui ont suivi. Les deux procureurs en sont arrivés à la conclusion que la seule exigence posée par l'article 299 du *Code de procédure civile* quant à la validité d'un témoignage était le serment. Par conséquent, le comité considère comme valide le témoignage de M. Baril malgré son refus de révéler son adresse résidentielle.

[18] M. Baril est le conjoint de fait de l'intimée depuis plus de vingt-six ans. Il dit que [...]. L'intimée aurait commencé à [...]. Il dit que ce sont probablement les litiges intervenus entre lui, la *CSF* ainsi que *l'Autorité des marchés financiers* (AMF) qui ont fragilisé l'intimée. Elle a commencé à [...] à partir de la réception d'une lettre de la compagnie d'assurance *Industrielle Alliance* en [...]. De [...] jusqu'à [...], c'est lui qui a vu aux tâches courantes de la maison. Il s'occupait également des comptes de la maison et du bureau.

[19] À la suite d'une rencontre de l'intimée avec un urgentologue d'une clinique, il a convoqué, [...].

[20] S'estimant responsable de l'état de santé de l'intimée, M. Baril dit avoir décidé de prendre soin d'elle. C'est ainsi qu'en juin 2007, [...], il a accepté un emploi temporaire de nuit afin de pouvoir être avec elle le jour.

[21] Selon ses dires, à sa sortie de l'hôpital, l'intimée était [...].

[22] Il dit avoir toujours été celui qui s'occupait des affaires courantes de leur cabinet depuis l'existence même de PRATIC 2000 et Les Services financiers Japa ltée. Il était la seule personne à faire les dépôts et les retraits à l'institution bancaire. Concernant les trois chèques à l'ordre de madame Liliane Martel, émis par la compagnie d'assurance *Empire*, il dit que c'est lui qui les a endossés, mais avec la permission de madame Martel qui était sa cliente depuis plus de vingt-cinq ans. Il dit avoir utilisé des accessoires pour imiter sa signature.

[23] Il dit que tous les documents bancaires étaient rangés dans son bureau et que même l'intimée n'y avait pas accès. Personne d'autre que lui ne signait les bordereaux de dépôt.

CONTRE-INTERROGATOIRE DE M. BARIL

[24] Il dit avoir continué à habiter avec l'intimée durant la majeure partie de sa maladie. D'abord, au [...] à ville d'Anjou, l'adresse résidentielle du couple jusqu'en juillet 2007 ou jusqu'à [...]. Par la suite, ils ont changé souvent d'adresse habitant parfois chez des amis ou connaissances. M. Baril savait que des procédures étaient intentées contre lui, mais à partir de [...], il lui a consacré tout son temps. Quand l'intimée ne résidait pas avec lui, elle vivait chez sa mère dans la région de Joliette, et ce, surtout depuis le mois de mai 2008. Ce serait à partir de ce moment qu'il aurait accepté d'autres emplois jusqu'à en occuper parfois quatre en même temps.

[25] Du mois d'août 2007 jusqu'au début du mois de mai 2008, le couple vivotait ne pouvant compter que sur les revenus de son travail de nuit. À l'automne 2008, l'intimée a commencé à [...].

[26] Il savait que M^e^ Leduc représentait l'intimée. C'est lui qui a communiqué en juin 2007 avec ce dernier pour l'informer [...].

[27] Pour faire suite à la demande de l'intimée ou de la correspondance reçue de M^e^ Leduc, il a procédé aux photocopies des dépôts et copies des chèques et les a fait parvenir par télécopieur.

PRÉTENTIONS DE L'INTIMÉE

[28] En ce qui concerne l'impossibilité pour l'intimée d'agir en temps utile, son procureur s'est dit d'avis que les témoignages de M^e^ Leduc, du conjoint de l'intimée et de son expert-psychiatre, Dr L'Espérance, le démontraient de façon prépondérante. Il souligna l'absence de contre expertise de la part de la plaignante.

[29] Il avança que l'intimée avait [...].

[30] Les faits rapportés par M^e^ Leduc et M. Baril sont semblables et concordent avec l'opinion et les conclusions du Dr L'Espérance. Il rappela que M^e^ Leduc avait déclaré qu'entre les mois d'avril 2007 et juin 2007, l'intimée ne lui donnait pas d'instructions et lui avait paru une personne [...] à tel point qu'il lui a suggéré de demander de l'aide.

[31] Quant au témoignage de son conjoint, M. Baril, il l'a décrit comme étant [...].

[32] Concernant l'exigence d'un moyen de défense apparent, il soumit que les conclusions de l'expert en écriture, M. Marco Ghirotto (IR-3), invalidaient celles de Mme Yolande Gervais, également expert en écriture, retenu par la plaignante au soutien de la culpabilité de l'intimée, qui avait conclu qu'il était probable que la signature en litige apparaissant sur l'endos des chèques ait été imitée par l'intimée.

[33] À cela s'ajouterait l'aveu de M. Baril déclarant avoir lui-même contrefait la signature de Mme Martel avec le consentement de celle-ci.

PRÉTENTIONS DE LA PLAIGNANTE

[34] D'entrée de jeu, la procureure de la plaignante, s'appuyant sur deux décisions[1], affirma que le comité est habilité à se prononcer sur la rétractation même s'il est celui qui s'est prononcé sur la culpabilité de l'intimée.

[35] Aussi, elle invoqua les articles 482 et suivants du *Code de procédure civile* portant sur la rétractation de jugement indiquant que les délais étaient déterminants en l'espèce.

[36] À ce sujet, elle rappela que la requête en rétractation doit être signifiée dans les quinze jours du moment où la partie a pris connaissance du jugement rendu contre elle, que ce délai est de rigueur et pourvu que ne se soient pas écoulés plus de six mois depuis le jugement. Elle fit valoir qu'en l'espèce ce délai était largement dépassé et qu'aucune demande pour être relevé du défaut de produire la requête dans ce délai n'avait été présentée quoique signifiée avant l'expiration du délai de six mois.

[37] La décision sur culpabilité rendue le 25 mars 2008 a été publiée et signifiée par voie de journaux dans la région de Montréal, le 10 avril 2008. L'avis fixant l'audition sur sanction au 18 juin 2008 fut aussi signifié le même jour par voie des journaux.

[38] Elle signala que l'intimée n'avait fourni aucune preuve du moment où elle a pris connaissance de la décision sur culpabilité ni comment elle en a eu connaissance. Le

[1] *Sophie Maheu (Ordre des chimistes du Québec)* c. *Robert M. Bell*, AZ-5012466, rendue le 15 mars 2002; *Léna Thibault* c. *Normand Bouchard*, CD00-0650, rendue le 1er octobre 2008.

délai serait donc réputé avoir commencé à courir dès le 10 avril 2008, date de signification de la décision sur culpabilité.

[39] Même en supposant qu'il y aurait eu avis d'une requête en rétractation le 18 juin 2008, lorsque l'intimée s'est présentée devant le comité, la procureure argumenta que le délai de 15 jours de la connaissance de la décision sur culpabilité serait toujours dépassé.

[40] Subsidiairement à ses arguments sur les délais, la procureure de la plaignante rappela qu'il doit y avoir preuve par la partie demandant la rétractation d'une cause suffisante démontrant son impossibilité d'agir en temps utile.

[41] Elle dit qu'il n'est pas contesté qu'en juin où même en mai 2007, l'intimée n'était pas capable d'agir. D'ailleurs, le comité avait, en conséquence, remis les auditions fixées, et ce, jusqu'à ce que M^{e} Leduc cesse d'occuper définitivement en septembre 2007 au motif qu'il n'avait pas réussi à obtenir d'instructions de sa cliente et ne pouvait la rejoindre.

[42] Toutefois, bien que la plaignante ait choisi de ne pas produire de contre-expertise et qu'elle ne conteste pas la crédibilité à accorder au Dr L'Espérance, elle invita à la prudence pour ne pas faire dire plus à son expertise que ce qui découle de son rapport et de son témoignage.

[43] À son avis, Dr L'Espérance s'est limité à poser un diagnostic de [...] et à dire que l'intimée présentait [...]. Il a constaté que la situation [...].

[44] Elle releva des passages[2] de l'expertise du Dr L'Espérance où il mentionne [...].

[2] IR-2, pages 6, 7, 9 et 10.

[45] Elle fit remarquer aussi que Dr L'Espérance, lorsque questionné sur l'impact de son diagnostic [...], il ne pouvait se fier qu'à des études cliniques en général et non sur le cas précis de l'intimée.

[46] Elle concéda que la preuve [...] était claire pour la période avant [...], mais a soutenu qu'elle était non concluante pour la suite. Elle allégua que l'intimée [...].

[47] Quant au témoignage de M. Baril, la procureure de la plaignante a soutenu qu'aucune crédibilité ne devait lui être accordée. Elle s'appuya, d'une part, sur le témoignage de l'expert voulant que les observations des conjoints soient peu aidantes, car ils manqueraient de recul par rapport au malade. D'autre part, elle fit valoir qu'une personne qui s'est soustraite à ses obligations disciplinaires, qui camoufle son adresse durant les procédures afin de ne pas être retrouvée et qui lors de son assermentation comme témoin refuse encore de la transmettre, peut difficilement être crédible.

[48] Elle soutient qu'il est facile de venir, après coup, dire au comité que l'intimée n'était pas sa complice et que c'est lui qui a tout fait.

[49] La procureure de la plaignante dit que la stratégie du couple a changé [...], M. Baril a collaboré à l'enquête et donné mandat à l'avocat de l'intimée de faire ce qu'il fallait alors qu'après [...], il déménage et laisse procéder par défaut dans les deux dossiers disciplinaires les concernant. Maintenant, M. Baril a modifié sa stratégie en prenant tous les torts.

[50] Elle a maintenu que ceci ne pouvait constituer une cause suffisante ni répondre à l'impossibilité d'agir requise pour obtenir une rétractation.

[51] Enfin, elle s'appuya sur la décision rendue dans *Ultramar* c. *Ross & al,*[3] où le juge conclut [...] ne peut constituer en soi une cause suffisante. Il en est de même de la décision rendue rendue dans la *Caisse populaire de Cabano* c. *Quincaillerie L.W. Bilodeau inc.,*[4] où l'intimé a soulevé l'existence d'une [...] pour obtenir rétractation, qui a été refusée.

[52] Dans *Corporation municipale de St-Michel-des-Saints* c. *Kowalewski & al.,*[5] décision de la Cour du Québec, rendue en 1988, le juge a également décidé que [...] ne peut constituer une cause suffisante pour démontrer l'impossibilité d'agir dans le délai à partir du moment où le requérant a eu connaissance des procédures. Il précisa, arrêts de la Cour d'appel à l'appui, qu'une rétractation peut être accordée pourvu qu'il n'y ait preuve d'aucune négligence[6]. Enfin, une autre décision rendue dans *Dumais* c. *Solutions Conex inc., & al*.,[7] a conclu de la même façon.

[53] La procureure de la plaignante argumenta que le diagnostic de [...] ne peut suffire et que la seule période où l'intimée était réellement empêchée d'agir était en [...]. Or, l'audition avait eu lieu en novembre 2007 et la décision rendue en mars 2008.

[54] Elle signala que selon Dr L'Espérance, l'intimée qui [...], a été capable de retenir les services d'un procureur lorsque les procédures lui ont été signifiées au printemps 2007. Une fois malade, c'est M. Baril qui a vu à ses affaires et la cause d'incapacité de l'intimée a cessé [...].

RÉPLIQUE DU PROCUREUR DE L'INTIMÉE

---

[3] 2002 CANLII 13565 (QC.C.S.).
[4] REJB 2001-25945 (C.S.).
[5] EYB 1988-78131 (C.Q.).
[6] Voir note 5 paragraphe 21.
[7] EYB 2005-91765 (C.Q.).

[55] En ce qui concerne l'argument des délais, le procureur de l'intimée avança qu'il s'agissait d'une preuve circonstancielle, entre autres, par le témoignage de M. Baril disant que l'intimée n'était [...]. De plus, il fit valoir que le 16 juin 2008 était la date à retenir comme étant celle où l'intimée a eu connaissance de la décision rendue contre elle, comme indiqué au troisième paragraphe de sa requête et appuyé de la déclaration assermentée de l'intimée.

[56] Quant au témoignage du Dr L'Espérance, il argumenta que ce dernier avait plutôt conclu que l'intimée n'était [...]. Il ajouta qu'il ne s'agissait pas seulement de [...] comme dans les affaires soumises par la plaignante, mais selon Dr L'Espérance de la [...].

ANALYSE ET CONCLUSIONS

[57] L'intimée présente une requête en rétractation de la décision sur culpabilité rendue le 25 mars 2008 par le comité de discipline de la CSF la déclarant coupable sur les quatre chefs d'accusation portés contre elle.

[58] Les articles 482 et suivants du *Code de procédure civile* déterminant les règles propres aux demandes de rétractation servent d'inspiration en droit disciplinaire avec les adaptations nécessaires.

[59] En vertu de ces dispositions, l'intimée doit, pour réussir, établir par preuve prépondérante qu'elle a été empêchée d'agir pour toute autre cause jugée suffisante.

[60] Elle allègue principalement avoir été empêchée d'agir en raison de son état de santé.

[61] La question en litige est de savoir si elle a démontré par prépondérance que son état de santé l'empêchait d'agir en temps utile et si elle a un moyen de défense apparent aux infractions reprochées dans la plainte.

[62] En ce qui concerne la question des délais, la plaignante proposa que le délai de quinze jours était dépassé car commençant le 10 avril 2008, date de la publication et signification de la décision sur culpabilité et de l'avis d'audition sur sanction.

[63] Le comité ne partage pas son avis considérant, qu'en l'espèce, il ne s'agit pas d'une signification personnelle, mais bien par voie des journaux. Comme mentionné par le juge Marcel Nichols dans *Janelle* c. *Champagne*[8] *:*

> «La discrétion qu'en accorde au Tribunal permet donc de considérer comme cause suffisante l'absence et la maladie grave d'un défendeur comme motif de rétractation quand il n'a pas été assigné personnellement, ni à son véritable domicile, ni au lieu ordinaire et actuel de sa résidence, ni à sa place d'affaires…
>
> Nonobstant la régularité technique de l'assignation il y a matière à rétractation si un défendeur peut se réclamer des motifs prévus par ces articles pourvu que son défaut de comparaître ou de plaider ne résulte pas d'une négligence qui lui soit imputable.»

[64] Suivant la preuve, le comité est d'avis que l'intimée a pris connaissance le 16 juin 2008 de la décision sur culpabilité rendue contre elle le 25 mars 2008. Le comité ne partage pas l'opinion de la partie plaignante soutenant que l'intimée n'ayant pas témoigné, l'affidavit accompagnant sa requête ne peut être retenu comme preuve de la date du 16 juin 2008 alléguée au troisième paragraphe de sa requête en rétractation de jugement. L'intimée n'a pas été appelée à témoigner par son procureur et la plaignante ne s'est pas prévalue de son droit de l'interroger sur ce point ou tout autre jugé pertinent. Par son omission, la plaignante a choisi de ne pas offrir d'autre preuve à ce sujet. Même si la force probante concernant cette date n'est pas celle souhaitée, en l'absence d'autre preuve, le comité la retiendra étant la seule preuve offerte à cette fin.

[65] Aussi, quant à l'absence de demande de l'intimée pour être relevée du défaut d'agir dans le délai de 15 jours, le comité rappellera qu'en aucun moment la plaignante ne s'est objectée aux prolongations de délai demandées par l'intimée elle-même aux

[8] (1981) C.S. p. 898.

fins de se constituer un procureur que par la suite par son procureur pour le dépôt de sa requête en rétractation. Ces demandes non contestées ont été en conséquence accordées et la requête en rétractation fut signifiée et produite le ou vers le 20 octobre 2008.

[66] En matière disciplinaire, les règles de procédures applicables doivent être interprétées largement, d'autant plus que les infractions reprochées en l'espèce sont susceptibles d'entraîner une sanction de radiation laquelle peut mettre un terme plus ou moins définitif à la carrière du professionnel d'où la comparaison à la peine de mort en droit criminel. L'argument de la plaignante portant sur les délais est donc rejeté.

[67] Quant à celui portant sur l'exigence d'une cause suffisante et l'impossibilité d'agir de l'intimée, le comité considère que la preuve prépondérante a démontré que l'intimée était dans l'impossibilité d'agir plus tôt. Selon Dr L'Espérance, l'intimée [...]. La période en litige s'étend du mois d'avril 2007 où la plainte disciplinaire a été signifiée à l'intimée et le 16 juin 2008, date de la connaissance de la décision par l'intimée.

[68] La procureure de la plaignante a insisté sur le fait que l'intimée [...]. Par ailleurs, au sujet [...], Dr L'Espérance a précisé [...].

[69] Au surplus, notons que les passages sur lesquels la procureure de la plaignante s'est appuyée sont tirés de parties de l'expertise où l'expert rapporte [...]. Ce n'est donc pas l'opinion de l'expert qui s'y trouve. Celle-ci se trouve plutôt [...].

[70] Dr L'Espérance y explique clairement que [...], l'intimée devait être [...][9]. Le témoignage de M. Baril, quoique devant être pris à caution pour les raisons invoquées par la procureure de la plaignante, corrobore certains faits rapportés par l'intimée. Aussi

[9] IR-2, p. 15, 1er paragraphe.

son témoignage corrobore, pour la période du mois [...], certaines observations de M^e^ Leduc sur l'état de l'intimée.

[71] Enfin, [...] a pu être constatée chez l'intimée lors de l'audition prévue pour la sanction le 18 juin 2008 ainsi qu'au cours de l'audition de la présente requête en rétractation. La présidente du comité a d'ailleurs dû intervenir pour [...].

[72] Le comité a pris connaissance des décisions soumises par les parties et ne commentera que les plus pertinentes. Dans l'affaire *Ultramar*[10], il s'agissait d'une [...] qui avait été diagnostiquée après le fait, c'est-à-dire le 4 mars 2002. Le tribunal a conclu, eu égard à l'ensemble du dossier et de son appréciation du témoignage du requérant, que ceci ne l'empêchait pas d'agir au moment de l'enregistrement de l'inscription ex-parte le 19 mars 2002. Il souligna qu'il n'y avait eu aucune intervention des procureurs du requérant qui était toujours représenté pour empêcher que ce jugement soit rendu. Il s'agissait dans ce cas d'une deuxième inscription ex-parte signifiée à ses procureurs, la première ayant été rayée le 27 février précédent. Force est de constater que ces faits diffèrent grandement du cas en l'espèce où l'intimée n'était plus représentée par procureur, que le diagnostic fait état [...] remontant au début des procédures et que la signification s'est faite par voie des journaux.

[73] Quant à la décision rendue dans *Corporation municipale de St-Michel-des-Saints* c. *Kowalewski*[11], il y avait eu signification personnelle à la requérante ce qui est une différence importante avec le cas présent.

[10] Voir note 3.
[11] Voir note 5.

[74] Le comité est d'avis que la preuve prépondérante a démontré que l'état de santé de l'intimée était tel qu'elle était empêchée de s'occuper de ses affaires tant au plan professionnel que personnel entre le mois de [...] et le mois de [...].

[75] Quant à la preuve d'un moyen apparent de défense, le comité estime que la preuve prépondérante l'a aussi établi. Aux fins de la réception de la requête en rétractation, le comité tient compte du témoignage de M. Baril estimant qu'il n'a pas, à ce stade-ci des procédures, à se prononcer sur sa crédibilité.

[76] Ainsi, selon le témoignage de M. Baril, madame Martel était sa cliente et non celle de l'intimée et il est l'auteur des endossements imitant sa signature. De plus, il ressort de la contre-expertise en écriture de M. Ghirotto (IR-3), produite par l'intimée, que les signatures de madame Martel sur l'endos des chèques en litige ne peuvent être identifiées ni éliminées comme étant exécutées par l'intimée. Ce témoignage combiné aux conclusions de l'expertise de M. Ghirotto établit certes un moyen de défense apparent aux chefs d'accusation portés contre l'intimée.

[77] En conséquence, à la lumière des exigences établies par la jurisprudence en matière de rétractation, le comité accueillera la requête de l'intimée.

[78] Toutefois, l'intimée sera condamnée aux dépens résultant de son défaut, conformément à l'article 487 du *Code de procédure civile du Québec*.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline

ACCUEILLE la requête en rétractation de l'intimée;

RÉTRACTE la décision sur culpabilité rendue par le comité le 25 mars 2008;

ORDONNE la réouverture des débats dans le présent dossier afin de permettre à l'intimée de présenter une défense aux quatre chefs d'accusation contenus à la plainte;

CONDAMNE l'intimée aux dépens résultant de son défaut.

(s) Janine Kean
M^e^ Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard
M^me^ Gisèle Balthazard, A.V.A.
Membre du comité de discipline

M^e^ Marie-Claude Sarrazin
BORDEN LADNER GERVAIS
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Stephen Angers
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 27 août 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0760

DATE : 28 juin 2010

LE COMITÉ : M^e^ François Folot — Président
M. Pierre Décarie — Membre
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

M^e^ VENISE LEVESQUE, ès qualités de syndic adjoint par intérim de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. PIERRE NADEAU, conseiller en sécurité financière
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Le 6 avril 2010, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, à Montréal et à procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

> « 1. À Montréal, depuis le ou vers le 12 août 2008, l'intimé PIERRE NADEAU a fait défaut de répondre à une correspondance du 12 août 2008 émanant du bureau du syndic et signée par l'enquêteur Laurent Larivière, contrevenant ainsi à l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

2. À Montréal, depuis le ou vers le 25 août 2008, l'intimé PIERRE NADEAU a fait défaut de répondre à une correspondance du 25 août 2008 émanant du bureau du syndic et signée par l'enquêteur Laurent Larivière, contrevenant ainsi à l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

3. À Montréal, depuis le ou vers le 12 août 2008, l'intimé PIERRE NADEAU a nui au travail du bureau du syndic, notamment en faisant défaut de donner suite aux communications de l'enquêteur Laurent Larivière, contrevenant ainsi à l'article 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01); »

LES FAITS

[2] Il ressort essentiellement de la preuve présentée au comité les faits suivants.

[3] Le ou vers le 12 août 2008, à la suite d'une demande d'enquête déposée par une consommatrice, Mme Josée Désormeau, l'enquêteur au bureau du syndic, M. Laurent Larivière (M. Larivière), fit tenir à l'intimé une correspondance l'enjoignant de répondre à certaines questions en lien avec ses activités professionnelles. Il lui demandait de plus de lui expédier une copie complète du dossier de la cliente. Dans sa correspondance, M. Larivière accordait à l'intimé un délai de dix (10) jours pour l'acheminement des documents et renseignements réclamés.

[4] Le ou vers le 25 août 2008, n'ayant reçu aucune réponse à ses demandes, M. Larivière fit tenir à l'intimé une nouvelle correspondance accompagnée d'une photocopie de celle du 12 août 2008. Tout en lui rappelant les termes des articles 340 et 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ainsi que de l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, il lui soulignait alors son défaut de donner suite à la correspondance antérieure.

[5] Quelque temps après, au cours d'une conversation téléphonique, l'intimé confirma à M. Larivière la réception des deux (2) lettres. Il indiqua à ce dernier qu'il était de son intention d'y donner suite mais lui mentionna qu'avant de ce faire, il lui fallait

obtenir l'accord de son assureur responsabilité, et ce, pour éviter de mettre en péril sa couverture d'assurance. Il lui déclara que dans une situation de même nature, il avait antérieurement éprouvé des difficultés avec l'assureur.

[6] Ne recevant toutefois aucune communication de l'intimé par la suite, le 16 septembre 2008, M. Larivière transmit à ce dernier un message téléphonique le priant de communiquer avec lui.

[7] Le ou vers le 18 septembre 2008, l'intimé plaça un appel auprès de M. Larivière. Encore une fois, il assura ce dernier qu'il était de son intention de lui faire tenir rapidement les informations et documents qu'il réclamait, lui affirmant alors que ceux-ci lui seraient expédiés au cours de la fin de semaine qui allait suivre.

[8] Le ou vers le 6 octobre 2008, n'ayant, malgré les assurances de l'intimé, toujours reçu aucune réponse à ses demandes, M. Larivière tenta de le rejoindre par téléphone. N'y parvenant pas, il laissa un message à ce dernier l'exhortant à nouveau de lui transmettre les documents et informations réclamés.

[9] Le ou vers le 16 octobre 2008, l'intimé ne s'étant toujours pas manifesté, M. Larivière lui transmit un second message téléphonique au même effet.

[10] Le ou vers le 22 octobre 2008, après quelques démarches, M. Larivière parvint à entrer en communication avec l'intimé. Ce dernier assura alors l'enquêteur qu'il allait bien, cette fois-ci, faire diligence et qu'il verrait à lui faire tenir « d'ici quelques jours » les documents et informations qui lui étaient réclamés depuis le 12 août 2008.

[11] Le ou vers le 19 novembre 2008, M. Larivière tenta de le rejoindre par téléphone. Il n'y parvint pas. Il laissa un nouveau message téléphonique à l'intention de ce dernier.

[12] Finalement, le ou vers le 26 novembre 2008, n'ayant eu aucune communication de l'intimé et n'ayant toujours pas reçu de ce dernier, malgré ses efforts et démarches, les documents et informations qu'il lui réclamait depuis le 12 août 2008, M. Larivière présenta le dossier au syndic de la Chambre qui prit alors la décision de porter la présente plainte contre l'intimé.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[13] L'intimé qui a témoigné n'a pas disputé son défaut de donner suite avec diligence tant à la correspondance que lui faisait parvenir M. Larivière les 12 et 25 août 2008 qu'aux engagements verbaux auxquels il souscrivait par la suite auprès de ce dernier.

[14] Il n'a pas contesté non plus qu'en agissant de la sorte, il a contrevenu aux dispositions de l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[15] Aussi, compte tenu de ses admissions ainsi que de la preuve présentée par la plaignante, l'intimé sera déclaré coupable du chef d'accusation numéro 1.

[16] Pour ce qui est du chef d'accusation numéro 2, puisque l'intimé sera reconnu coupable du premier chef, le comité est d'avis qu'il ne pourrait le déclarer coupable sur le second sans enfreindre la règle interdisant les condamnations multiples puisque la correspondance du 25 août 2008 auquel réfère le second chef n'est qu'un rappel de celle du 12 août 2008 mentionnée au premier chef.

[17] En application de ladite règle, le comité ordonnera donc un arrêt conditionnel des procédures sur le chef d'accusation numéro 2.

[18] Quant au chef d'accusation numéro 3, l'intimé a contesté sa culpabilité sur celui-ci.

[19] Ledit chef lui reproche, en agissant comme il l'a fait et notamment en faisant défaut de donner suite aux communications de l'enquêteur M. Larivière, d'avoir « nui au travail du bureau du syndic ».

[20] Or l'intimé déclare qu'il n'a jamais « empêché M. Larivière de travailler » et qu'il n'a jamais cherché à l'entraver dans ses fonctions. Selon ses déclarations, il n'a ni cherché à nuire à M. Larivière ni à lui mentir. Bien qu'il ait malheureusement fait défaut de respecter sa parole ou ses engagements, il déclare qu'aucune mauvaise foi ne doit lui être attribuée. Il invoque que dans de telles circonstances il ne devrait pas être déclaré coupable du troisième chef d'accusation.

[21] Ledit chef d'accusation réfère à l'article 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* qui se lit comme suit :

> « 44. Le représentant ne doit pas nuire au travail du Bureau, de la Chambre ou de l'un de ses comités, du syndic, d'un adjoint du syndic, du co-syndic, d'un adjoint du co-syndic ou d'un membre de leur personnel ou d'un dirigeant de la Chambre. »

[22] En l'espèce, s'il est vrai que l'intimé n'a pas engagé l'enquêteur du bureau du syndic sur de fausses pistes et qu'il ne lui a pas non plus transmis de faux renseignements, il a néanmoins, après de multiples assurances de sa part à l'effet qu'il allait incessamment les lui transmettre, fait défaut de s'exécuter et de communiquer à ce dernier les informations et documents nécessaires à la poursuite de son enquête.

[23] Sous l'apparence d'une volonté de collaborer, l'intimé a utilisé des mesures, des moyens, pour « gagner du temps », pour se soustraire à ses obligations et ainsi se dispenser de répondre aux demandes d'informations qui lui étaient adressées.

[24] Une bonne part du travail de l'enquêteur du bureau du syndic consiste à obtenir toute l'information disponible à l'égard des faits rattachés à la demande d'enquête du consommateur. L'intimé, en faisant défaut de transmettre à ce dernier les renseignements et documents qui lui étaient réclamés, et ce, malgré ses engagements et ses assurances à l'effet qu'il entendait collaborer, a gêné, ralenti, entravé et en partie paralysé, le travail de l'enquêteur.

[25] Son attitude générale en réponse aux démarches de ce dernier et son défaut de coopérer a compromis les capacités de ce dernier d'exercer sa fonction et nui au travail du bureau du syndic bien que la preuve présentée ne permette pas d'évaluer l'ampleur des conséquences de sa conduite.

[26] Tel que l'a déjà indiqué le comité dans quelques décisions antérieures : « *un système professionnel qui assure la protection du public exige l'entière coopération et collaboration des membres avec le bureau du syndic*. »

[27] Dans l'affaire *Pharmascience inc.* c. *Binet,* [2006] 2 R.C.S., page 513, la Cour suprême du Canada a clairement indiqué que, compte tenu de l'objectif de protection du public lié à la mission du syndic d'enquêter sur la conduite des professionnels, il est indispensable que ces derniers et même les tiers collaborent aussi étroitement que possible à son enquête[1].

[28] Compte tenu de ce qui précède, le comité doit conclure que l'intimé, par ses agissements, a nui au travail du bureau du syndic et il sera en conséquence déclaré coupable sur le chef d'accusation numéro 3.

---

[1] Voir aussi *Tareb* c. *Avocats*, 2009, QCTP 114.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1 et 3 contenus à la plainte;

ORDONNE un arrêt conditionnel des procédures sur le chef d'accusation 2;

CONVOQUE les parties à une audition sur sanction, la date devant en être déterminée avec la secrétaire du comité de discipline.

(s) François Folot
M^e^ FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Pierre Décarie
M. PIERRE DÉCARIE
Membre du comité de discipline

(s) Felice Torre
M. FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e^ Paul Déry Goldberg
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 6 avril 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a réimprimé, en date du 28 juin 2010, les permis des assureurs figurant dans la liste en annexe afin qu'ils reflètent les modifications apportées par le *Règlement d'application de la Loi sur les assurances*, (2009) 141 G.O. II, 4471, entré en vigueur le 10 septembre 2009. Ce dernier remplace le *Règlement d'application de la Loi sur les assurances*, R.R.Q., c.A-32, r.1, et modifie notamment le libellé des catégories d'assurance et définit de nouvelles catégories d'assurance.

L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ces assureurs à exercer leurs activités au Québec dans la(les) catégorie(s) d'assurance indiquée(s) à leur permis. Les modifications ont pour seul objectif de refléter les modifications apportées aux catégories d'assurance.

Fait le 28 juin 2010

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

p.j.

AETNA-VIE

151 Farmington Avenue
Hartford, Connecticut, 6156, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE

27 Allstate Parkway, Suite 100
Markham (Ontario) L3R 5P8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

ALLSTATE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

2775 Sanders Road
Northbrook, Illinois, 60062, U.S.A.

- Assurance automobile *
- Assurance de biens

- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées à la réassurance

AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA FLORIDE

11222 Quail Roost Drive
Miami, Florida, 33157, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DE LA FLORIDE

11222 Quail Roost Drive
Miami, Florida, 33157, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

AMERICAN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET D'ASSURANCE-MALADIE

3001 Meacham Blvd., Suite 200
Fort Worth, Texas, 76137, U.S.A.

- Assurance sur la vie

AMEX COMPAGNIE D'ASSURANCE

480 Pilgrim Way, Suite 1400
Green Bay, Wisconsin, 54304, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE D'AMÉRIQUE

1801 Watermark Drive, Suite 100,
P.O. Box 159019
Columbus, Ohio, 43215, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION CANASSURANCE

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau B-9
Montréal (Québec) H3A 3S3

- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

770 Main Street, P.O. Box 160
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSURANCE ACE INA

25 York Street, Suite 1400
Toronto (Ontario) M5J 2V5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie

- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

ASSURANCE INTERNATIONAL AVIVA LTÉE

St Helen's, 1 Undershaft
London, England

- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la gestion des polices émises avant le 30 juillet 2004

ASSURANCE LAWPRO

250 rue Younge, Bureau 3101
Toronto (Ontario) M5B 2L7

- Assurance de titres

ASSURANCE STANDARD LIFE LIMITÉE

Standard Life House
30 Lothian Road
Edinburgh, EH1 2DH, Scotland

- Assurance sur la vie

ASSURANCES NLF

100 First Stamford Place
Stamford, Connecticut, 6902, U.S.A.

- Assurance aviation
- Assurance de responsabilité

ASSURANCES SOMPO DU JAPON

26-1, Nishi-Shinjuku 1-Chame, Shinjuku
Tokyo, 160-8338, Japon

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

ASSURANCE-VIE ACE INA

25 York Street, Suite 1400
Toronto (Ontario) M5J 2V5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

1100, rue University, 5e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ASSURANT VIE DU CANADA

5160 Yonge Street, Suite 500
Toronto (Ontario) M2N 7C7

- Assurance sur la vie

ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT N.V.

David Ricardo Straat 1
Amsterdam, 1066 JS, Netherlands

- Assurance crédit

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) M1L 4S8

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

AXA ASSURANCES (CANADA)

5700 Yonge Street, Suite 1400
North York (Ontario) M2M 4K2

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

*Les activités dans les catégories assurance de frais juridiques et assurance grêle sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités relatives aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi sont limitées à la réassurance aux fins de la prise en charge des risques garantis par La Citadelle, Compagnie d'Assurances générales

AXA ASSURANCES AGRICOLES INC.

2020, rue University, Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 2A5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

AXA ASSURANCES GÉNÉRALES

5700 Yonge Street, Suite 1400
North York (Ontario) M2M 4K2

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle *

- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités relatives aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi sont limitées à la réassurance aux fins de la prise en charge des risques garantis par AXA Assurances (Canada)

AXA ASSURANCES INC.

2020, rue University, Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 2A5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

AXA EQUITABLE ASSURANCE-VIE

1290 Avenue of the Americas, 11th Floor - B
New York, New York, 10104, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

AXA PACIFIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE

999 West Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2W2

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

*Les activités dans les catégories assurance de frais juridiques et assurance grêle sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités relatives aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi sont limitées à la réassurance aux fins de la prise en charge des risques garantis par La Citadelle, Compagnie d'Assurances générales

AXIS COMPAGNIE DE RÉASSURANCE (SUCCURSALE CANADIENNE)

11680, Great Oaks Way, Suite 500
Alpharetta, Georgia, 30022, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile
- Assurance aviation *
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines

- Assurance cautionnement
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans les catégories assurance contre la maladie ou les accidents, assurance aviation, assurance crédit et assurance de frais juridiques sont limitées à la réassurance

BARREAU DU QUÉBEC

445, boulevard Saint-Laurent, Bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 3T8

- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités dans les catégories assurance contre le détournement et assurance de frais juridiques sont limitées aux contrats d'assurance couvrant ses membres contre les détournements de sommes devant être déposées dans un compte en fidéicommis, commis sans complicité de l'assuré, et à l'assurance couvrant les frais juridiques occasionnés par ces détournements. Les activités dans la catégorie assurance de responsabilité sont limitées aux contrats d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles

BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

55 Bloor Street West, 15th Floor
Toronto (Ontario) M4W 3N5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

BMO SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE

60 Yonge Street
Toronto (Ontario) M5E 1H5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

BOUCLIER VERT DU CANADA

8677 Anchor Drive, P.O. Box 1606
Windsor (Ontario) N9A 6W1

- Assurance contre la maladie ou les accidents

CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

31, rue de Courcelles
Paris, 75008, France

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau B-9
Montréal (Québec) H3A 3S3

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

1200, avenue McGill College, Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4G7

- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités dans les catégories assurance contre le détournement et assurance de frais juridiques sont limitées aux contrats d'assurance couvrant ses membres contre les détournements de sommes devant être déposées dans un compte en fidéicommis, commis sans complicité de l'assuré, et à l'assurance couvrant les frais juridiques occasionnés par ces détournements. Les activités dans la catégorie assurance de responsabilité sont limitées aux contrats d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du Code des professions

CHEVALIERS DE COLOMB

One Colombus Plaza
New Haven, Connecticut, 6510, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE

One Financial Place
1 Adelaide Street East, 16th Floor
Toronto (Ontario) M5C 2V9

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

CIGNA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

55 Town Centre Court, Suite 606,
P.O. Box 14
Scarborough (Ontario) M1P 4X4

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COLISEE RE

40, rue du Colisée
Paris, 75008, France

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *

- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES GÉNÉRALES LOMBARD

105 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 1P9

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES MONDIAUX É.-U.

2350 Empire Avenue
Burbank, California, 91504, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE AMERICAN ROAD

The American Road, P.O. Box 1701
Dearborn, Michigan, 48121, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH

300 Plaza Three, 3rd Floor
Jersey City, New Jersey, 7311, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE ASPEN UK

30 Fenchurch Street
London, EC3M 3BD, England

- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE BERKLEY

475 Steamboat Road, 1st Floor
Greenwich, Connecticut, 6830, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE CHARTIS DU CANADA

145 Wellington Street West, 14th Floor
Toronto (Ontario) M5J 1H8

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE COMBINED D'AMÉRIQUE

5050, North Broadway
Chicago, Illinois, 60640, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO

130 Macdonell, St-Prior Square
Guelph (Ontario) N1H 6P8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES GENWORTH FINANCIAL CANADA

2060 Winston Park Drive
Oakville (Ontario) L6H 5R7

- Assurance hypothèque

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC

Édifice Aetna
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3A 3C8

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC

75 Sam Fonzo Drive
Beverly, Massachusetts, 1915, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DOMINION DU CANADA

165 University Avenue
Toronto (Ontario) M5H 3B9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE RBC

6880 Financial Drive, West Tower, 9th Floor
Mississauga (Ontario) L5N 7Y5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE SECURICAN

777 Portage Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN

580 Walnut Street
Cincinnati, Ohio, 45202, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN DE NEW YORK

580 Walnut Street
Cincinnati, Ohio, 45202, U.S.A.

- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la gestion des polices émises avant le 7 juin 2004

COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD

2161 Yonge Street, 4th Floor
Toronto (Ontario) M4S 3A6

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE LOMBARD

105 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 1P9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE MITSUI SUMITOMO LIMITÉE

27-2 Shinkawa 2-Chome, Chuo-Ko
Tokyo, 104-8252, Japon

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE UTICA

180 Genesee Street
New Hartford, New York, 13413, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA

6880 Financial Drive, West Tower
Mississauga (Ontario) L5N 7Y5

- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE SCOTTISH & YORK LIMITÉE

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) M1L 4S8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE SÉCURITÉ DE HARTFORD

3600 Arco Corporate Drive
Charlotte, North Carolina, 28273, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE 2006

30 Lothian Road
Edinburgh, EH12DH, Scotland

- Assurance sur la vie *

*Les activités sont limitées à la gestion des polices existantes

COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE DU CANADA

1245, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 206
Montréal (Québec) H3G 1G3

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES FIRST AMERICAN

1 First American Way
Santa Ana, California, 92701, U.S.A.

- Assurance de titres

COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES LAWYERS

601 Riverside Avenue
Jacksonville, Florida, 32204, U.S.A.

- Assurance de titres

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) M1L 4S8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU CANADA

700 University Avenue, Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) M5G 0A1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRISURA GARANTIE

70 York Street, Suite 1100
Toronto (Ontario) M5J 1S9

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRITON

3001 Meacham Boulevard, Suite 100
Fort Worth, Texas, 76137, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

6880 Financial Drive, West Tower
Mississauga (Ontario) L5N 7Y5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE WATERLOO

111 Westmount Road South, P.O. Box 2000
Waterloo (Ontario) N2J 4S4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCE XL LIMITÉE

XL House
70 Gracechurch Street
London, EC3V0XL, England

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMONWEALTH

595 Burrard Street - Suite 1500, Bentall Tower III
Box 49115
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1G4

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES EMPLOYEURS DE WAUSAU

2000 Westwood Drive
Wausau, Wisconsin, 54401, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

COMPAGNIE D'ASSURANCES FCT LTÉE

2235 Sheridan Garden Drive
Oakville (Ontario) L6J 7Y5

- Assurance de titres

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE

15 Mountain View Road
Warren, New Jersey, 7061, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES LEGACY

80 Tiverton Court, 5th Floor
Markham (Ontario) L3R 0G4

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

*Les activités dans la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents sont limitées à la gestion des polices existantes

COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE

51 Madison Avenue
New York, New York, 10010, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCES TRANS GLOBALE

16930 - 114th Avenue, Suite 275
Edmonton (Alberta) T5M 3S2

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

COMPAGNIE D'ASSURANCE-TITRES STEWART

Stewart Building
1980 Post Oak Boulevard
Houston, Texas, 77056, U.S.A.

- Assurance de titres

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE

3 Robert Speck Parkway, Suite 900
Mississauga (Ontario) L4Z 2G5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROIX BLEUE DU CANADA

644 Main Street, P.O. Box 220
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L3

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE FIRST ALLMERICA FINANCIAL

132 Turnpike Road, Suite 210
Southborough, Massachusetts, 1772, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE GERBER

1311 Mamaroneck Avenue
White Plains, New York, 10605, U.S.A.

- Assurance sur la vie

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE HOUSEHOLD

HSBC Insurance Services
545 Washington Blv., 11th Floor
Jersey City, New Jersey, 7310, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MINNESOTA

400 Robert Street North
St. Paul, Minnesota, 55101, U.S.A.

- Assurance sur la vie

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE DU CANADA

80 Tiverton Court, Suite 500
Markham (Ontario) L3R 0G4

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie

*Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRINCIPAL

711 High Street
Des Moines, Iowa, 50392, U.S.A.

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées aux contrats en assurance collective

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE RELIASTAR

5780 Powers Ferry Road NW
Atlanta, Georgia, 30327, U.S.A.

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à la réassurance

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANS-GLOBALE

16930 - 114th Avenue, Suite 275
Edmonton (Alberta) T5M 3S2

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)

12 Cours Michelet, La Défence 10
Puteaux, 92800, France

- Assurance crédit

COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA

50/60 Mythenquai, Ch-8022
Zurich, Suisse

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

CO-OPERATORS COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

1920 College Avenue
Regina (Saskatchewan) S4P 1C4

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

CORPORATION D'ASSURANCES AFFILIATED FM

Excutive Offices, 1301 Atwood Avenue
Johnston, Rhode Island, 2919, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines

- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

CROWN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

1901 Scarth Street
Regina (Saskatchewan) S4P 4L4

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

6300, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 6P9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance de titres

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ÉCHELON, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALE

2680, Matheson Blvd. East, Suite 300
Mississauga (Ontario) L4W 0A5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

111 Westmount Road South, P.O. Box 2000
Waterloo (Ontario) N2J 4S4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE D'AMÉRIQUE

333 Westchester Avenue
White Plains, New York, 10604, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *

- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées à la réassurance

EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.

800 Red Brook Boulevard
OwingsMills, Maryland, 21117, U.S.A.

- Assurance crédit

FM GLOBAL

1301 Atwood Avenue
Johnston, Rhode Island, 2919, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

FONDATION D'ENTRAIDE DE LA GRANDE LODGE D'ORANGE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE

94 Sheppard Avenue West
Willowdale (Ontario) M2N 1M5

- Assurance sur la vie

GAN ASSURANCES VIE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES VIE MIXTE

8-10 rue d'astorg
Paris, 75008, France

- Assurance sur la vie *

*Les activités sont limitées à l'administration des polices existantes

GCAN COMPAGNIE D'ASSURANCES

181 University Avenue, Suite 1000
Toronto (Ontario) M5H 3M7

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

GROUPE LEDOR INC., MUTUELLE D'ASSURANCE

2795 boul. Laurier, Bureau 150
Québec (Québec) G1V 4M7

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

HARTFORD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

200Hopemeadow Street
Simsbury, Connecticut, 6089, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

INDUSTRIELLE ALLIANCE PACIFIQUE, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.

2165 Broadway West
Vancouver (Colombie-Britannique) V6K 4N5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.

925, Grande-Allée ouest, Bureau 230
Québec (Québec) G1S 1C1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907,
succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

INNOVASSUR, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

2020, rue University, Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 2A5

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

700 University Avenue, Suite 1500 A (Legal)
Toronto (Ontario) M5G 0A1

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

JEWELERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

24 Jewelers Park Drive
Neenah, Wisconsin, 54957, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE INC.

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

525, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5S9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC.

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE BRITANIQUE D'ASSURANCE AÉRIENNE LIMITÉE

Fitzwilliam House
10 St. Mary Axe
London, EC3A 8EQ, England

- Assurance aviation
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.

7101, rue Jean-Talon Est, Bureau 300
Anjou (Québec) H1M 3T6

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime *

*Les activités dans les catégories assurance contre la maladie ou les accidents, assurance cautionnement, assurance contre le détournement et assurance maritime sont limitées à la réassurance à l'intérieur du groupe Intact Corporation financière

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADA-VIE DU CANADA

330 University Avenue
Toronto (Ontario) M5G 1R8

- Assurance sur la vie *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CHRYSLER

27777 Inkster Road
Farmington Hills, Michigan, 48334, U.S.A.

- Assurance automobile

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTINENTAL CASUALTY

C.N.A. Plaza
Chicago, Illinois, 60685, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES TITRES DE CHICAGO

171 North Clark Street, #8
Chicago, Illinois, 60601, U.S.A.

- Assurance de titres

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES DU CANADA

100 Yonge Street, 4th Floor
Toronto (Ontario) M5H 1H1

- Assurance cautionnement *
- Assurance hypothèque *

*Les activités dans la catégorie assurance cautionnement sont limitées à l'écoulement des polices existantes. Les activités dans la catégorie assurance hypothèque sont limitées à la réassurance

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

330 University Avenue
Toronto (Ontario) M5G 1R8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE GARANTIE GRAIN

Richardson Building
1240 One Lombard Place
Winnipeg (Manitoba) R3B 0V9

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA

The Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2520 - C.P. 431
Toronto (Ontario) M5X 1E3

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS

Priory Square
Guelph (Ontario) N1H 6P8

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CUMIS

151 North Service Road, P.O. Box 5065
Burlington (Ontario) L7R 4C2

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance des chaudières et des machines sont limitées à l'assurance des chaudières

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INCENDIE HARTFORD

1 Hartford Plaza
Hartford, Connecticut, 6155, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ LIFE DE BOSTON

175 Berkeley Street
Boston, Massachusetts, 2117, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ MUTUELLE

175 Berkeley Street
Boston, Massachusetts, 2116, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LUMBERMENS MUTUAL CASUALTY

1 Kemper Drive
Long Grove, Illinois, 60049, U.S.A.

- Assurance automobile *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la gestion des polices existantes

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI

5, Place Ville-Marie, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 0A8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MOTORS

300 Galleria Officentre
Southfield, Michigan, 48034, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE MASSACHUSETTS

1295 State Street
Springfield, Massachusetts, 1111, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAINT PAUL

385 Washington Street
St. Paul, Minnesota, 55102, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE CONNECTICUT GÉNÉRAL

900 Cottage Grove Road
Bloomfield, Connecticut, 6002, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TEMPLE

390 Bay Street, 22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 2Y2

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNITED AMERICAN

3700 S. Stonebridge Dr., P.O. Box 8080
McKinney, Texas, 75070, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) M1L 4S8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO

5250, Décarie, Bureau 100
Montréal (Québec) H3X 2H9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD

5701 Golden Hills Drive
Minneapolis, Minnesota, 55416, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CUMIS

151 North Service Road, P.O. Box 5065
Burlington (Ontario) L7R 4C2

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE GENERAL AMERICAN

13045 Tesson Ferry Road
Saint-Louis, Missouri, 63128, U.S.A.

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Manulife Financial
200 Bloor Street East, North Tower, 11th Floor
Toronto (Ontario) M4W 1E5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE NORTH AMERICA

1601 Chestnut Street
Philadelphia, Pennsylvania, 19192, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PENNCORP

7150 Derrycrest Drive
Mississauga (Ontario) L5W 0E5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRIMERICA DU CANADA

Plaza V.
2000 Argentia Road, Suite 300
Mississauga (Ontario) L5N 2R7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE TRANSATLANTIQUE

80 Pine Street
New York, New York, 10005, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA COMPAGNIE DE SÛRETÉ DE L'OUEST

1874 Scarth Street, 20th Floor - P.O. Box 527
Regina (Saskatchewan) S4P 2G8

- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

LA COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE

250 Yonge Street, 30th Floor
Toronto (Ontario) M5B 2L7

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA

191 Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA COMPAGNIE TRAVELERS GARANTIE DU CANADA

20 Queen Street West, Suite 300, P.O. Box #6
Toronto (Ontario) M5H 3R3

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance de titres
- Assurance maritime

*Les activités dans la catégorie assurance crédit sont autorisées sous réserve que la personne à qui le crédit est accordé soit présente au Canada

LA CORPORATION D'ASSURANCE FIRST CANADIAN

10727 82th Avenue
Edmonton (Alberta) T6E 2B1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA FEDERATED, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

717 Portage Avenue, P.O. Box 5800
Winnipeg (Manitoba) R3C 3C9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA

5, Place Ville Marie, Bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 0A8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

4950 Yonge Street, Suite 1400
Toronto (Ontario) M2N 6K1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA GLOBALE COMPAGNIE RÉASSURANCES

480 University Avenue, Suite 1400
Toronto (Ontario) M5G 1V2

- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées, à partir du 25 février 2010, à l'acquittement des obligations découlant de contrats en vigueur en matière d'assurance ou de réassurance. Ne peut émettre ni renouveler des contrats d'assurance

LA GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

100 Osborne Street North
Winnipeg (Manitoba) R3C 3A5

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA MUNICH, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE

Koeniginstr. 107, D-80802
Munich, Allemagne

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA MUNICH, DU CANADA, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE

390 Bay Street, 22th Floor
Toronto (Ontario) M5H 2Y2

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

7100, rue Jean-Talon Est, Bureau 210
Montréal (Québec) H1M 3S3

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA NORD-AMÉRICAINE, PREMIÈRE COMPAGNIE D'ASSURANCE

2 Queen Street East, 6th Floor
Toronto (Ontario) M5C 3G7

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

700 University Avenue, Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) M5G 0A1

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

6300, boulevard de la Rive-Sud

- Assurance automobile

Lévis (Québec) G6V 6P9

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance de titres

LA PROTECTRICE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE

1099 North Meridian Street
Indianapolis, Indiana, 46204, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance de biens *
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées à l'assurance transports

LA RELIABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

100 King Street West, P.O. Box 557
Hamilton (Ontario) L8N 3K9

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA SOCIETE COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES INC.

160, boulevard Graham
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 3H9

- Assurance sur la vie *

*Les activités sont limitées aux affaires en vigueur au 1976-10-20

LA SOCIETE D'ASSURANCE CUNA MUTUELLE

5910 Mineral Point Road, P.O. Box 391
Madison, Wisconsin, 53701, U.S.A.

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à l'administration des affaires directes en vigueur au 28 février 1977 et aux opérations de réassurance découlant des affaires directes souscrites par la Compagnie d'assurance-vie Cumis

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GENERAL RE LIFE CORPORATION

695 East Main Street
Stamford, Connecticut, 6904, U.S.A.

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à la réassurance

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE DES FEMMES

1338 Military Street, Box 5020
Port Huron, Michigan, 48061, U.S.A.

- Assurance sur la vie

LA SOCIETE FRATERNELLE ACTRA

1000 Yonge Street
Toronto (Ontario) M4W 2K2

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE

1209 Orange Street

- Assurance contre la maladie ou les accidents

Wilmington, Delaware, 19801, U.S.A.

- Assurance automobile *
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance grêle
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées à la réassurance

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE SENTRY

1800 North Point Drive, Steven Point
Wisconsin, Wisconsin, 54481, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Sovereign Centre
140, 6700 Macleod Trail SE
Calgary (Alberta) T2H 0L3

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

LA SURVIVANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE VIE

1555, rue Girouard Ouest, C.P. 10 000
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7C8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

1555, rue Girouard Ouest, Bureau 201
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z6

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES INC.

430, rue Saint-Georges, Bureau 119
Drummondville (Québec) J2C 4H4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'AMÉRICAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET REVENU

1200 Wooded Acres, P.O. Box 2608
Waco, Texas, 76797, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

100 King Street West, Box 557
Hamilton (Ontario) L8N 3K9

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DES FILS DE L'ÉCOSSE

40 Eglinton Avenue East, Suite 202
Toronto (Ontario) M4P 3A2

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ASSURANCE FINANCIÈRE CT

Richmond Adelaide Centre
120 Adelaide Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 1T1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE MONTRÉAL

1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) H3B 2V4

- Assurance automobile *
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées aux contrats d'assurance couvrant les non-propriétaires

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC

Archevêché de Québec
2, rue Port Dauphin
Québec (Québec) G1R 5K5

- Assurance automobile *
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées aux contrats d'assurance couvrant les non-propriétaires

L'ASSUREUR LUMBERMEN'S

1905 N.W. Corporate Blvd.
Boca Raton, Florida, 33431, U.S.A.

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie

LE CONSEIL SUPRÊME DE L'ARCANE ROYAL

61 Batterymarch Street
Boston, Massachusetts, 2110, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE

770, rue Principale

- Assurance automobile

Granby (Québec) J2G 2Y7

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

259 King Street East
Kingston (Ontario) K7L 3A8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

2475, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1T 1C4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU CANADA

One Westmount Road North, P.O. Box 1603,
Station Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 4C7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU ET FRÈRE LIMITÉE

445, rue des Volontaires, C.P. 213
Trois-Rivières (Québec) G9A 2E7

- Assurance sur la vie *

*Les activités sont limitées aux affaires en vigueur au 1965-07-01

LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S

One Lime Street
London, EC3M 7HA, England

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

5055, boulevard Métropolitain Est, Bureau 202
Montréal (Québec) H1R 1Z7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE PACIFIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

2165 West Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique) V6K 4N5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

142 rue Hériot, Case postale 696
Drummondville (Québec) J2B 6W9

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

255 Dufferin Avenue
London (Ontario) N6A 4K1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ORDRE DES ITALO-CANADIENS

5613, rue Arthur-Chevrier
Montréal-Nord (Québec) H1G 1P7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS

789 Don Mills Road
Toronto (Ontario) M3C 1T9

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Dans la mesure autorisée par son acte de constitution et ses règlements

L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

2475, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1T 1C4

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

142, rue Hériot
Drummondville (Québec) J2C 1J8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

925, Grande-Allée ouest, Bureau 240
Québec (Québec) G1S 1C1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

L'UNITÉ-VIE DU CANADA

1660 Tech Avenue, Suite 3
Mississauga (Ontario) L4W 5S8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

MANUVIE CANADA LTÉE

500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

MARKEL COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

55 University Avenue, 15th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2H7

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

MEDAVIE INC.

644, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L3

- Assurance contre la maladie ou les accidents

NIPPONKOA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, LIMITÉE

3-7-3 Chome, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, 100-8965, Japon

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE

700 University Avenue, Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) M5G 0A1

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement *
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

*Les activités dans la catégorie assurance cautionnement sont limitées à la réassurance à l'intérieur du groupe Intact Corporation financière

OMEGA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

36, King Street East, Suite 500
Toronto (Ontario) M5C 1E5

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance de frais juridiques *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans les catégories autres que assurance de biens et assurance de responsabilité sont limitées à l'administration des risques acceptés

OPTIMUM ASSURANCE AGRICOLE INC.

25, rue des Forges, Bureau 422
Trois-Rivières (Québec) G9A 6A7

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

OPTIMUM RÉASSURANCE INC.

425, boulevard de Maisonneuve Ouest, Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3G5

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie *

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités sont limitées aux contrats en réassurance couvrant les conséquences de la perte d'emploi

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

425, boulevard de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

740, rue St-Maurice, Bureau 310
Montréal (Québec) H3C 1L5

- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées aux contrats d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de ses membres

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

625, boulevard René-Lévesque Ouest,
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 1R2

- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du Code des professions

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

1010, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 405
Montréal (Québec) H3A 2R7

- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du Code des professions

PAFCO, COMPAGNIE D'ASSURANCE

27 Allstate Parkway, Suite 100
Markham (Ontario) L3R 5P8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

PEMBRIDGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

27 Allstate Parkway, Suite 100
Markham (Ontario) L3R 5P8

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

PHOENIX LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE

One American Row, P.O. Box 5056
Hartford, Connecticut, 6102, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE

2161 Yonge Street, 4th Floor
Toronto (Ontario) M4S 3A6

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL APPALACHES - ST-FRANÇOIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

525, route de l'Église
Saint-Pierre-Baptiste (Québec) G0P 1K0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL BAGOT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

1840, St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL BEAUCE-ETCHEMINS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

650, boulevard Renault
Beauceville Est (Québec) G5X 3P2

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL BELLECHASSE-LÉVIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

340, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

1400, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 0B4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL COATICOOK-SHERBROOKE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

102, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL DES RIVERAINS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

149, St-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1A9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL DEUX-MONTAGNES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

200 rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL DRUMMOND, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

1500, boulevard Lemire
Drummondville (Québec) J2C 5A4

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL DU LAC AU FJORD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

11, rue Commerciale, Hébertville
Lac-Saint-Jean Est (Québec) G8N 1N3

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL DU LITTORAL, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

267, rue Rochette, C.P. 159
St-Pascal (Québec) G0L 3Y0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL GASPÉSIE - LES ILES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

6, rue St-Jacques Nord
Causapscal (Québec) G0J 1J0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL HAUT ST-LAURENT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

101, boulevard St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) J6J 3H9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL LA VALLÉE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

34, rue Victoria, C.P. 179
Shawville (Québec) J0X 2Y0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL L'ABITIBIENNE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

282, 1re avenue Est
Amos (Québec) J9T 1H3

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL LAC ST-PIERRE - LES FORGES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

300, route Marie-Victorin, C.P. 70
Baie-du-Febvre (Québec) J0G 1A0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL LANAUDIÈRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

249, rue Principale
Saint-Alexis-de-Montcalm (Québec) J0K 1T0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL LOTBINIÈRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

126, rue Olivier
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL L'OUTAOUAIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

629, route 321
Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

124, boulevard Taché Ouest, C.P. 355
Montmagny (Québec) G5V 3S7

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL MONTS ET RIVES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

5240, boulevard des Vétérans
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G5

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

257, boulevard du Centenaire
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL PRAIRIE-VALMONT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

210, rue Lewis Ouest, C.P. 1460
Waterloo (Québec) J0E 2N0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL RÉASSURANCE

2000, boulevard Lebourgneuf, Bureau 400
Québec (Québec) G2K 0B6

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL RIVIÈRE-DU-LOUP, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

135, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 98, L'Isle-Verte
Rivière-du-Loup (Québec) G0L 1K0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL ROUYN-NORANDA - TÉMISCAMINGUE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

31B, des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL VAUDREUIL-SOULANGES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

245, route 338
Les Côteaux (Québec) J7X 1A2

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL VERCHÈRES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

97, montée Verchères
Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

PROMUTUEL VIE INC.

2000, boulevard Lebourgneuf, Bureau 400
Québec (Québec) G2K 0B6

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

RÉASSURANCE MUNICH AMÉRIQUE, INC.

555 College Road East, P.O. Box 5241
Princeton, New Jersey, 8543, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance aviation *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance crédit *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *
- Assurance maritime *

*Les activités sont limitées à la réassurance

RÉASSURANCE XL AMÉRIQUE

1540 Broadway
New York, New York, 10036, U.S.A.

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

*Les activités dans la catégorie assurance cautionnement sont limitées à la réassurance

REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

1700 Magnavox Way
Fort Wayne, Indiana, 46804, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

RGA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE-VIE DU CANADA

55 University Avenue, Suite 1100
Toronto (Ontario) M5J 2H7

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie *

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance. Dans la catégorie assurance de biens, les activités sont limitées aux contrats en réassurance couvrant les conséquences de la perte d'emploi

ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

10 Wellington Street East
Toronto (Ontario) M5E 1L5

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile

- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

SCOR CANADA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE

Brookfield Place-TD Canada Trust Tower
161 Bay Street, Suite 5000
Toronto (Ontario) M5J 2S1

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance cautionnement *
- Assurance contre le détournement *
- Assurance grêle *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées à la réassurance

SCOR GLOBAL VIE

1, avenue du Général de Gaulle
92 - Puteaux (Hauts-de-Seine), 92800, France

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités sont limitées à la réassurance

SCOTIA-VIE COMPAGNIE D'ASSURANCE

100 Yonge Street, Suite 400
Toronto (Ontario) M5H 1H1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE

50, place Crémazie, 12e étage
Montréal (Québec) H2P 1B6

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

SERVICES D'ASSURANCE ASSOCIÉS ÉLECTRICITÉ ET GAZ

c/o AEGIS Insurance Services, Inc.
1 Meadowlands Plaza
East Rutheford, New Jersey, 7073, U.S.A.

- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

SHERBROOKE VIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

716, rue Short
Sherbrooke (Québec) J1H 2E8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE CANADA GUARANTY

1 Toronto Street, Suite 400
Toronto (Ontario) M5C 2V6

- Assurance hypothèque

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TIG

250 Commercial Street, Suite 5000,
P.O. Box 152870
Manchester, New-Hampshire, 3101, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents *
- Assurance automobile *
- Assurance de biens *
- Assurance des chaudières et des machines *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités sont limitées à l'émission d'avenants relatifs aux polices en vigueur au 30 juin 2002

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE MD

1870 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario) K1G 6R7

- Assurance sur la vie

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE WESTPORT

Overland Park
5200 Metcalf Avenue
Kansas City, Kansas, 66202, U.S.A.

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile *
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

*Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées à la réassurance et aux polices émises avant le 1er juillet 2008

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE SIAP

250 rue Yonge, Bureau 3110, C.P. 23
Toronto (Ontario) M5B 2L7

- Assurance sur la vie *
- Assurance contre la maladie ou les accidents *

*Les activités dans toutes les catégories sont limitées à celles autorisées par son acte constitutif

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE ST-ZACHARIE

652, 15e Rue, C.P.2004
Saint-Zacharie (Québec) G0M 2C0

- Assurance sur la vie

SOCIÉTÉ DES ASSURANCES ECCLÉSIASTIQUES

Beaufort House, Brunswick Road
Gloucester, GL1 1JZ, England

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement

- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCIDENT ET SÉCURITÉ

1832 Schuetz Road
St.Louis, Missouri, 63146, U.S.A.

- Assurance de responsabilité

SOCIÉTÉ UKRAINIENNE FRATERNELLE DE SECOURS MUTUELS

2200 Route 10, P.O. Box 280
Parsippany, New Jersey, 7054, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

2515, boulevard Laurier, C.P. 10530,
succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H5

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.

2525, boulevard Laurier, C.P. 10500,
succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

SUN LIFE ASSURANCES (CANADA) LIMITÉE

150 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1J9

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

150 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1J9

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie

*Les activités dans la catégorie assurance de biens sont limitées aux contrats couvrant les conséquences de la perte d'emploi

TD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Richmond Adelaide Centre
120 Adelaide Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 1T1

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE

2-1 Marunouchi, 1-chome, Chiyoda-Ku
Tokyo, Japon

- Assurance automobile
- Assurance aviation

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

TRANSAMERICA VIE CANADA

5000 Yonge Street
Toronto (Ontario) M2N 7J8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

UNION DU CANADA ASSURANCE-VIE

325, rue Dalhousie, C.P. 717
Ottawa (Ontario) K1P 5P8

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

UNION FRATERNELLE CROATE

100 Delaney Drive
Pittsburgh, Pennsylvania, 15235, U.S.A.

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

WESTERN LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

1010 24th Street South East
High River (Alberta) T1V 2A7

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA

Mythenquai 2
Zurich, 8022, Suisse

- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

La surintendante de l’encadrement
de la solvabilité

Danielle Boulet

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2010-PDG-0119

Approbation des modifications réglementaires et des taux de cotisation du régime d'assurance maladie de l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec

Vu le pouvoir prévu au paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 9 de la *Loi sur les syndicats professionnels*, L.R.Q., c. S-40 (la « Loi »), qui permet aux syndicats professionnels régis par la Loi, notamment, d'établir et d'administrer des caisses spéciales d'indemnités aux héritiers ou bénéficiaires des membres défunts, ou aux membres au décès de leurs conjoints, des caisses spéciales de secours en cas de maladie, de chômage ou autres caisses de même nature, qui doivent être régies exclusivement par les statuts approuvés par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu l'article 3.04 des *Règlements du régime d'assurance maladie de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec* (les « Règlements »), selon lequel le Conseil de direction de l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec (l'« APPQ ») peut, sur la recommandation des experts-conseils ou des actuaires attitrés au régime d'assurance maladie de l'APPQ (le « Régime »), modifier au besoin les taux de cotisation des membres de l'APPQ (les « Membres »), sous réserve de l'approbation de l'Inspecteur général des institutions financières du gouvernement du Québec (approbation maintenant donnée par l'Autorité en vertu de la Loi);

Vu le pouvoir du Conseil de direction de l'APPQ (le « Conseil de direction ») de modifier les dispositions des Règlements en tout temps, pourvu que les modifications soient ratifiées par les membres actifs lors d'une assemblée, le tout, conformément à l'article 3.06 des Règlements;

Vu la résolution adoptée par le Conseil de direction lors de son assemblée tenue les 23, 24 et 25 mars 2010 (l'« Assemblée du conseil de direction »), visant à modifier dans le paragraphe a) de l'article 15.04 des Règlements, le montant maximal remboursable en vertu de la protection « soins hospitaliers et médicaux » au cours d'une période de trois ans, cette modification prenant effet le 1er juillet 2010 ou, si ultérieurement, à la date de l'approbation de l'Autorité;

Vu la résolution adoptée lors de l'Assemblée du conseil de direction visant à modifier les taux de cotisation du Régime, sur la recommandation des experts-conseils attitrés à ce dernier, les nouveaux taux prenant effet le 1er juillet 2010 ou, si ultérieurement, à la date de l'approbation de l'Autorité;

Vu la ratification de la modification proposée aux Règlements du Régime par les Membres, lors de son assemblée générale régulière tenue le 5 juin 2010, laquelle modification avait d'abord été adoptée le 3 juin 2010 lors du congrès annuel des délégués de l'APPQ;

Vu la lettre transmise le 16 avrils 2010 et reçue par l'Autorité le 21 avril 2010 par les représentants du Groupe-conseil AON inc. au nom de l'APPQ, par laquelle ceux-ci ont demandé d'approuver les modifications proposées aux Règlements et aux taux de cotisation du Régime;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

En conséquence, l'Autorité :

1. Approuve la modification apportée aux Règlements de l'APPQ ratifiée lors de son assemblée générale régulière tenue le 5 juin 2010;

2. Approuve les modifications proposées aux taux de cotisation du régime de l'APPQ adoptées par les membres du Conseil de direction lors de l'Assemblée du conseil de direction.

Fait le 29 juin 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

BioSyntech, Inc.

Interdit à BioSyntech, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, sa notice annuelle et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 30 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0164

Redline Communications Group Inc.

Interdit à Redline Communications Group Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, ses attestations annuelles et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 28 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0161

6.5.2 Révocations d'interdiction

Akela Pharma Inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0090 prononcée le 21 avril 2010 interdisant à Gordon Busenbark, Rudy Emmelot, Gregory McKee, Robert Rieder et Robert O. Williams III d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Akela Pharma Inc. parce que celui-ci s'est conformé le 31 mai et le 18 juin 2010 aux obligations d'information continue prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

La révocation est prononcée le 29 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0162

Redline Communications Group Inc.

Vu la demande présentée par Redline Communications Group Inc. (le « demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 juin 2010 (la « demande »);

Vu la décision 2010-FIIC-0151 prononcée par l'Autorité le 11 juin 2010 remplacée par la décision 2010-FIIC-0161 prononcée par l'Autorité le 28 juin 2010 interdisant toute activité reliée à des opérations sur les valeurs du demandeur (l'« ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs »);

Vu les articles 265 et 267 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'*Instruction générale 12-202 relative à la levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité* (l'« Instruction 12-202 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« actions ordinaires » : les actions ordinaires du demandeur;

« attestations 2009 et 2010 » : les attestations relatives aux documents annuels de 2009 et aux documents intermédiaires de 2010, exigées par le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires et annuels des émetteurs*;

« confirmations » : les confirmations signées et datées indiquant clairement que toutes les valeurs mobilières du demandeur, y compris les titres convertibles émis dans le cadre du financement, demeureront assujetties à l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et que l'obtention d'une levée partielle de celle-ci ne garantit pas l'obtention par le demandeur d'une levée totale de celle-ci ultérieurement;

« documents annuels de 2009 » : les états financiers annuels vérifiés du demandeur et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

« documents intermédiaires de 2010 » : les états financiers intermédiaires du demandeur et le rapport de gestion s'y rapportant pour le trimestre se terminant le 31 mars 2010;

« documents requis » : les documents annuels de 2009, les documents intermédiaires de 2010 et les attestations 2009 et 2010;

« financement » : le placement privé de titres convertibles visant à amasser cinq millions de dollars que le demandeur entend réaliser;

« investisseurs éventuels » : les souscripteurs résidant au Québec ou en Ontario seulement, qui sont des investisseurs qualifiés au sens du Règlement 45-106 et auprès desquels le financement sera réalisé;

« Règlement 45-106 » : *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;

« Télémédia » : Entreprises Télémédia Inc.;

Vu la demande visant à obtenir une levée partielle de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs de façon à permettre les opérations sur valeurs nécessaires afin de mener à terme le financement (la « levée partielle demandée »);

Vu les déclarations suivantes du demandeur :

1. Le demandeur a été constitué en vertu des lois du Canada le 14 septembre 2007.

2. Son siège social et principal établissement est situé au 302 Town Centre Boulevard, bureau 100, Markham (Ontario) Canada, L3R 0E8.

3. En date des présentes, le capital-actions autorisé du demandeur est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires dont 17 540 542 sont émises et en circulation. En date des présentes, 3 741 067 actions ordinaires de catégorie A du capital de Redline Communications, Inc., filiale du demandeur, sont échangeables, à raison d'une pour une, contre 3 741 067 actions ordinaires additionnelles, sans contrepartie supplémentaire.

4. Le demandeur est un émetteur assujetti ou l'équivalent dans tous les territoires du Canada.

5. Les seules valeurs mobilières du demandeur qui sont inscrites à la cote d'une bourse ou d'un marché au Canada ou ailleurs sont les actions ordinaires, qui sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « RDL ».

6. L'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs a été prononcée à la suite de l'omission par le demandeur de déposer les documents requis conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.

7. L'omission du demandeur de déposer les documents requis fait suite à un examen interne qui a révélé que le demandeur n'a pas constaté ses produits selon les règles comptables convenables en la matière. Si le demandeur ne peut réaliser le financement, il est probable qu'il ne puisse pas poursuivre ses activités.

8. En plus de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, les valeurs mobilières du demandeur sont assujetties aux ordonnances d'interdiction d'opérations suivantes : (a) une ordonnance prononcée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 11 juin 2010; (b) une ordonnance prononcée par la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique le 15 juin 2010; et (c) une ordonnance prononcée par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba le 18 juin 2010.

9. Le demandeur a l'intention de réaliser le financement pour lui permettre de financer ses activités et de régler certaines dettes impayées, les frais de dépôt et autres frais plus amplement décrits au paragraphe 12 ci-après. Le financement sera réalisé auprès d'investisseurs éventuels et le demandeur se prévaudra de la dispense de l'exigence de prospectus pour investisseurs qualifiés prévue à l'article 2.3 du Règlement 45-106. Le financement sera effectué aux conditions qui seront négociées entre le demandeur et les investisseurs éventuels.

10. Avant le prononcé de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, Télémédia, initié du demandeur, a indiqué au demandeur qu'elle était disposée à participer à tout financement dont le demandeur pourrait avoir besoin pour son fonds de roulement à court terme.

11. Si une personne apparentée comme Télémédia participe au financement, le financement constituera alors une opération avec une personne apparentée au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, et le demandeur a l'intention de se prévaloir des dispenses pour difficulté financière grave prévues aux articles 5.5 et 5.7 de ce règlement afin d'être dispensé de l'obligation d'évaluation officielle et de l'obligation d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires.

12. Le demandeur prévoit appliquer le produit du financement comme suit :

a.	Frais et pénalités payables aux autorités en valeurs mobilières compétentes pour le dépôt tardif des documents requis	25 000 $
b.	Honoraires liés à l'analyse interne des questions de constatation des produits	750 000 $

c.	Comptes fournisseurs et autres frais d'opérations courantes (incluant les salaires payables aux employés)	3 900 000 $
d.	Honoraires liés au retraitement des états financiers	250 000 $
e.	Honoraires liés au financement et à la demande de levée partielle des ordonnances d'interdiction d'opérations	75 000 $
	Total	5 000 000 $

13. Le demandeur estime que le produit du financement sera suffisant pour mettre à jour ses obligations d'information continue et régler toutes les sommes dues y afférentes.

14. Puisque le financement implique une opération sur des valeurs mobilières et des actes visant la réalisation d'une opération sur des valeurs mobilières, il ne pourra pas être réalisé en l'absence d'une levée partielle d'interdiction d'opérations.

15. Le financement sera réalisé conformément aux lois applicables.

16. Avant la clôture du financement, le demandeur :

    a) fournira à chaque investisseur éventuel qui réside au Québec une copie de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une copie de la présente décision, et

    b) obtiendra des confirmations de chacun de ces investisseurs éventuels.

17. Le demandeur n'a pas manqué aux exigences imposées par l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, et n'a pas contrevenu à la législation en valeurs mobilières du Québec, sous réserve des irrégularités mentionnées au paragraphe 6.

18. Le demandeur diffusera un communiqué de presse annonçant le prononcé de la présente ordonnance. À la clôture du financement, il diffusera un communiqué de presse et déposera une déclaration de changement important.

19. Le demandeur déposera les documents requis auprès de l'Autorité sur SEDAR dans un délai raisonnable après la réalisation du financement afin de mettre à jour ses documents d'information continue.

20. Après le dépôt des documents requis, le demandeur a l'intention de déposer une demande de levée totale d'interdiction d'opérations sur valeurs auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes.

21. Le demandeur prend toutes les mesures nécessaires pour être relevé de son omission de tenir son assemblée générale annuelle de 2010 dans les délais prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

22. Le demandeur n'envisage pas de prise de contrôle inversée, de fusion ni d'autres formes de regroupement ou d'opérations similaires et n'entretient aucune discussion concernant de telles opérations.

En conséquence, l'Autorité accorde la levée partielle demandée, aux conditions suivantes :

1. avant la clôture du financement, le demandeur :

    a) fournira à chaque investisseur éventuel qui réside au Québec une copie de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une copie de la présente décision, et

b) obtiendra des confirmations de chacun de ces investisseurs éventuels;

2. le demandeur fournira à l'Autorité une copie des confirmations obtenues.

La présente décision deviendra caduque 60 jours après la date de son prononcé ou à la clôture du financement, s'il a lieu plus tôt.

La levée partielle demandée est prononcée le 29 juin 2010.

Décision n°: 2010-FS-0518

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
LAB Recherche Inc.	29 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Medicago Inc.	25 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
CanBanc Income Corp.	28 juin 2010	Ontario
Capital Power Income L.P.	25 juin 2010	Alberta
Caterpillar Financial Services Limited	30 juin 2010	Ontario
Cyberplex Inc.	30 juin 2010	Ontario
Equal Energy Ltd.	23 juin 2010	Alberta
First Asset DCD Portfolio Fund	30 juin 2010	Ontario
FNB d'obligations tactique Fiera Horizons Alphapro	23 juin 2010	Ontario
Fonds Brandes	16 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds d'actions globales Brandes (parts de catégorie AN et FN) Fonds d'actions internationales Brandes (parts de catégorie AN et FN) Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna (parts de catégorie AN et FN) Fonds équilibré canadien Brandes Sionna (parts de catégorie AN et FN)		
Fonds de placement immobilier RioCan	28 juin 2010	Ontario
Fonds Sprott Fonds de rendement diversifié Sprott (parts de série A, de série F, de série I et de série T) Fonds d'obligations à court terme Sprott (parts de série A, de série F et de série I)	25 juin 2010	Ontario
Groupe de Fonds Dynamique Catégorie marchés émergents Dynamique (actions des séries A, F, IP et OP)	23 juin 2010	Ontario
Placements Mondiaux Sun Life (Canada) Inc. Fonds croissance mondial MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds valeur mondial MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds croissance américain MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds valeur américain MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds croissance international MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds valeur international MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life (parts de série A, de série F et de	30 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
série I) Fonds du marché monétaire Sun Life (parts de série A, de série F et de série I) Fonds Repère 2015 Sun Life (parts de série A seulement) Fonds Repère 2020 Sun Life (parts de série A seulement) Fonds Repère 2025 Sun Life (parts de série A seulement) Fonds Repère 2030 Sun Life (parts de série A seulement) Fonds Repère Actions mondiales Sun Life (parts de série I seulement)		
Portefeuilles EdgePoint Portefeuille canadien EdgePoint (parts de série A(N), B(N) et F(N)) Portefeuille mondial EdgePoint (parts de série A(N), B(N) et F(N)) Portefeuille canadien de fonds de revenu et de croissance EdgePoint (parts de série A(N), B(N) et F(N)) Portefeuille mondial de fonds de revenu et de croissance EdgePoint (parts de série A(N), B(N) et F(N))	30 juin 2010	Ontario
Precious Metals Bullion Trust	30 juin 2010	Ontario
Smart Technologies Inc.	24 juin 2010	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Canadian Credit Card Trust[MC]	25 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Artis Real Estate Investment Trust	23 juin 2010	Manitoba
Canso Credit Income Fund (parts de catégorie A et de catégorie F)	29 juin 2010	Ontario
Canso Credit Trust	29 juin 2010	Ontario
Cenovus Energy Inc.	24 juin 2010	Alberta
Equal Energy Ltd.	30 juin 2010	Alberta
Fonds communs Creststreet Limitée Creststreet Resource Class Catégories d'actions de Fonds communs Creststreet Limitée (actions série 2011, série A, série B et série F) Creststreet Dividend & Income Class Catégories d'actions de Fonds communs Creststreet Limitée (actions série A, série B et série F) Creststreet Alternative Energy Class Catégories d'actions de Fonds communs Creststreet Limitée (actions série A, série B et série F)	23 juin 2010	Ontario
Fonds de placement Phillips, Hager & North Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North(parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)	29 juin 2010	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O)		
Fonds équilibré Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds d'actions canadiennes Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O)		
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds Vintage Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O) Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O) Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O) Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O) Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F et O) Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds d'actions mondiales Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds équilibré mondial BonaVista (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B) Fonds de valeur d'actions canadiennes BonaVista (parts de séries D, C, Conseillers, F, O et B)		
Fonds de placement Phillips, Hager & North	29 juin 2010	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North (parts de séries A et O) Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North parts de série O) Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North (parts de séries A et O) Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North (parts de séries A et O) Fonds fiduciaire de retraite d'actions outre-mer Phillips, Hager & North (parts de série O)		
Fonds Dimensionnels Fonds d'actions canadiennes de base DFA (parts de catégorie A, F, et I) Fonds d'actions américaines de base DFA (parts de catégorie A, F, I A(H), F(H) et I(H)) Fonds vecteur d'actions américaines DFA (auparavant, Fonds américain de valeur DFA) (parts de catégorie A, F, I A(H), F(H) et I(H)) Fonds d'actions internationales de base DFA (parts de catégorie A, F, I A(H), F(H) et I(H)) Fonds vecteur d'actions internationales DFA (auparavant, Fonds international de valeur DFA) (parts de catégorie A, F, I A(H), F(H) et I(H)) Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA (parts de catégorie A, F, et I) Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA (parts de catégorie A, F et I) Fonds de titres à revenu fixe de qualité DFA (parts de catégorie A, F, et I)	30 juin 2010	Colombie-Britannique
Fonds Keystone Fonds d'actions AGF Keystone (titres de	30 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
séries A, I et O) Fonds d'obligations Beutel Goodman Keystone (titres de séries A, I et O) Fonds revenu élevé Manuvie Keystone (titres de séries A, I et O) Fonds américain de valeur Manuvie Keystone (titres de séries A, I et O) Fonds Portefeuille équilibré Keystone (titres de séries A, F, F8, G, I, T6 et T8) Fonds Portefeuille équilibre et croissance Keystone (titres de séries A, F, G, I, T6 et T8) Fonds Portefeuille prudent Keystone (titres de séries A, F, G, I, T6 et T8) Fonds Portefeuille croissance Keystone (titres de séries A, F, G, I, T6 et T8) Fonds Portefeuille croissance maximum Keystone (titres de séries A, F, G et I) Catégorie Power Dynamique Keystone Petites sociétés de Corporation Financière Capital Mackenzie (titres de séries A, I et O)		
Fonds Mutuels Mawer Fonds marché monétaire canadien Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds canadien d'obligations Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds équilibré canadien d'épargne-retraite Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds canadien de placements diversifiés Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds d'actions canadiennes Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds nouveau du Canada Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds d'actions U.S. Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds de placement international Mawer (parts de catégorie A et O)	30 juin 2010	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer (parts de catégorie A et O) Fonds d'actions mondiales Mawer (parts de catégorie A et O)		
Fonds Placements Franklin Templeton Fonds de croissance mondiale Franklin (parts de série O) Fonds immobilier mondial Franklin (parts de série O) Fonds d'orientation américaine Bissett (parts de série O) Fonds de sociétés canadiennes à grande capitalisation Franklin Templeton (parts de série O) Fonds d'actions essentielles canadiennes Franklin Templeton (parts de série O)	30 juin 2010	Ontario
Front Street Growth Fund (parts des séries A, B et F)	30 juin 2010	Ontario
Legacy Oil + Gas Inc.	28 juin 2010	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds BMO	28 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
BMO Catégorie Protection du climat (séries A et I) BMO Catégorie perspectives durables (séries A et I)		
Fonds BMO BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série Conseiller BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série F BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série H BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série Conseiller BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série F BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série H BMO Guardian Catégorie américaine d'actions, série Conseiller BMO Guardian Catégorie américaine d'actions, série H BMO Guardian Catégorie américaine d'actions, série F BMO Guardian Catégorie américaine d'actions, série I BMO Guardian Catégorie américaine d'actions, série classique	28 juin 2010	Ontario
Fonds communs de placement TD Fonds privé d'actions américaines à moyenne capitalisation TD Fonds privé de titres internationaux TD	29 juin 2010	Ontario
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark (parts de séries A, F, et I)	30 juin 2010	Ontario
Investissement Renaissance Fonds équilibré canadien Renaissance	24 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
(parts des catégories A, F et O) Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance (parts des catégories A, F et O) Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance (parts des catégories A, F et O) Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance (parts des catégories A, F et O) Fonds de dividendes Renaissance (parts des catégories A, F et O) Fonds nouvelle génération millénium Renaissance (parts des catégories A, F et O)		
NEXX Systems, Inc.	30 juin 2010	Ontario
Portefeuille d'occasions de croissance BMO Harris	25 juin 2010	Ontario
Portefeuille de Gestion institutionnelle Fonds de revenu gestion institutionnelle (parts des catégories A, F, W, I et Z) Fonds d'actions canadiennes gestion institutionnelle (parts des catégories A, F, W et I) Fonds d'actions américaines gestion institutionnelle (parts des catégories A, F, W et I) Fonds d'actions internationales gestion institutionnelle (parts des catégories A, F, W et I)	18 juin 2010	Ontario
Smart Technologies Inc.	28 juin 2010	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	21 juin 2010	23 septembre 2009
Banque Royale du Canada	25 juin 2010	23 septembre 2009
Barclays Bank PLC	24 juin 2010	14 novembre 2008
Calloway Real Estate Investment Trust	2 juin 2010	9 octobre 2009
Chip Mortgage Trust	17 juin 2010	1er juin 2010
Corporation Financière Power	18 juin 2010	18 novembre 2008
Crédit John Deere Inc.	21 juin 2010	13 avril 2010
Enbridge Income Fund	17 juin 2010	8 décembre 2009
Fairfax Financial Holdings Limited	18 juin 2010	25 septembre 2009
Genworth MI Canada Inc.	18 juin 2010	7 mai 2010
TranCanada Corporation	17 juin 2010	21 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

LAB Recherche inc.

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans
plusieurs territoires

et

de LAB Recherche inc. (« LAB » ou la « Société »),
Dutchess Opportunity Cayman Fund, Ltd. (l'« acquéreur ») et
Dutchess Capital Management II, LLC (le « gestionnaire » et,
collectivement avec la Société et l'acquéreur, les « déposants »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (collectivement, la « législation ») accordant :

a) une dispense d'inclure intégralement dans le prospectus les déclarations suivantes exigées en vertu de la législation (les « exigences de divulgation au prospectus ») en faveur de la Société dans le cadre du placement (tel que défini ci-après) :

   i) la déclaration sur les droits de résolution et sanctions civiles dans le supplément de prospectus (tel que défini ci-après) dans la forme prescrite à la rubrique 20 de l'Annexe 44-101A1 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (le « Règlement 44-101 »);

   ii) les déclarations dans le prospectus préalable de base (tel que défini ci-après) exigées aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article 5.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (le « Règlement 44-102 »);

b) une dispense de l'interdiction d'agir à titre de courtier à moins d'être inscrit à ce titre (l'« obligation d'inscription à titre de courtier ») en faveur de l'acquéreur et du gestionnaire dans le cadre du placement;

c) une dispense de l'obligation pour un courtier de transmettre un exemplaire du prospectus (tel que défini ci-après) à un souscripteur ou à un acquéreur à l'occasion d'un placement (l'« obligation de transmettre le prospectus ») en faveur de l'acquéreur, du gestionnaire ou des courtiers par l'intermédiaire desquels l'acquéreur vend les actions (telles que définies ci-après) de sorte qu'aucun droit de résolution ou droit de demander la nullité, la révision du prix ou des dommages-intérêts pour non-transmission du prospectus ne sera applicable dans le cadre du placement,

   (collectivement, la « dispense demandée »).

De plus, les décideurs ont reçu, de la part des déposants, une demande en vue d'obtenir une décision visant à déclarer inaccessibles et confidentiels la demande de dispense, les documents à l'appui de celle-ci, la correspondance ultérieure s'y rapportant ainsi que la décision, jusqu'à la première des dates suivantes :

a) la date à laquelle la Société annonce publiquement au moyen d'un communiqué de presse la signature de la convention de placement (telle que définie ci-après);

b) la date à laquelle la Société avise l'autorité principale que l'inaccessibilité et la confidentialité de la demande de dispense, des documents à l'appui de celle-ci, de la correspondance ultérieure s'y rapportant ainsi que de la décision, ne sont plus requises;

c) 90 jours après la date de la présente décision;

   (la « demande de confidentialité »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande hybride) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) les déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique,

en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador;

c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

La Société

1. LAB est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et son siège social est situé au 445, boulevard Armand-Frappier à Laval (Québec).

2. LAB est une entreprise de recherche non clinique sous contrat fournissant de la recherche sous contrat principalement aux industries pharmaceutiques et biotechnologiques.

3. LAB est un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada et n'est pas en défaut en vertu de la législation en valeurs mobilières de l'un ou l'autre des territoires du Canada.

4. Le capital-actions autorisé de LAB se compose actuellement d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions »), sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale et pouvant être émises en séries. Au 31 mai 2010, 52 710 750 actions étaient émises et en circulation alors qu'aucune action privilégiée ne l'était à pareille date.

5. Les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). En se fondant sur leur cours de clôture de 0,30 $ le 31 mai 2010, la capitalisation boursière de LAB s'élèvait à environ 16 millions de dollars.

6. LAB est admissible à déposer un prospectus simplifié en vertu de l'article 2.2 du Règlement 44-101 et, par conséquent, est également admissible à déposer un prospectus préalable de base en vertu du Règlement 44-102.

7. LAB a l'intention de déposer auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada un prospectus préalable de base se rapportant à divers titres de la Société, y compris les actions (ce prospectus préalable de base ainsi que toute modification, le « prospectus préalable de base »).

8. Les déclarations exigées aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article 5.5 du Règlement 44-102 contenues dans le prospectus préalable de base seront complétées en ajoutant la mention suivante : « *, sauf dans le cas où une dispense de l'obligation de transmettre de tels documents a été obtenue.* ».

L'acquéreur et le gestionnaire

9. L'acquéreur est un fonds de placement incorporé aux îles Caïmans à titre de société en commandite dispensée et son siège social est situé au Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Îles Caïmans.

10. L'acquéreur est géré par le gestionnaire, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Delaware dont le siège social est situé au 50 Commonwealth Ave, Suite 2, Boston (Massachusetts) États-Unis. Le gestionnaire appartient au même groupe que l'acquéreur en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

11. L'acquéreur et le gestionnaire ne sont pas des émetteurs assujettis ni des sociétés inscrites en vertu du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* dans l'un ou l'autre des territoires du Canada. L'acquéreur et le gestionnaire ne sont pas en défaut en vertu de la législation en valeurs mobilières de l'un ou l'autre des territoires du Canada.

La convention de placement

12. LAB propose de conclure une convention de marge de crédit pour prise de participation avec l'acquéreur (la « convention de placement ») aux termes de laquelle l'acquéreur conviendra de souscrire jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars d'actions (le « montant d'engagement total ») sur une période de 24 mois dans le cadre d'une série d'encaissements et la Société aura le droit, sans y être tenue, d'émettre et de vendre ces actions.

13. Aux termes de la convention de placement, il reviendra à la Société de déterminer le moment et le montant de chaque encaissement, sous réserve de certaines conditions, notamment l'établissement d'un montant d'investissement maximal par encaissement et du montant d'engagement total.

14. Le prix de souscription par action et le nombre d'actions devant être émises à l'acquéreur lors de chaque encaissement seront calculés en fonction d'un pourcentage de décote prédéterminé à partir du plus bas cours moyen quotidien pondéré des actions négociées sur la TSX au cours de la période de cinq jours de bourse consécutifs suivant un avis d'encaissement envoyé par la Société (la « période d'établissement du prix d'un encaissement »). Plus particulièrement, les actions seront émises à un prix de souscription égal au plus bas cours moyen quotidien pondéré des actions négociées sur la TSX pendant la période d'établissement du prix d'un encaissement multiplié par 97 %. LAB pourra fixer dans un tel avis d'encaissement un prix de souscription minimal en deçà duquel aucune action ne sera émise. La Société et de l'acquéreur pourront consentir, par écrit, de modifier le prix minimal fixé dans un avis d'encaissement pendant la période d'établissement du prix d'un encaissement. Nonobstant ce qui précède, le prix de souscription par action ne pourra pas être inférieur au cours moyen quotidien pondéré des actions négociées sur la TSX au cours de la période de cinq jours de bourse consécutifs précédant immédiatement l'avis d'encaissement pertinent, déduction faite de la décote permise en vertu des règles relatives aux placements privés prévues au Guide à l'intention des sociétés de la TSX (le « prix plancher »).

15. Le 7^{e} jour de bourse suivant la date de chaque avis d'encaissement (chacune, une « date de règlement »), le montant de l'encaissement sera payé par l'acquéreur en contrepartie du nombre pertinent d'actions nouvellement émises.

16. La convention de placement prévoira qu'à la date de chaque avis d'encaissement et à chaque date de règlement, la Société déclarera à l'acquéreur que le prospectus préalable de base, tel que complété par supplément (le « prospectus »), contient un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant à la Société et aux actions. La Société ne serait par conséquent pas en mesure d'émettre, ou de décider d'émettre, des actions lorsqu'elle est en possession de renseignements non divulgués publiquement qui constitueraient un fait important ou un changement important.

17. À compter de chaque date de règlement, l'acquéreur pourra tenter de vendre la totalité ou une tranche des actions souscrites aux termes de l'encaissement.

18. Pendant la durée de la convention de placement, l'acquéreur et les personnes du même groupe ou avec qui il a des liens et ses initiés, en tant que groupe, s'abstiendront de détenir, en tout temps,

directement ou indirectement, des actions représentant plus de 9,9 % des actions émises et en circulation.

19. L'acquéreur et les personnes du même groupe ou avec qui il a des liens et ses initiés, s'abstiendront de détenir une « position nette vendeur » sur des actions pendant la durée de la convention de placement. Cependant, l'acquéreur pourra, après la réception d'un avis d'encaissement, tenter de vendre à découvert les actions à être souscrites aux termes de l'encaissement, ou entreprendre des stratégies de couverture, en vue d'atténuer les risques économiques découlant de son engagement à souscrire des actions, pourvu que :

    a) l'acquéreur se conforme aux règles applicables de la TSX et à la réglementation en valeurs mobilières applicable;

    b) l'acquéreur et les personnes du même groupe ou avec qui il a des liens ou ses initiés, directement ou indirectement, s'abstiennent, durant la période comprise entre un avis d'encaissement et la date de règlement y afférente, de vendre des actions, d'accorder tout droit d'acheter ou d'acquérir un droit de disposer des actions ou de tout titre convertible en actions ou échangeable contre celles-ci, et de céder ceux-ci à titre onéreux, si leur nombre dépasse le nombre d'actions auxquelles devra souscrire l'acquéreur dans le cadre de l'encaissement applicable;

    c) malgré ce qui précède, l'acquéreur et les personnes du même groupe ou avec qui il a des liens ou ses initiés, directement ou indirectement, s'abstiennent de vendre des actions, d'accorder tout droit d'acheter ou d'acquérir un droit de disposer des actions ou de tout titre convertible en actions ou échangeable contre celles-ci, et de céder ceux-ci à titre onéreux, entre le moment de la remise d'un avis d'encaissement et le dépôt du communiqué de presse annonçant l'encaissement.

20. Aucune commission ni contrepartie extraordinaire ne sera versée par l'acquéreur ou le gestionnaire à une personne ou une société en lien avec la vente d'actions par l'acquéreur aux acheteurs qui les achètent sur la TSX par l'intermédiaire des courtiers engagés par l'acquéreur (les « acheteurs sur la TSX »).

21. L'acquéreur et le gestionnaire conviendront également, dans le cadre de la vente d'actions, de ne pas s'engager dans des activités de vente, de démarchage ou de sollicitation semblables à celles exercées par des preneurs fermes dans le contexte d'un appel public à l'épargne. Plus précisément, ni l'acquéreur, ni le gestionnaire : a) ne s'afficheront comme courtier ou ne prétendront en être un; b) n'achèteront ou ne vendront des titres à titre de contrepartiste auprès de clients ou pour leur compte; c) ne détiendront un inventaire de titres comme le font les courtiers; d) ne donneront un prix pour un marché de titres; e) n'offriront, ou ne feront en sorte que soit offert, du crédit dans le cadre d'opérations sur les titres de la société; f) ne géreront un registre de conventions de rachat ou de revente de titres; g) n'auront recours à un courtier chargé de comptes pour des opérations sur titres; h) ne prêteront des titres pour des clients; i) ne garantiront la réalisation d'un contrat ni n'indemniseront la Société pour toute perte ou responsabilité découlant de l'échec de l'opération; ou j) ne participeront à un syndicat de placement.

22. L'acquéreur et le gestionnaire s'abstiendront de solliciter des offres d'achat d'actions dans tout territoire du Canada et vendront les actions aux acheteurs sur la TSX par l'intermédiaire d'un ou plusieurs courtiers traitant à distance avec l'acquéreur, le gestionnaire et LAB.

Les suppléments de prospectus

23. LAB a l'intention de déposer auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada un supplément de prospectus au prospectus préalable de base (chacun étant un « supplément de prospectus ») dans les deux jours ouvrables suivant la date de règlement pour chaque encaissement aux termes de la convention de placement.

24. Le supplément de prospectus comprendra : (i) le nombre d'actions émises à l'acquéreur; (ii) le prix par action payé par l'acquéreur; (iii) l'information exigée en vertu du Règlement 44-102, incluant l'information exigée en vertu du paragraphe 3 de l'article 9.1 du Règlement 44-102; et (iv) la déclaration suivante :

> *La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés.* ***Toutefois, les acquéreurs d'actions ordinaires placées aux termes du présent prospectus ne pourront bénéficier de ces droits et recours parce que le prospectus ne leur sera pas transmis tel qu'autorisé par un document de décision de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 juin 2010.***
>
> *La législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. Ces recours ne sont pas touchés par la non-transmission du prospectus, tel qu'autorisé par le document de décision mentionné précédemment.*
>
> *On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.*
>
> (la « déclaration de droits modifiée »)

25. Le prospectus préalable de base, complété par chacun des suppléments de prospectus, visera a) le placement d'actions auprès de l'acquéreur à la date de règlement, et b) la vente des actions auprès des acheteurs sur la TSX au cours de la période qui commence à la date de l'émission d'un avis d'encaissement et qui se termine à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle la vente de ces actions est complétée ou (ii) le 40^{e} jour suivant la date de règlement pertinente (collectivement, le « placement »).

26. L'obligation de transmettre le prospectus ne peut être satisfaite dans le cadre du placement car les acheteurs sur la TSX ne pourront être facilement identifiés puisque les courtiers agissant pour le compte de l'acquéreur peuvent regrouper les ordres de vente faits aux termes du prospectus avec d'autres ordres de vente et que les courtiers agissant pour le compte des acheteurs sur la TSX peuvent regrouper un certain nombre d'achats.

27. Le supplément de prospectus contiendra une attestation du placeur dans la forme énoncée à l'article 2.2 de l'annexe B du Règlement 44-102 dûment signée par l'acquéreur.

28. Au moins trois jours ouvrables avant le dépôt d'un supplément de prospectus, la Société transmettra aux décideurs, à des fins de commentaires, une ébauche du supplément de prospectus.

Communiqués de presse / Information continue

29. Suivant la signature de la convention de placement, la Société :

    a) diffusera et déposera immédiatement un communiqué de presse sur SEDAR dans lequel seront énoncées certaines modalités de la convention de placement, y compris le montant d'engagement total;

    b) dans les dix jours de cette signature :

        i) déposera une copie de la convention de placement sur SEDAR;

ii) déposera une déclaration de changement important sur SEDAR contenant au moins l'information exigée aux termes du paragraphe a) ci-dessus.

30. La Société diffusera et déposera un communiqué de presse sur SEDAR immédiatement suivant l'envoi de chaque avis d'encaissement, dans lequel il sera énoncé le montant total de l'encaissement, le nombre maximal d'actions devant être émises, le prix par action minimal, s'il y a lieu, et le prix plancher pour cet encaissement.

31. La Société diffusera et déposera un communiqué de presse sur SEDAR immédiatement après la modification du prix minimal énoncé dans un avis d'encaissement, dans lequel il sera énoncé le prix par action minimal modifié et le nombre maximal d'actions devant être émises.

32. La Société :

a) diffusera et déposera un communiqué de presse sur SEDAR la dernière journée de la période d'établissement du prix d'un encaissement ou le plus tôt que pratiquement possible après celle-ci, dans lequel il sera divulgué :

i) le nombre d'actions émises à, et le prix par action payé par, l'acquéreur;

ii) que le prospectus préalable de base et le supplément de prospectus pertinent seront disponibles sur SEDAR de même que la façon d'obtenir une copie de ces documents;

iii) la déclaration de droit modifiée;

b) déposera une déclaration de changement important sur SEDAR dans les dix jours suivant chaque date de règlement, si le placement pertinent constitue un changement important en vertu de la législation applicable en valeurs mobilières, en y fournissant au moins l'information exigée aux termes du paragraphe a) ci-dessus.

33. La Société divulguera également dans ses états financiers et ses rapports de gestion déposés sur SEDAR, pour chaque période comptable, le nombre d'actions et le prix des actions souscrites par l'acquéreur aux termes de la convention de placement.

Remises sur demande

34. La Société remettra aux décideurs et à la TSX, sur demande, une copie de chaque avis d'encaissement remis par la Société à l'acquéreur aux termes de la convention de placement.

35. L'acquéreur et le gestionnaire mettront à la disposition des décideurs, sur demande, tous les détails des opérations et des activités de couverture de l'acquéreur ou du gestionnaire (et, si exigé, les renseignements de même nature concernant les personnes du même groupe ou avec qui ils ont des liens et leurs initiés respectifs) visant les titres de la Société au cours de la durée de la convention de placement.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense demandée, pourvu que :

a) dans la mesure où elle vise les exigences de divulgation au prospectus :

i) la Société respecte les déclarations mentionnées aux paragraphes 8, 24, 25, 29, 30, 31, 32 et 34;

ii) le nombre d'actions placées par la Société, aux termes de la convention de placement, ne dépasse pas :

A) dans une période de 12 mois, 10 % du nombre total d'actions en circulation calculé au début de cette période;

B) au cours de la durée de la convention de placement, 25 % du nombre total d'actions en circulation calculé à la date de la convention de placement;

b) dans la mesure où elle vise l'obligation de transmettre le prospectus et l'obligation d'inscription à titre de courtier, l'acquéreur et, le cas échéant, le gestionnaire respectent les déclarations mentionnées aux paragraphes 19, 20, 21, 22, 27 et 35;

c) la présente décision devienne caduque 24 mois après la signature de la convention de placement.

Fait à Montréal, le 23 juin 2010.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Mario Albert
Surintendant de l'assistance à la clientèle, de l'indemnisation et de la distribution

De plus, la décision de l'autorité principale est d'accorder la demande de confidentialité.

Benoit Longtin
Secrétaire par intérim
Décision n°: 2010-FS-0503

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CJL Capital Inc.	2010-02-25	1 000 000 d'actions ordinaires	50 000 $	0	2	2.3
Compass Acquisition Corp.	2010-05-14	7 882 911 reçus de souscription	10 641 930 $	1	103	2.3 / 2.9
Corporation Big Red Diamond	2010-05-19	941 unités	470 500 $	2	12	2.3 / 2.5
Custom House Ltd.	2010-05-19 au 2010-05-21	16 options	56 417 $	3	2	2.3
Custom House Ltd.	2010-05-25 et 2010-05-28	11 options	21 909 $	1	1	2.3
Eagle Hill Exploration Corporation	2010-05-28	7 500 000 actions ordinaires, 9 000 000 actions ordinaires accréditives et 12 000 000 bons de souscription	3 750 000 $	25	28	2.3
Exploration Amseco Ltée.	2010-05-19	270 unités	324 000 $	17	7	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Express, Inc.	2010-05-18	75 000 actions ordinaires	1 317 075 $	1	0	2.3
Habitations Glencoe Inc.	2010-05-27	10 actions ordinaires et 80 actions privilégiées (indivis)	170 000 $	1	0	2.10
Holding Clé d'Or Inc.	2010-02-19	47 unités	470 000 $	35	3	2.3 / 2.5
JinkoSolar Holding Co., Ltd.	2010-05-19	250 000 actions ordinaires	2 887 500 $	3	0	2.3
Kratos Defense & Security Solutions, Inc.	2010-05-19	billets	9 975 000 $	1	2	2.3
Mines d'Or Dynacor Inc.	2010-05-17	214 185 actions ordinaires	N/A	0	1	2.13

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Anaconda Mining Inc.

Vu la demande présentée par Anaconda Mining Inc. (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 juin 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 3.1(2) et 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* (le « Règlement 62-104 »);

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176 telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242, 2009-PDG-0031, 2010-PDG-00009 et 2010-PDG-0045;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 22 juin 2010 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 23 juin 2010 au 25 juin 2010 inclusivement.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

« actions » : les actions ordinaires de New Island émises et en circulation;

« New Island » : New Island Resources Inc., l'émetteur visé par l'offre;

« note d'information » : l'offre et la note d'information de l'initiateur datée du 11 juin 2010 établies aux fins de l'offre, et tout avis de changement ou de modification s'y rapportant;

« offre » : l'offre publique d'échange hostile lancée par l'initiateur le 11 juin 2010 visant la totalité des actions;

« sommaire » : la version française du sommaire de la note d'information qui sera transmise aux porteurs d'actions et déposée sur SEDAR;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 3.1(2) du Règlement 62-104 d'établir une version française de la note d'information (la « dispense demandée ») :

Vu les considérations suivantes :

1. New Island est une société de Terre-Neuve;

2. Ni l'initiateur ni New Island n'est un émetteur assujetti au Québec;

3. Les actions sont inscrites à la Bourse de Croissance TSX;

4. En date du 11 juin 2010, il y avait 44 porteurs véritables d'actions dont l'adresse de résidence est située au Québec, lesquels détenaient collectivement 1 311 900 actions, représentant 2.78 % de la totalité des actions;

Vu les déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Les porteurs d'actions visés par l'offre qui résident au Québec recevront le sommaire;

2. L'initiateur prolongera l'offre afin que les résidents du Québec bénéficient de 35 jours, à compter de la mise à la poste du sommaire, pour déposer leurs titres en réponse à l'offre;

Fait à Montréal, le 23 juin 2010.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2010-SMV-0014

Caterpillar Financial Services Limited

Vu la demande présentée par Caterpillar Financial Services Limited (l'« émetteur ») et Caterpillar Financial Services Corporation (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 juin 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

> « documents américains » : les documents du garant exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, lesquels sont annexés aux formulaires américains;
>
> « formulaires américains »: les formulaires 10-K, 8-K et 10-Q du garant préparés conformément à la Loi de 1934, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus;
>
> « prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire, le prospectus préalable de base et les suppléments de fixation du prix s'y rapportant, ainsi que toutes les versions modifiées de ceux-ci;
>
> « prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire;
>
> « prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 30 juin 2010 visant le placement de billets à moyen terme non convertibles;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents américains (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacune des provinces du Canada;

2. le garant n'est un émetteur assujetti dans aucun territoire du Canada;

3. le garant est assujetti à la Loi de 1934;

4. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102, pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi de 1934;

5. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les documents américains par renvoi dans le prospectus, bien que leur intégration ne soit pas prévue par la législation en valeurs mobilières du Québec;

6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;

7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 29 juin 2010.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2010-SMV-0015

CGE Ressources 2010 S.E.C.

Vu la demande de CGE Ressources 2010 S.E.C. (la « société ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 février 2010 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissements* (le « Règlement 81-106 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« commandité » : Commandité CGE I inc., le gestionnaire de la société;

« prospectus » : prospectus daté du 11 juin 2010 par l'entremise duquel sont offertes les parts de la société.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à dispenser la société de l'application des articles 10.3 et 10.4 du Règlement 81-106 relativement aux obligations suivantes :

1. tenir un dossier de vote par procuration;

2. établir un dossier de vote par procuration pour la période se terminant le 30 juin de chaque année, d'afficher sur son site Internet le dossier de vote par procuration au plus tard le 31 août de chaque année et d'envoyer le dossier de vote par procuration à tout commanditaire qui en fait la demande;

(collectivement, la « dispense demandée »);

Vu les représentations faites par le commandité au nom de la société.

Et considérant les faits et motifs suivants :

1. la société a obtenu un visa pour son prospectus le 17 juin 2010.

2. L'objectif d'investissement de la société est d'investir principalement dans des actions accréditives d'émetteurs du secteur des ressources engagés principalement dans l'exploration minière et, subsidiairement, dans l'exploration pétrolière et gazière, principalement dans la province de Québec, en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts.

3. Le commandité a l'intention d'investir les fonds de la société pour que les commanditaires puissent bénéficier de certains avantages fiscaux aux fins de l'impôt sur le revenu au cours de l'année d'imposition 2010.

4. Afin de créer de la liquidité pour les commanditaires, le commandité mettra en œuvre la liquidation de la société dès le 5 mai 2011. Par conséquent, le commandité liquidera l'actif de la société, assurera le règlement de la totalité de ses dettes et engagements et effectuera au pro rata des distributions périodiques aux commanditaires. Lorsque la totalité de l'actif de la société aura été liquidée, que ses dettes et engagements auront été acquittés et que le produit net de toutes les dispositions aura été distribué, la société sera dissoute.

5. Le dossier de vote par procuration a pour principale utilité de fournir de l'information supplémentaire sur les décisions prises par le gestionnaire de fonds d'investissement (ou son mandataire) et ainsi favoriser la transparence du vote par procuration des fonds d'investissement.

6. Étant donné la durée de vie très limitée de la société, soit moins d'un an avant le début de sa liquidation, le commandité estime que les frais liés à l'établissement et à la diffusion d'un dossier de vote par procuration dépassent les bénéfices que pourraient en retirer les commanditaires et qu'il ne serait pas contraire à l'intérêt public d'octroyer la dispense demandée car les politiques et procédures suivies par le commandité pour l'exercice des droits de vote sont divulguées au prospectus. Un porteur de parts qui est en désaccord avec ces principes de base, n'aurait pas souscrit des parts en premier lieu.

7. De plus, dans les circonstances, il serait difficile pour un investisseur d'avoir des recours s'il est en désaccord avec la façon dont les votes ont été exercés par la société en son nom, puisque la société aura vraisemblablement été dissoute avant qu'un changement ne se soit matérialisé.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision cessera d'avoir effet le 31 mars 2012.

Fait à Montréal, le 23 juin 2010.

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2010-FIIC-0156

Precious Metals Bullion Trust

Vu la demande présentée par Precious Metals Bullion Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 juin 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (le « document visé »), laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 juin 2010 (la « dispense demandée ») :

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus préalable de base simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 29 juin 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0517

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport.*

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Automodular Corporation

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 11 juin 2010 concernant l'offre publique de rachat d'Automodular Corporation visant jusqu'à concurrance de 5 millions de dollars CA en valeur de ses actions ordinaires à un prix d'achat d'au moins 0,90 $ CA et d'au plus 1,10 $ CA par action ordinaire.

L'offre expire le 20 juillet 2010, 17 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1596426

Décision n°: 2010-FS-0510

KFS Capital LLC (filiale en propriété exclusive indirecte de Kingsway Financial Services Inc.)

(Kingsway Linked Return of Capital Trust)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 9 juin 2010 concernant l'offre publique d'achat de KFS Capital LLC (filiale en propriété exclusive indirecte de Kingsway Financial Services Inc.) sur un nombre maximal de 750 000 parts cumulatives, rachetables et privilégiées en circulation de Kingsway Linked Return of Capital Trust au prix de 17,50 $ CA la part.

L'offre expire le 19 juillet 2010, 17 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1594972

Décision n°: 2010-FS-0509

6.8.2 Dispenses

7503679 Canada Inc.

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

Du traitement des demandes de
dispense dans plusieurs territoires

et

De l'offre publique d'achat visant
Fonds de revenu Boralex énergie
faite par 7503679 Canada Inc. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation »), relativement à une offre publique d'achat visant la totalité des parts de fiducie émises et en circulation de Fonds de revenu Boralex énergie (le « Fonds »), y compris les parts pouvant être émises dans le cadre de la conversion, de l'échange ou de l'exercice des titres qui peuvent être convertis en parts ou échangés ou exercés contre des parts (les « parts »), à l'exclusion des parts du Fonds pouvant être émises en échange des parts de catégorie B en circulation (collectivement, les « parts de catégorie B ») de la Société en commandite Boralex énergie (la « Société en commandite ») et de la part de fiducie spéciale du Fonds s'y rattachant, à raison de 0,05 débenture subordonnée, non garantie et convertible à 6,25 % d'un montant en capital de 100 $ (les « débentures convertibles ») de Boralex inc. (« Boralex ») par part du Fonds (l'« offre »), le dispensant des exigences suivantes de l'article 4.2 du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61 101 ») (la « dispense souhaitée ») :

1. l'approbation d'une acquisition forcée ou d'une opération d'acquisition ultérieure (au sens donné à chacun de ces termes ci après), à une assemblée des porteurs de parts (les « porteurs de parts ») et de parts de fiducie spéciales du Fonds (les « parts de fiducie spéciales »);

2. l'envoi d'une circulaire de sollicitation de procurations aux porteurs de parts dans le cadre d'une acquisition forcée ou d'une opération d'acquisition ultérieure.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

1. l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale aux fins de la présente demande;

2. la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le Fonds est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable qui a été établie le 20 décembre 2001 en vertu des lois de la province de Québec au moyen d'un acte de fiducie (la « convention de fiducie »). L'entreprise du Fonds est administrée par Boralex énergie inc., filiale en propriété exclusive de Boralex, et le Fonds ne compte aucun employé. Le siège social du Fonds est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0, et son bureau principal, au 772, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3A 1G1.

2. Le Fonds est un émetteur assujetti dans toutes les provinces canadiennes et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, qui sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « BPT.UN » et un nombre illimité de parts de fiducie spéciales.

3. Le capital du Fonds se compose de 45 300 002 parts émises et en circulation et d'une part de fiducie spéciale (représentant 13 767 990 parts de catégorie B émises et en circulation) détenue par la Société en commandite.

4. Boralex est une société par actions constituée en vertu des lois du Canada. Son siège social et bureau principal sont situés au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0. Elle occupe également des bureaux administratifs au 772, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1G1.

5. Boralex est un émetteur assujetti dans toutes les provinces canadiennes et est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A, qui sont inscrites à la TSX sous le symbole « BLX », et un nombre illimité d'actions privilégiées.

6. Le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Il a été constitué uniquement afin de présenter l'offre et n'a exercé aucune activité autre que celles qui découlent de sa constitution et celles qui se rapportent à la présentation de l'offre. Le siège social du déposant est situé au 772, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3A 1G1. Le déposant est une filiale en propriété exclusive de Boralex. Il n'est un émetteur assujetti dans aucune des provinces ni aucun des territoires du Canada.

7. Ni le déposant ni Boralex ne sont en défaut en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire.

8. Le 3 mai 2010, Boralex, Boralex énergie inc. et le Fonds ont conclu une convention de soutien (la « convention de soutien ») aux termes de laquelle Boralex, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive directe ou indirecte, a convenu de présenter l'offre et le Fonds a convenu de recommander aux porteurs de parts d'accepter celle ci.

9. Conformément à la convention de soutien, le déposant a rédigé la note d'information (la « note d'information ») et la ou les lettre(s) d'envoi connexe(s) relativement à l'offre, tant en anglais qu'en français, et a posté la note d'information, ainsi que la circulaire des fiduciaires du Fonds, à tous les porteurs de parts.

10. L'offre vise la totalité des parts en circulation, à l'exclusion des parts du Fonds pouvant être émises en échange des parts de catégorie B, à raison de 0,05 débenture subordonnée, non garantie et convertible à 6,25 % d'un montant en capital de 100 $ par part, sous réserve de certains ajustements.

11. L'offre comporte certaines conditions, notamment que soit déposé en bonne et due forme en réponse à l'offre un nombre de parts constituant a) au moins la majorité du nombre total de parts émises et en circulation, dont les droits de vote seraient pris en considération afin de déterminer si les porteurs minoritaires ont approuvé un regroupement d'entreprises de deuxième étape conformément au Règlement 61 101, et b) collectivement avec les parts de catégorie B détenues par Boralex et ses alliés, au moins 66 ⅔ % des parts (compte tenu d'une dilution maximale) (la « condition de dépôt minimale »). La convention de soutien prévoit que Boralex et le déposant ne peuvent renoncer à la condition de dépôt minimale sans le consentement écrit préalable du Fonds. En outre, si l'offre a été acceptée par les porteurs d'au moins 90 % des parts émises et en circulation, à l'exclusion des parts détenues à la date de l'offre par Boralex, le déposant ou un membre du même groupe que Boralex ou le déposant ou une personne avec laquelle Boralex ou le déposant a des liens, ou pour leur compte, le déposant pourra réaliser une acquisition forcée dès que possible (l'« acquisition forcée »), conformément à l'article 6.29 de la convention de fiducie.

12. Boralex détient actuellement 13 767 990 parts de catégorie B qui peuvent être échangées, part contre part, en 13 767 990 parts du Fonds. En date des présentes, Boralex n'a pas l'intention d'exercer son droit d'échanger des parts de catégorie B contre des parts du Fonds, mais ces parts de catégorie B seront prises en considération afin d'établir si la condition de dépôt minimale a été remplie.

13. Dans le cadre d'une acquisition forcée, si une telle opération peut être réalisée et si le déposant choisit de le faire, ou d'une opération d'acquisition ultérieure (au sens donné à ce terme ci après), le déposant entend faire en sorte que le Fonds modifie les dispositions de l'article 6.29 de la

convention de fiducie de sorte que i) les porteurs de parts qui n'ont pas déposé leurs parts en réponse à l'offre (les « porteurs dissidents ») soient réputés avoir transféré celles ci au déposant dès que l'avis du déposant aura été remis (et non à la fin de la période de 20 jours suivant l'envoi de l'avis du déposant) et ii) les porteurs dissidents cessent de jouir des droits des porteurs de parts dès ce moment, sauf le droit de toucher la même contrepartie par part que celle que le déposant leur aurait versée s'ils avaient déposé leurs parts en réponse à l'offre (la « modification relative à l'avis »). Si le déposant choisit de se prévaloir du droit de réaliser une acquisition forcée ou une opération d'acquisition ultérieure, il a actuellement l'intention de remettre l'avis du déposant dès qu'il aura pris en livraison et payé les parts déposées en réponse à l'offre; il se porterait ainsi acquéreur, à ce moment là, de la totalité des parts.

14. Si le déposant ne peut réaliser une acquisition forcée conformément aux modalités de la convention de fiducie ou s'il choisit de ne pas se prévaloir de ces modalités, son intention en date des présentes est d'acquérir les parts qu'il n'aura pas acquises dans le cadre de l'offre (une « opération d'acquisition ultérieure ») en faisant, entre autres choses, ce qui suit :

    i) modifier, par résolution des porteurs de parts, l'article 6.29 de la convention de fiducie afin de lui permettre de réaliser une opération d'acquisition ultérieure si, après avoir pris en livraison et payé les parts déposées en réponse à l'offre, le déposant détient au moins 66 ⅔ % des parts en circulation, compte tenu d'une dilution maximale, étant entendu que, nonobstant le fait que cette résolution ait été adoptée par les porteurs de parts, le déposant pourrait, sans avoir à donner un autre avis aux porteurs de parts ou à obtenir leur approbation, ne pas réaliser une opération d'acquisition ultérieure si, pour une raison ou une autre, il juge qu'il n'est pas approprié de le faire;

    ii) approuver toute opération d'acquisition ultérieure qu'il pourrait entreprendre aux termes de la convention de fiducie, une fois celle-ci modifiée conformément à ce qui précède;

    iii) modifier la convention de fiducie pour lui permettre, malgré toute disposition à l'effet contraire qui y figure, de signer et remettre les procurations, et exercer les droits de vote y afférents, et de signer et remettre les autorisations, les demandes, les résolutions, les consentements ou les instructions à l'égard des parts prises en livraison et payées dans le cadre de l'offre dont il est propriétaire véritable à ce moment là, s'il le juge nécessaire ou souhaitable, et pour l'autoriser à signer les modifications de la convention de fiducie qui s'y rapportent;

    (ces mesures sont collectivement désignées les « modifications relatives à une acquisition ultérieure »).

15. Afin de réaliser une acquisition forcée, si une telle opération peut être réalisée et si le déposant choisit de le faire, ou une opération d'acquisition ultérieure conformément à ce qui précède, au lieu de demander l'approbation des porteurs de parts à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin, le déposant entend s'appuyer sur l'article 7.8 de la convention de fiducie, qui prévoit qu'une résolution écrite transmise à tous les porteurs de parts et signée par les porteurs de parts qui détiennent au moins 66 ⅔ % des parts en circulation, compte tenu d'une dilution maximale, et qui ont le droit de voter à l'égard d'une telle résolution, pour autant que cette résolution constitue une résolution spéciale, est aussi valide et exécutoire que si elle avait été adoptée à une assemblée des porteurs de parts. Une telle résolution écrite (la « résolution écrite spéciale ») approuvera, entre autres choses, la modification relative à l'avis et/ou les modifications relatives à une acquisition ultérieure ainsi que l'opération d'acquisition ultérieure entreprise conformément à cette résolution, selon le cas.

16. Une acquisition forcée ou une opération d'acquisition ultérieure constituerait un « regroupement d'entreprises » aux termes du Règlement 61-101.

17. Nonobstant le fait que l'article 7.8 de la convention de fiducie permet que certaines mesures prises par le Fonds soient autorisées par voie de résolution écrite, l'article 4.2 du Règlement 61-101

pourrait exiger, dans certaines circonstances, que l'acquisition forcée ou l'opération d'acquisition ultérieure soit approuvée à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

18. Pour effectuer une acquisition forcée ou une opération d'acquisition ultérieure, le déposant obtiendra, dans les faits, l'approbation des porteurs minoritaires conformément à la partie 8 de ce règlement (l'« approbation des porteurs minoritaires ») par voie de résolution écrite spéciale, plutôt qu'à une assemblée des porteurs de parts.

19. La note d'information remise aux porteurs de parts dans le cadre de l'offre comporte tous les renseignements requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les renseignements requis par les dispositions en matière d'offres publiques d'achat et respecte les exigences de forme de la législation en valeurs mobilières applicable ainsi que celles du Règlement 61-101 relatives aux renseignements qui doivent être donnés dans les circulaires de sollicitation de procurations transmises dans le cadre de regroupements d'entreprises. La note d'information comporte pour l'essentiel les renseignements indiqués aux paragraphes 10 à 15 ci dessus.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

a) l'approbation des porteurs minoritaires ait été obtenue par voie de résolution écrite spéciale; et

b) le déposant ait pris en livraison et payé le nombre de parts requis dans le cadre de l'offre.

Fait à Montréal, le 23 juin 2010.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2010-SMV-0012

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

FNX Mining Company Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de FNX Mining Company Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2010-FIIC-0159

Pollard Banknote Income Fund

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Pollard Banknote Income Fund.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2010-FIIC-0157

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2010-04-30
ADVENTURE GOLD INC.	2010-04-30
APELLA RESOURCES INC.	2010-04-30
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2010-03-31
CHEMAPHOR INC.	2010-04-30
CHR INVESTMENT CORPORATION	2010-04-30
COMMUNICATIONS DVR INC.	2010-04-30
COOLBRANDS INTERNATIONAL INC.	2010-05-31
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2010-04-30
CROSS WINDS APARTMENTS (THE)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN II (#1461)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN TRADITIONNEL (#1461)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLL. DE 2001 (#1461)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLLECTIF (#1461)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE FAMILIAL (#1461)	2010-04-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE INDIVIDUEL (#1461)	2010-04-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES FRONT STREET (#25603)	2010-04-30
FONDS DE RESSOURCES FRONT STREET (#25603)	2010-04-30
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR CONNOR, CLARK & LUNN	2010-04-30
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE FRONT STREET (#25603)	2010-04-30
FRONT STREET MONEY MARKET FUND (#25603)	2010-04-30
FRONT STREET RESOURCE PERFORMANCE FUND LTD.	2010-04-30
FRONT STREET SMALL CAP FUND (#25603)	2010-04-30
FRONT STREET SPECIAL OPPORTUNITIES CANADIAN FUND (#25603)	2010-04-30
FRV MEDIA INC.	2010-04-30
LPBP INC.	2010-04-30
MANITEX CAPITAL INC.	2010-04-30
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2010-04-30
MINES D'OR VISIBLES INC. (LES)	2010-04-30
MRRM INC.	2010-05-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP RESOURCE CLASS (#26536)	2010-04-30
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2010-04-30
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2010-04-30
PERLITE CANADA INC.	2010-04-30
RESEARCH IN MOTION LIMITED	2010-05-29
RESSOURCES EVERTON INC.	2010-04-30
RESSOURCES VANTEX LTEE	2010-04-30
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2010-04-30
SHAW COMMUNICATIONS INC.	2010-05-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2010-04-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2010-05-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2010-04-30
SONOMA CAPITAL INC.	2010-04-30
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2010-04-30
STELLAR PACIFIC VENTURES INC.	2010-04-30
STELMINE CANADA LTEE	2010-04-30
SYNDICAT DE LOCATION - FAIRMONT TREMBLANT	2010-04-30
TRINORTH CAPITAL INC.	2010-03-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2010-04-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
WILLIAMS CREEK EXPLORATIONS LIMITED	2010-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
AFRICAN COPPER PLC	2010-03-31
AMI RESOURCES INC.	2010-02-28
ANDREW PELLER LIMITEE	2010-03-31
ATIKWA RESOURCES INC.	2010-02-28
CAPITAL PRO-EGAUX INC.	2010-02-28
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CAT. SC. DE LA SANTE MONDIALES TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS ETRANGERES IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE AGRICULTURE MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS CANADIENNES INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS MONDIALES INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE DIVERSIFIEE IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE AIM DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE AIM DU FONDS CANADIEN AIM INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795	2010-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DECOUVERTES E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DRAGON D'OR CHINE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE EAU MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ENERGIE PROPRE MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE EUROPE IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE FONDAMENTAUX MARCHES EMERGENTS FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GESTION DU RENDEMENT INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SOINS DE SANTE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE INDE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE CANADIEN DIVIDENDES POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE FONDAMENTAL CANADIEN FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INTERNATIONALE PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ISR SUMMAMC INVESTORSMC (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL INTERNATIONAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL AMERICAIN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL CANADIEN SECURITE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR MARCHES EMERGENTS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS EXTREME-ORIENT (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS INTERNATIONAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS JAPON (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ACTIONS ETRANGERES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY AMERICAIN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTREPRISE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY EUROPEEN (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM ACTIONS ENTIEREMENT CANADIENNES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES ENTIEREMENT CANADIENS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SAXON EXPLORATEUR MONDIAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE OBL. DE SOCIETES NORD-AMERICAINES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE RENDEMENT GERE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE REVENU STRATEGIQUE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL INTERNATIONAL D'ACTIONS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL TECHNOLOGIE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN A FORTE CROISSANCE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN DE CROISSANCE (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN VALEUR SURE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE VALEUR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE ENTIEREMENT CANADIENNE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MONDIALE (#3989)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE NORD-AMERICAINE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL LINGOT D'OR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MARCHES EMERGENTS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE METAUX PRECIEUX (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL IMMOBILIER (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE RESSOURCES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL OCCASIONS DURABLES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL SCIENCES DE LA SANTE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE INFRASTRUCTURE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE LEADERS EN ENVIRONNEMENT SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE METAUX PRECIEUX IG MACKENZIE (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE PRODUITS DE CONSOMMATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE OBJECTIF CANADA INVESCO (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE OR ET METAUX PRECIEUX MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION INTERNATIONALE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE POWER DYNAMIQUE KEYSTONE PETITES SOCIETES (#15010)	2010-03-31
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS AMERICAINES ET INTERNATIONALES QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS CANADIENNES QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE DE VALEUR CANADIENNE SIONNA QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE DIVIDENDES MONDIAUX SETANTA QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE GESTION DE L'ENCAISSE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES AMERICAINS ET INT. QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES NORD-AMERICAINS QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE VALEUR AMERICAINE EATON VANCE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795	2010-03-31
CATEGORIE SYMETRIE ACTIONS (#29121)	2010-03-31
CATEGORIE SYMETRIE REVENU FIXE (#29121)	2010-03-31
CATEGORIE VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
E.G. CAPITAL INC.	2010-02-28
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	2010-02-28
EXPLORATION PUMA INC.	2010-02-28
EXPLORATION TYPHON INC.	2010-02-28
FONDS A REVENU ELEVE MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
FONDS AMERICAIN A REVENU ELEVE IG PUTNAM (#6103)	2010-03-31
FONDS AMERICAIN DE REVENU DE DIVIDENDES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS BOUCLIER CANADIEN (LE)	2010-03-31
FONDS CANADIEN A REVENU ELEVE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
FONDS CANADIEN CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN DE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E-U INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AGF KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIE GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TOUS SECTEURS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS EUROPEENES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS EUROPEENES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'EXCELLENCE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS BEUTEL GOODMAN KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS D'ETAT A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES SGIGWL (#18621)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE BIENS IMMOBILIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN DIVERSIFIE IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN SGIGWL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES AIM QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES AMERICAINS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES EUROPEENS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES ET DE CROISSANCE IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS DE FIDUCIES DE REVENU INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE GESTION DE L'ENCAISSE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE E.U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION CANADIEN IG FI (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MACKENZIE SENTINEL (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU FIXE LAKETON QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REVENU GROUPE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REVENU IG MACKENZIE (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU MENSUEL MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU PLUS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES A MICROCAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES MONDIALES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION SGIGWL(#18621)	2010-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAIN GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DECOUVERTES E.U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DU REVENU A COURT TERME GROUPE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS ENREGISTRE D'OBL. DE SOC. NORD- AMERICAINES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS ENREGISTRE REVENU STRATEGIQUE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS ENTREPRISE MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVEST. MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS EUROPEEN IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
FONDS FIDELITY AMERIQUE LATINE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUT. (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIEMC (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OUTREMER (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY TECHNOLOGIE MONDIALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FOCUS CANADA MACKENZIE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOCUS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS FOLIO ACCELERE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO ENERGIQUE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO EQUILIBRE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO MODERE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO PRUDENT (#18621)	2010-03-31
FONDS FONDATEURS DE REVENU ET DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS FONDATEURS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL D'OBLIGATIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS GLOBAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON QUADRUS (#6103)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS INVESTORS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (#6103)	2010-03-31
FONDS ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2010-03-31
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL LEADERS EN ENVIRONNEMENT SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS MONDIAL VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2010-03-31
FONDS MUTUEL INVESTORS DU CANADA (#6103)	2010-03-31
FONDS OBJECTIF CANADA INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE MAXIMUM KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE ET CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE PRUDENT KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS RENAISSANCE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS REVENU ELEVE MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2010-03-31
GBO INC.	2010-02-28
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2010-03-31
HEROUX-DEVTEK INC.	2010-03-31
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2010-03-31
KLONDIKE GOLD CORP.	2010-02-28
MSP 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-03-31
MSP 2010 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-03-31
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2010-02-28
PASSEPORT POTASSE INC.	2010-02-28
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AVEC REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESTORS (#6103)	2010-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MONDIAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE RETRAITE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE RETRAITE A CROISSANCE ELEVEE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE RETRAITE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU AVEC CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE BONIFIEE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE MONDIALE ALTO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER I INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER II INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER III INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE AIM (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES INVESCO (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO DE CROISSANCE AIM (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES DE MOY. CAPITALISATION TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU MENSUEL TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
RESSOURCES APPALACHES INC.	2010-02-28
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2010-02-28
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2010-02-28

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
TRINORTH CAPITAL INC.	2009-12-31
VICTORIA GOLD CORP.	2010-02-28

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
AFRICAN COPPER PLC	2010-03-31
AMI RESOURCES INC.	2010-02-28
ANDREW PELLER LIMITEE	2010-03-31
ATIKWA RESOURCES INC.	2010-02-28
CAPITAL PRO-EGAUX INC.	2010-02-28
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CAT. SC. DE LA SANTE MONDIALES TRIMARK DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS ETRANGERES IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE AGRICULTURE MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CANADIENNE VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS CANADIENNES INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE ACTIONS MONDIALES INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE DIVERSIFIEE IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE AIM DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE AIM DU FONDS CANADIEN AIM INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795	2010-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DECOUVERTES E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE DRAGON D'OR CHINE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE EAU MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ENERGIE PROPRE MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE EUROPE IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE FONDAMENTAUX MARCHES EMERGENTS FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GESTION DU RENDEMENT INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE GLOBALE SOINS DE SANTE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE INDE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE CANADIEN DIVIDENDES POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INDICE FONDAMENTAL CANADIEN FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE INTERNATIONALE PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE ISR SUMMAMC INVESTORSMC (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL INTERNATIONAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL AMERICAIN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL CANADIEN SECURITE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE CUNDILL VALEUR MARCHES EMERGENTS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS EXTREME-ORIENT (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS INTERNATIONAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE FOCUS JAPON (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ACTIONS ETRANGERES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY AMERICAIN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTIEREMENT CANADIEN (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY ENTREPRISE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE IVY EUROPEEN (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM ACTIONS ENTIEREMENT CANADIENNES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE MAXXUM DIVIDENDES ENTIEREMENT CANADIENS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SAXON EXPLORATEUR MONDIAL (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE CANADIEN RENDEMENT A COURT TERME (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE OBL. DE SOCIETES NORD-AMERICAINES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE RENDEMENT GERE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE REVENU STRATEGIQUE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL INTERNATIONAL D'ACTIONS (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL TECHNOLOGIE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN A FORTE CROISSANCE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN DE CROISSANCE (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL AMERICAIN VALEUR SURE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CANADIEN DE VALEUR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE ENTIEREMENT CANADIENNE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS (#3989)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE MONDIALE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL CROISSANCE NORD-AMERICAINE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL LINGOT D'OR (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MARCHES EMERGENTS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE METAUX PRECIEUX (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL IMMOBILIER (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL MONDIAL DE RESSOURCES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL OCCASIONS DURABLES (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE UNIVERSAL SCIENCES DE LA SANTE (#3989)	2010-03-31
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS IG MACKENZIE UNIVERSAL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE INFRASTRUCTURE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE LEADERS EN ENVIRONNEMENT SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE METAUX PRECIEUX IG MACKENZIE (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE PRODUITS DE CONSOMMATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE MONDIALE VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE OBJECTIF CANADA INVESCO (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE OR ET METAUX PRECIEUX MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION INTERNATIONALE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE POWER DYNAMIQUE KEYSTONE PETITES SOCIETES (#15010)	2010-03-31
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AIM - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS AMERICAINES ET INTERNATIONALES QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE ACTIONS CANADIENNES QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE DE VALEUR CANADIENNE SIONNA QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE DIVIDENDES MONDIAUX SETANTA QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE GESTION DE L'ENCAISSE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES AMERICAINS ET INT. QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE TITRES SPECIALISES NORD-AMERICAINS QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETE VALEUR AMERICAINE EATON VANCE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795	2010-03-31
CATEGORIE SYMETRIE ACTIONS (#29121)	2010-03-31
CATEGORIE SYMETRIE REVENU FIXE (#29121)	2010-03-31
CATEGORIE VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
E.G. CAPITAL INC.	2010-02-28
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	2010-02-28
EXPLORATION PUMA INC.	2010-02-28
EXPLORATION TYPHON INC.	2010-02-28
FIDUCIE CLAREGOLD	2010-02-28
FONDS A REVENU ELEVE MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS AMERICAIN A REVENU ELEVE IG PUTNAM (#6103)	2010-03-31
FONDS AMERICAIN DE REVENU DE DIVIDENDES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS AMERICAIN DE VALEUR MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS BOUCLIER CANADIEN (LE)	2010-03-31
FONDS CANADIEN A REVENU ELEVE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE DISTINCTION CANADIENNE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
FONDS CANADIEN CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN DE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS CANADIEN VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CROISSANCE GRANDE CAPITALISATION E-U INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS CROISSANCE MAXIMALE ETATS-UNIS MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AGF KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES IG GOLDMAN SACHS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIE GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG BISSETT (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TOUS SECTEURS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS EUROPEENES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS EUROPEENES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS JAPONAISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS D'ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'EXCELLENCE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS BEUTEL GOODMAN KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS D'ETAT A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES SGIGWL (#18621)	2010-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE BIENS IMMOBILIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN DIVERSIFIE IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN SGIGWL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES AIM QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES AMERICAINS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES EUROPEENS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES ET DE CROISSANCE IG MACKENZIE MAXXUM (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE DIVIDENDES MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS DE FIDUCIES DE REVENU INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE GESTION DE L'ENCAISSE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE E.U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHE MONETAIRE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION CANADIEN IG FI (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
FONDS DE REPARTITION TACTIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES MACKENZIE UNIVERSAL (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIE MACKENZIE SENTINEL (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU FIXE LAKETON QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DE REVENU GROUPE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REVENU IG MACKENZIE (#6103)	2010-03-31
FONDS DE REVENU MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU MENSUEL MACKENZIE MAXXUM (#3989)	2010-03-31
FONDS DE REVENU PLUS GESTION DES CAPITAUX LONDON (#6103)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES A MICROCAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES AMERICAINES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES MONDIALES A PETITE CAPITALISATION MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES A MOYENNE CAPITALISATION SGIGWL(#18621)	2010-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE QUADRUS (#18621)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE VALEUR AMERICAIN GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS DECOUVERTES E.U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PROFIL (#6103)	2010-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS DU REVENU A COURT TERME GROUPE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS ENREGISTRE D'OBL. DE SOC. NORD- AMERICAINES MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS ENREGISTRE REVENU STRATEGIQUE MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS ENTREPRISE MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN MACKENZIE MAXXUM (#18621)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS EUROPEEN D'OCCASIONS D'INVEST. MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS EUROPEEN IG MACKENZIE IVY (#6103)	2010-03-31
FONDS FIDELITY AMERIQUE LATINE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUT. (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIEMC (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY OUTREMER (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY TECHNOLOGIE MONDIALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2010-03-31
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE (#5486)	2010-03-31
FONDS FOCUS CANADA MACKENZIE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOCUS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS FOLIO ACCELERE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO ENERGIQUE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO EQUILIBRE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO MODERE (#18621)	2010-03-31
FONDS FOLIO PRUDENT (#18621)	2010-03-31
FONDS FONDATEURS DE REVENU ET DE CROISSANCE MACKENZIE (#3989)	2010-03-31
FONDS FONDATEURS MACKENZIE (#3989)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FUSIONS ET ACQUISITIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL D'OBLIGATIONS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS GLOBAL SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL GESTION DES CAPITAUX LONDON (#18621)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON QUADRUS (#6103)	2010-03-31
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS INVESTORS D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (#6103)	2010-03-31
FONDS ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2010-03-31
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE UNIVERSAL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS MACKENZIE SENTINELLE (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AIM (#6795)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL EQUILIBRE MACKENZIE IVY (#3989)	2010-03-31
FONDS MONDIAL ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL LEADERS EN ENVIRONNEMENT SUMMA INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FONDS MONDIAL MACKENZIE SAXON (#15831)	2010-03-31
FONDS MONDIAL VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2010-03-31
FONDS MUTUEL INVESTORS DU CANADA (#6103)	2010-03-31
FONDS OBJECTIF CANADA INVESCO (#6795)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE CROISSANCE MAXIMUM KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE ET CROISSANCE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE EQUILIBRE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS PORTEFEUILLE PRUDENT KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS RENAISSANCE MACKENZIE CUNDILL (#3989)	2010-03-31
FONDS REVENU ELEVE MANUVIE KEYSTONE (#15010)	2010-03-31
FONDS VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2010-03-31
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2010-03-31
GBO INC.	2010-02-28
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2010-03-31
HEROUX-DEVTEK INC.	2010-03-31
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2010-03-31
KLONDIKE GOLD CORP.	2010-02-28
MSP 2009 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-03-31
MSP 2010 RESOURCE LIMITED PARTNERSHIP	2010-03-31
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2010-02-28
PASSEPORT POTASSE INC.	2010-02-28
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE AVEC REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MONDIAL INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE RETRAITE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE RETRAITE A CROISSANCE ELEVEE INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE RETRAITE PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU AVEC CROISSANCE DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU DIALOGUE INVESCO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE BONIFIEE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE MONDIALE ALTO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU PLUS INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE MODEREE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE CROISSANCE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE ENREGISTRE REVENU FIXE SYMETRIE (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER I INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER II INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PILIER III INVESTORS (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS AMERICAINES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE AIM (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS CANADIENNES INVESCO (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS EAEO DE CROISSANCE AIM (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES DE MOY. CAPITALISATION TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'ACTIONS MONDIALES TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE D'OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE DE REVENU MENSUEL TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRIVE MONDIAL EQUILIBRE TRIMARK - DEVISES NEUTRES (#6795)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALLEGRO (#6103)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALTO (#21940)	2010-03-31
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMETRIE UN (#29121)	2010-03-31
RESSOURCES APPALACHES INC.	2010-02-28

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2010-02-28
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2010-02-28
SHOPMEDIA INC.	2009-12-31
TRINORTH CAPITAL INC.	2009-12-31
VICTORIA GOLD CORP.	2010-02-28

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ADEPTRON TECHNOLOGIES CORPORATION	
CAE INC.	
CANUC RESOURCES CORPORATION	
CAPITAL BITUMEN INC.	
D-FENSE CAPITAL LTEE	
DATEX TECHNOLOGIES CORPORATION	
LEGG MASON, INC.	
RAMPART MERCANTILE INC.	
RESSOURCES JOURDAN INC.	
SPECTRA ENERGY CANADA EXCHANGECO INC.	
VVC EXPLORATION CORPORATION	
WEST 49 INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
AFRICAN COPPER PLC	2010-03-31
ANDREW PELLER LIMITEE	2010-03-31
CAE INC.	2010-03-31
CATEGORIE MACKENZIE SENTINELLE AMERICAIN DE GESTION DU RENDEMENT (#3989)	2010-03-31
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2009-12-31
CNH CAPITAL CANADA WHOLESALE TRUST	2009-12-31
FIDUCIE AVANTAGE A COURT TERME CI (#3673)	2010-03-31
FIDUCIE CLAREGOLD	2010-02-28
FIRST URANIUM CORPORATION	2010-03-31
FONDS BOUCLIER CANADIEN (LE)	2010-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2010-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2010-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2010-03-31
FONDS DE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2010-03-31
FONDS EQUILIBRE TRIMARK QUADRUS (#18621)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2015 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2017 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2020 (#28907)	2010-03-31
FONDS MACKENZIE DESTINATION+ 2025 (#28907)	2010-03-31
GLV INC.	2010-03-31
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2010-03-31
HEROUX-DEVTEK INC.	2010-03-31
JUST ENERGY EXCHANGE CORP.	2010-03-31
JUST ENERGY INCOME FUND	2010-03-31
KENSINGTON GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2010-03-31
PRECIOUS METALS BULLION TRUST	2009-12-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
SILVERCORP METALS INC.	2010-03-31
SPROTT PHYSICAL GOLD TRUST	2009-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M'' : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
Actions ordinaires									
49 North Resources Inc.	1		O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	2.2150	282 840
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	17 300	2.1730	300 140
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.1220	310 140
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.0040	320 140
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	2.1788	773 100
			O	2010-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.1000	770 600
			O	2010-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	2.0206	763 100
MacNeill, Tom	4, 5, 3		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.2000	1 410 506
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	2.3170	790 700
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	2.3400	788 100
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.2372	785 600
			O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	2.1789	773 100
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Absolute Software Corporation	1		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.2000	3 414 200
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	4.1000	3 453 400
			O	2010-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.1600	3 457 600
			O	2010-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.2000	3 458 600
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.2457	
			M	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.2457	3 467 600
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.2200	
			M	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.2200	3 469 000
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.1300	3 477 600
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.1000	3 482 800
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.0800	3 483 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.1000	3 486 000
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.1200	3 490 200
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.0500	3 495 000
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	4.1024	3 474 900
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.0900	3 476 100
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.2200	19 769 555
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.1000	19 770 255
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.0500	19 770 955
Ag Growth International Inc.									
Droits Deferred Compensation Plan									
Brodie, Derek John Robert	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	267		1 771
Lambert, William Allen	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	533		3 627
White, David	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	249		2 601
Agrium Inc.									
Actions ordinaires									
Mittag, Andrew K.	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	48.8700USD	3 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
Actions ordinaires									
Davies, Chris	5		O	2009-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.7000	800
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.8000	3 000
ALAMOS GOLD INC									
Actions ordinaires									
Van de Beuken, John	4		O	2010-05-14	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.7300	218 100
			O	2010-05-18	D	51 - Exercice d'options	33 000	7.2900	236 100
		R	O	2010-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	16.0900	168 100
		R	O	2010-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	16.0000	203 100
		R	O	2010-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.1900	236 100
		R	O	2010-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.7600	186 100
Options									
Van de Beuken, John	4		O	2010-05-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		250 000
			O	2010-05-18	D	51 - Exercice d'options	(33 000)		217 000
Alaris Royalty Corp.									
Actions ordinaires									
Reid, Stephen	5		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.5020	233 980
Algonquin Power & Utilities Corp.									
Actions ordinaires									
Jarratt, Christopher Kenneth	5		O	2010-06-29	D	46 - Contrepartie de services	295 045		317 472
Kerr, David Cameron	5		O	2010-06-29	D	46 - Contrepartie de services	295 045		316 472
Robertson, Ian Edward	5		O	2010-06-29	D	46 - Contrepartie de services	295 045		317 972
Allied Nevada Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Caldwell, Scott Andrew	4, 5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.1600USD	86 290
Flint, Dave Charles	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	12 000	5.5800USD	25 800
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	21.7500USD	13 800
Hill, Dave L.	5		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 700
Kirby, Hal	5		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 933)	21.7800USD	75 000
Options									
Flint, Dave Charles	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
AltaCanada Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Hibberd, Michael John	4		O	2010-06-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 240 251	0.0700	2 810 251*
			O	2010-06-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	519 500	0.0700	3 329 751*
Moore, John Robert	4		O	2010-06-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	0.0700	330 000
Page, Brian Anthony	5		O	2010-06-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	357 142	0.0700	487 597
Débentures 8 Convertible									
Page, Brian Anthony	5		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	($ 25 000.00)		$ 0.00
Débentures convertibles									
Hibberd, Michael John	4		O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	($ 100 000.00)		$ 0.00
Droits $0.07 expire June 21, 2010									
Moore, John Robert	4		O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	300 000		300 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 068)	0.0700	278 932
AltaGas Income Trust									
Parts de fiducie									
Yallouz, Steve	5		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.4000	2 962
Amalgamated Income Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Foscolos, Elias	4								
Accretive Financial Corp	PI		O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.4000	107 765
Anderson Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Wong, Mary Darlene	5								
Kevin & Darlene Wong JTWROS	PI		O	2010-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.1727	528 582
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
Actions sans droit de vote Class A									
BERTI, GREGORY JOHN	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 065	8.4600	15 656*
BRISTOW, ANTHONY MARK	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 877	8.4600	32 078*
COLE, JAMES HERBERT	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 003	8.4600	6 019*
FRASER, SCOTT	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 981	8.4600	4 377*
NILES, SHARI ANN	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 391	8.4600	9 577*
Patchet, Peter Bruce	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 584	8.4600	18 557*
VAN WELY, ROBERT PETER	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 641	8.4600	13 241*
WALL, BRENDAN PATRICK	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 449	8.4600	5 268*
ZARAFONITIS, JAMES CHRISTOPHER	5		O	2010-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 911	8.4600	10 679*
Argosy Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Campbell, Richard Allan	5		O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 390	0.9000	24 442
Dalton, Thomas	5		O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 865	0.9000	112 570
Dobek, Ray	4, 5		O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 036	0.9000	33 735
George, Norm	5		O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 781	0.9000	123 890
			O	2010-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 000)	0.8640	121 109
Salamon, Peter	4, 5		O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 662	0.9000	890 056
Artis Real Estate Investment Trust									
Parts									
Martens, Armin	4, 5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0000	40 987
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
Actions ordinaires									
Slemko, Derek Lee	5		O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.1900	80 273
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	1.2200	71 873
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 000)	1.1900	88 273
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1900	61 873
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.1600	59 873
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.1800	58 873
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1700	48 873
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	1.1600	40 573
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	1.1500	31 873
ATCO LTD.									
Actions sans droit de vote Class I									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lambright, Roberta L.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	2 000	17.7800	2 805
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.0000	805
Mohan, Harish K.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	2 000	17.7800	2 970
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	48.9900	970
Policicchio, Sett F.	5		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.7800	4 924
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	47.1800	4 224
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63)	47.1100	4 161
Roszell, Scott C	7		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	1 500	17.7800	8 500
Werth, Susan R.	7, 6, 5								
RRSP	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37	47.7000	137
Options 35.56									
Lambright, Roberta L.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Mohan, Harish K.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Policicchio, Sett F.	5		O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Roszell, Scott C	7		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		0
Athabasca Oil Sands Corp.									
Actions ordinaires									
Svarte, Sveinung	4		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	12.2478	13 325 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
Droits DSU									
Williamson, J. David	5		O	2008-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 106	74.0170	8 106
Banque de Montréal									
Actions ordinaires									
Rudderham, Richard D.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	11 400	38.4500	11 400
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 400)	62.7700	0
Options									
Rudderham, Richard D.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	(11 400)	38.4500	81 290
Banque Nationale du Canada									
Actions ordinaires									
Jeanniot, Lynn	5		O	2010-06-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(425)		1 412
Banque Royale du Canada									
Actions ordinaires									
Elix, Douglas Thorne	4		O	2002-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	12 000	21.7925	12 000
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	53.4473	0
Hearn, Timothy James	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	50.9600	24 022
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	50.9700	26 322
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	50.9800	26 522
Options									
Elix, Douglas Thorne	4		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	21.7925	16 000
Bennett Environmental Inc.									
Actions ordinaires									
Dery, Gilles	7		O	2007-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	46 666	0.2400	46 666
Landry, Jean-Francois	7		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.9920	138 333
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dery, Gilles	7		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(46 666)	0.2400	93 334
Bestar inc.									
Options									
Jacques, Sébastien	5		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2000	175 000
Mercier, Daniel	5		O	2010-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2000	175 000
Tardif, Martin	5		O	2006-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2000	175 000
Blue Note Mining Inc.									
Actions ordinaires									
PricewaterhouseCoopers	3		O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.0700	13 576 649*
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.0750	13 501 649*
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.0700	13 426 649*
Bombardier Inc.									
Options									
Gartner, Eran	7		O	2010-06-22	D	52 - Expiration d'options	(16 500)		240 125
Lindberg, Karl Anders Oscar	8		O	2010-06-22	D	52 - Expiration d'options	(16 500)		283 000
Macdonald, John Paul	5		O	2010-06-22	D	52 - Expiration d'options	(28 500)		459 000
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
Actions ordinaires									
Pantages, Basil P.	4		O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.0100	3 438 689
Golden Ram Developments	PI		O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 379 000	0.0100	3 740 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
Droits									
McKenzie, Margaret Anne	7		O	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		6 000
Parts de fiducie									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	23.9950	57 696
Hanson, Scott Harlan	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	303	23.9950	11 324
Humeniuk, Orest	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	313	23.9950	76 738
Kobelka, Dean Mark	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	296	23.9950	30 892
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	288	23.9950	2 287 522
McKenzie, Margaret Anne	7		O	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000	21.7400	8 000
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	23.8300	6 900
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	23.8000	5 000
Mullane, Tom	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	366	23.9950	69 727
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	288	23.9950	64 304
Robinson, Lynda Julie	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290	23.9950	14 443
Skehar, Jason Edward	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	428	23.9950	60 100
Spence, Harold R.	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	343	23.9950	193 158
Thiessen, Johannes H.	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	398	23.9950	71 744
Boralex inc.									
Options Options d'achat d'actions ordinaires									
Aubut, Denis	5		O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	7 418	9.2000	37 722
Audet, Claude	5		O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	19 217	9.2000	116 752
DUGAS, MARIO	5		O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	2 847	9.2000	11 896
Girardin, Hugues	7, 5		O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	7 659	9.2000	36 087

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lemaire, Bernard	4, 7, 6, 5		O	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	79 581	9.2000	818 003
Ouellet, Gabriel	5		O	2010-06-28	D	50 - Attribution d'options	3 236	9.2000	8 981
Boston Pizza Royalties Income Fund									
Parts									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6041	37 800
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6200	44 100
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6400	50 400
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.5500	56 700
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	77 500	11.2800	134 200
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.3000	134 300
Breakwater Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
MacRae, Garth A. C.	4, 6, 5		O	2010-06-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(550 800)		61 200
Brookfield Asset Management Inc.									
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
Tremblay, Donald	7		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	17 625	8.8296	17 625
			O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	12 375	13.3659	30 000
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	25.5421	0
Options									
Tremblay, Donald	7		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(17 625)	8.8296	284 000
			O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(12 375)	13.3659	271 625
Brookfield Soundvest Equity Fund (formerly Brascan SoundVest Focused Business Trust)									
Parts de fiducie									
Charlebois, Kevin Wilfred	7		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 155
Audrey Charlebois	PI		O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 228
C&C Energia Ltd.									
Actions ordinaires									
mackenzie, norman john	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.3300	237 708
Calfrac Well Services Ltd.									
Deferred Share Units									
Baker, Kevin Robert	4		O	2010-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 200
Gartner, Lorne	4		O	2010-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 200
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
Laing, Ronald Keith	5								
Spousal RRSP	PI		O	2010-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	37.9000	500
Markin, Allan	4								
Markin Petroleums Ltd.	PI		O	2010-06-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(27 400)	36.7100	11 455 548
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Lorenzo, John Michael	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1150	1 106 529
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2010-06-23	I	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.1133	491 600
			O	2010-06-24	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.0900	496 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.1400	501 600
			O	2010-06-28	I	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1400	505 600
			O	2010-06-29	I	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.1500	507 000
Gardner, Donald Ross	4, 5								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2010-06-28	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 128	1.4000	391 828
Canadian Utilities Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	21.0300	10 171
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.0000	171
Lambright, Roberta L.	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.6400	2 809
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.5000	809
Mohan, Harish K.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.6400	3 238
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.1800	1 238
Policicchio, Sett F.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.6400	5 007
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.4500	4 707
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.4300	4 507
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	45.3800	3 907
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.3700	3 707
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.3500	3 507
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.1300	3 307
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.1200	3 007
Roszell, Scott C	7		O	2000-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	1 500	20.6400	1 500
Options 41.29									
Lambright, Roberta L.	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Mohan, Harish K.	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Policicchio, Sett F.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Roszell, Scott C	7		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		0
Options 42.06									
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		0
Canadian Western Bank									
Actions ordinaires									
Garvey, Randell William	5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	24.3988	18 647
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(820)	24.5322	17 827
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(840)	23.9300	16 987
Droits Restricted Share Units									
Young, Brian	5		O	2010-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 817	23.4295	9 553*
Options									
Young, Brian	5		O	2010-06-21	D	50 - Attribution d'options	11 088	23.4280	82 714
Canfor Corporation									
Actions ordinaires									
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 100	8.1386	17 987 750
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	8.0700	18 013 250
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	8.1890	18 024 750
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	116 300	8.2193	18 141 050

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 100	8.2185	18 223 150
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 300	8.2220	18 240 450
			O	2010-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 400	8.2797	18 316 850
			O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	8.2525	18 381 850
			O	2010-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 400	8.1765	18 447 250
			O	2010-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 112 000	8.7422	21 559 250
Canuc Resources Corporation									
Options									
Bondy, Robert Allan	4		O	2010-06-30	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		100 000
			O	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2500	300 000
Murton, Kenneth G.	4		O	2010-06-30	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		0
			O	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2500	400 000
Canyon Services Group Inc.									
Actions ordinaires									
Peterson, Ric	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 000
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	157 300	4.1000	252 300
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	4.2200	752 300
Stock Based Units									
Peterson, Ric	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Capital Argex Argent inc.									
Options									
Billings, Mark Anthony	4, 5		O	2010-06-21	D	50 - Attribution d'options	200 000		800 000
Bonnell, George Roy MacKay	4, 5		O	2010-06-21	D	50 - Attribution d'options	200 000		800 000
Garson, Anthony	4		O	2010-06-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2600	425 000
Capital Power Corporation									
Actions ordinaires									
Phillips, Robert L.	4		O	2009-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.5600	1 000
Capstone Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Godfrey, Richard	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1500	20 000*
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Cascades inc.	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	6.6300	19 700
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(19 700)		0
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.5300	5 000
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6000	1 200
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.3700	10 000
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.4000	1 500
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
CCL Industries Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
GRANT, JON	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	8.3500	14 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
GRANT, JON	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	8.3500	20 000
Celtic Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2010-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	12.2000	11 010
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2010-06-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(84 282)	11.3200	2 814 918
			O	2010-06-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(38 226)	11.4500	2 776 692
Eldon McIntyre IPP	PI		O	2010-06-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	84 282	11.3200	142 582
			O	2010-06-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	38 226	11.4500	180 808
Ceres Global Ag Corp.									
Actions ordinaires									
Conway, David Anthony	8								
2116787 Ontario Limited	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 874	5.9207	86 107
Gould, Jason	5		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	536	5.9207	4 536
Hariharan, Prakash	8		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	535	5.9207	3 935
Mersch, Frank L.	8								
Millisenic Limited	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 901	5.9207	495 163
Patel, Tracey Neina	8		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	612	5.9207	1 862
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Bastarache, Lise	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	640	7.2717	8 069
Harris, Michael Deane	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 782	7.2717	48 006
Kuzmicki, Andre	7		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 289	7.2717	17 433
Robinson, Sidney P H	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 578	7.2717	38 782
Schwartz, Thomas	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 149	7.2717	32 699
Chesswood Income Fund									
Droits									
Copeland, Clare Robert	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Day, Robert	7		O	2006-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	0.0200	60 000
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.0200	0
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rubinoff, Ronald	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 000	0.0450	38 000
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	0.0450	0
Souverein, Gary	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 400	0.0350	18 400
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 400)	0.0350	0
Droits Restricted Units									
Copeland, Clare Robert	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	2.0600	40 000
			O	2010-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	2.0600	20 000
			O	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.4900	20 000
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	2.0600	20 000
			O	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.4900	40 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	4.4000	
			M	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	4.4000	20 000
Sonshine, Edward	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000	2.0600	30 000
			O	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000	4.4900	60 000
			O	2010-06-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 000)		
			M	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		30 000
Wortsman, Jeffrey	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	2.0600	20 000
			O	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.4900	40 000
			O	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	4.3000	20 000
Options									
Souverein, Gary	7		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	2.0600	120 000
Parts de fiducie									
Copeland, Clare Robert	4		O	2010-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	2.0600	25 000
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.4000	114 272
			O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	4.4000	134 272
Sonshine, Edward	4		O	2010-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		
			M	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		112 648
Souverein, Gary	7		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.3000	103 330
Wortsman, Jeffrey	4		O	2010-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	4.3000	20 818
Parts Restricted									
Copeland, Clare Robert	4		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	
		R	M	2009-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	2.0600	20 000
			O	2010-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	4.4900	
			M	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.4900	40 000
Obront, David Mitchell Aaron	7		O	2009-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	2.0600	
		R	M	2009-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	2.0600	20 000
			O	2010-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	4.4900	
			M	2010-04-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.4900	40 000
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.4000	20 000
CI Financial Corp.									
Actions ordinaires									
Shin, Gregory H.	7		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	18.7000	80 350
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	18.4380	80 100
ClubLink Enterprises Limited									
Actions ordinaires									
ClubLink Enterprises Limited	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.4900	1 000
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.4900	0
Coast Wholesale Appliances Income Fund									
Parts de fiducie									
Paquette, Maurice Edward	4		O	2010-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Raben, Stephen John	5								
Aubree Lynn Raben	PI		O	2010-06-24	I	97 - Autre	30 052		37 303
Smith, William Lawrence	5		O	2005-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-22	D	97 - Autre	63 107		63 107
Coastal Contacts Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Muhlbach, Daniel	4, 7								
Auzex Resources Limited	PI		O	2004-07-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(250 000)	1.3300	(250 000)*
COM DEV International Ltd.									
Actions ordinaires									
Dyck, Paul Michael	4		O	2009-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.9400	2 100*
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9300	2 600*
O'Donovan, Chris	4		O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109 400	1.9200	163 200*
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 200	1.8800	174 400*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
Actions privilégiées Class A Series B									
Daniel, Kevin	7		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	588
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
Actions ordinaires									
Canadian National Railway Company	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	510 000	55.6600	1 120 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(510 000)		140 000
			O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	62 100	58.1910USD	612 100
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(62 100)		147 900
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	77 900	59.0753USD	650 000
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(77 900)		570 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	57.4775USD	210 000
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		570 000
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	55.7300	647 900
			O	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		140 000
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	55.8382USD	640 000
			O	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		140 000
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	57.7756USD	640 000
			O	2010-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		137 300
			O	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	59.3258USD	210 000
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		140 000
			O	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	67 300	59.7112USD	207 300
			O	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(67 300)		142 700
			O	2010-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	72 700	61.0072USD	210 000
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(72 700)		140 000
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	60.8659USD	210 000
			O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		560 000
			O	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	62.1384USD	212 700
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)		490 000
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	490 000	58.7500	630 000
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(490 000)		50 000
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	63.2714USD	540 000
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		550 000
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	58.5600	550 000
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		100 000
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	59.8632USD	600 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		90 000
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	59.3771USD	600 000
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		40 000
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	60.1220USD	140 000
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
Phillips, Karen B.	5		O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(374)	62.6438USD	9 317
Deferred Share Units/Unités d'actions différées									
Phillips, Karen B.	5		O	2003-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 171
Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes									
Phillips, Karen B.	5		O	2003-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 800
COMPASS Income Fund									
Parts de fiducie									
COMPASS Income Fund	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.6600	24 757 311
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.5500	24 757 811
Connacher Oil and Gas Limited									
Options									
Carrothers, Ian Scott	5		O	2010-03-22	D	50 - Attribution d'options	93 000		
			M	2010-03-22	D	50 - Attribution d'options	93 000		417 000
Corporation de Capital de Risque Nevado									
Actions ordinaires									
Girard, Guy	4, 5		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1700	998 500
Corporation Financiere Power									
Deferred Share Units									
AUNE, Jon Brian	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 411
Bibeau, Marc A.	4		O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 073
Corporation Minière Osisko									
Actions ordinaires									
David, Jean-Sébastien	5		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	5.4600	35 957
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.6700	30 957
			O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	3 900	5.4600	
			M	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	3 900	5.4600	34 857
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	12.0100	30 957
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	1 100	5.4600	32 057
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.0000	30 957
Douchane, Andre Jean	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	100 000	5.5000	105 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	11.4000	5 000
Options									
David, Jean-Sébastien	5		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.4600	368 333
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(3 900)	5.4600	364 433
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	5.4600	363 333
Douchane, Andre Jean	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		100 000
Crescent Point Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	37.7290	217 839
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.8000	217 339
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	37.8580	208 539
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	37.6200	206 639

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 600)	37.7000	191 039
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 100)	37.7500	168 939
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	37.7146	148 939
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	376765.0000	138 939
Janice & Paul Colborne	PI		O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 627)	37.7500	0
Spousal RRSP	PI		O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 493)	37.7700	111 500
			O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	37.9200	100 500
			O	2010-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.9700	100 000
Crew Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Errico, Jeffery Ernest	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.5300	5 000
Crystallex International Corporation									
Options									
Faust, William	5		O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4500	500 000*
Fung, Robert Arthur	4		O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	755 000	0.4500	2 945 000
Oppenheimer, Marc Jeffrey	4		O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	780 000		2 495 000
Thompson, Gordon	4, 5		O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	80 000		910 334
van't Hof, Johan Cornelis	4		O	2010-06-23	D	50 - Attribution d'options	235 000	0.4500	795 000
Cymat Technologies Ltd.									
Options									
Hardman, Timothey John	5		O	2010-06-29	D	52 - Expiration d'options	(304 000)	0.1650	2 196 000*
Cymbria Corporation									
Deferred Share Units									
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 639
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	407	12.2700	3 046
DANIER LEATHER INC.									
Droits Restricted Share Units (cash settled)									
Aitken, Bruce	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(500)	8.5700	500
Cutter, Philip	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 330)	8.5700	1 340
Koel, Olga	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(2 666)	8.5700	1 334
Lopez, Guia	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(2 400)	8.5700	1 200
Marshall, Karen	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(500)	8.5700	1 000
Ruivo, Cris	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 333)	8.5700	667
Sproul, Cheryl	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(1 080)	8.5700	670
Tatoff, Bryan	5		O	2010-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	8.5700	7 000
Daylight Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	8.9500	3 606
DHX Media Ltd.									
Actions ordinaires									
Donovan, Michael	4								
Malcolm MacKenzie Donovan	PI		O	2006-05-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	0.8000	50
Diagnos Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2010-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.3600	5 717 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Income Partnership	PI		O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 500)	0.4028	5 747 000
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4200	5 742 000
Dollarama Inc.									
Actions ordinaires									
Assaly, Leonard Thomas	5								
Leonard Foundation	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 128)	24.8470	100 000
DragonWave Inc.									
Actions ordinaires									
DragonWave	1		O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	5.9400	281 500
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	5.9600	331 300
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	33 700	5.9540	365 000
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.9913	365 800
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	41 500	5.9877	407 300
Dundee Corporation									
Options									
Presot, Lucie	5		O	2009-03-14	D	52 - Expiration d'options	(4 000)		
			M	2009-03-14	D	52 - Expiration d'options	(12 000)		9 000
			O	2007-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	14 000		21 000
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
Actions ordinaires									
Satov, Amy Joy	7		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.1200	
		R	M	2010-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.1200	5 941*
Dynetek Industries Ltd.									
Actions ordinaires									
Turner, Bradley William	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3600	9 000
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	14 000
Eacom Timber Corporation									
Subscription Receipts									
Lansdowne Partners Limited	3								
Lansdowne Partners Limited Partnership	PI		O	2010-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-03-29	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000 000	0.5000	40 000 000
EGI Financial Holdings Inc.									
Actions ordinaires									
Czerwinski, John	5		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.5000	52 456
Eldorado Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Cory, Keith Ross	4		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.0000	155 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.9800	150 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.0400	148 800
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	19.0300	140 000
Enseco Energy Services Corp. (formerly, Nexia Biotechnologies Inc.)									
Débentures convertibles 14									
Devlin, Kent Michael	5		O	2009-10-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 50 000.00	1000.0000	
			M	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 50 000.00	1000.0000	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M'	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 50 000.00	0.1000	$ 50 000.00
Jespersen, Kim	5		O	2009-10-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 40 000.00	1000.0000	
			M	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 40 000.00	1000.0000	
			M'	2009-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 40 000.00	0.1000	$ 40 000.00
Ensign Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	19 773 318
Howe, James Brian	4		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	108 200*
Kangas, Leonard	4		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	76 866*
Schroeder, John G.	4		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	13 514
Skirka, Kenneth John	5		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	12 910*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	9 063*
Whitham, Barth Edward	4		O	2010-06-28	D	46 - Contrepartie de services	400	12.7500	10 600*
Equal Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Brussa, John Albert	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 006
Chimahusky, John S.	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 334
Doyle, Michael Edmond	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 366
Giovanetto, Roger H	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 248
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			109 233
Options									
Boerchers, Blaine Evan	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
Restricted Shares									
Boerchers, Blaine Evan	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 776
Brussa, John Albert	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 333
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
Everton Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Macdonald, Hugh Brooke	5		O	2010-06-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.2500	100 000
Bons de souscription									
Macdonald, Hugh Brooke	5		O	2004-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.4000	50 000
Exploration Amex Inc.									
Actions ordinaires									
Lemay, Michel	5								

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1700	389 000
Trottier, Jacques	4, 5		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1500	850 436
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1600	870 436
Exploration Dia Bras inc.									
Options									
Tellechea Salido, Daniel	4	R	O	2010-06-14	D	50 - Attribution d'options	540 000	0.2000	2 438 500
Exploration NQ inc.									
Actions ordinaires									
Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	3		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 993	0.1700	4 688 815
Exploration Orex inc.									
Actions ordinaires									
Levesque, Jacques	4, 3								
2527-1560 Québec inc.	PI		O	2010-06-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(450 000)		0
2541-8203 Québec inc.	PI		O	2010-06-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	450 000		9 245 515
Exploration Puma Inc.									
Actions ordinaires									
Robillard, Marcel	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	500 500
Faircourt Income & Growth Split Trust									
Bons de souscription									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2010-06-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(3 000)	4.0000	0
Waterson, Douglas John	4		O	2010-06-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(2 020)		0
Sandra Waterson	PI		O	2010-06-25	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 984)		0
Parts									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2010-06-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	3 000	4.0000	5 000
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.0000	2 000
Waterson, Douglas John	4		O	2010-06-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	2 020	4.0000	4 950
Sandra Waterson	PI		O	2010-06-25	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 984	4.0000	4 960
Financière Sun Life inc.									
Deferred Share Units									
Anderson, William D.	4		O	2010-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222	29.1300	222
Clappison, John	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 147	29.1300	13 722
Ganong, David A.	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	769	29.1300	16 170
Hoeg, Krystyna	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	753	29.1300	23 466
Kerr, David Wylie	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	663	29.1300	16 106
Kesner, Idalene	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	588	29.1300	10 005
Merin, Mitchell	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 150	29.1300	10 873
Nadeau, Bertin	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	29.1300	10 005
Osborne, Ronald Walter	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 814	29.1300	25 788
Segal, Hugh David	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	499	29.1300	2 675
Sutcliffe, James	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 445	29.1300	7 318
Parts Incentive Share Units									
Gubbay, Keith	5		O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(8 853)		0
First Capital Realty Inc.									
Actions ordinaires									
Gazit Canada Inc.	3		O	2010-06-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	697 000	14.3500	79 522 015
Katzman, Chaim	4, 7, 6,		O	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	80 337		

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
	5, 3								
			M	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	80 335		214 230
McArthur, Susan J.	4		O	2010-06-29	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	14.3500	6 200
Débentures 5.70 Series I (senior unsecured) due Nov. 30/2017									
Ronen, Moshe	4	R	O	2010-04-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 100 000.00	1.0251	
			M	2010-04-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 100 000.00	1.0216	$ 100 000.00
Débentures convertibles 6.25 Unsecured subordinated									
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 23 000.00	1.0225	$ 53 000.00
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 17 000.00	1.0250	$ 70 000.00
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 20 000.00	1.0240	$ 90 000.00
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 14 000.00	1.0240	$ 104 000.00
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 4 000.00	1.0250	$ 108 000.00
First National AlarmCap Income Fund									
Options trust units @$1.92									
Branchaud, Robert	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.9200	50 000
Parts de fiducie Class A									
Branchaud, Robert	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.9200	82 066
FIRSTSERVICE CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Ghert, Bernard I.	4								
BI Ghert Family Foundation	PI		O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	22.3340	1 200
Fonds de Placement Immobilier H&R									
Parts									
Kaplan, Robert Phillip	4								
National Bank Financial	PI		O	2003-05-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	16.8800	5 700
Fonds de placement immobilier Homburg Canada									
Parts de fiducie									
Homburg, Richard	4, 7, 6, 5, 3								
Homburg Invest Inc.	PI		O	2010-06-29	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(977 340)	10.0000	14 313 866
Fronteer Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Safra, Jacob	3								
NWG Investments Inc.	PI		O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 500)	7.0388	
			M	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 500)	7.0426	12 890 500
			O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 000)	7.0423	
			M	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 000)	7.0591	12 848 500
			O	2010-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 000)	7.0501	12 699 500
			O	2010-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 500)	7.0961	12 635 000
			O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 000)	6.4934	12 583 000
			O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 000)	6.4360	12 515 000
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 500)	6.3354	12 440 500
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111 000)	6.1039	12 329 500
			O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 500)	6.2560	12 257 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	6.4490	12 231 000
Proventure Ltd.	PI		O	2010-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 280)	6.1345	0
Gabriel Resources Ltd.									
Options									
Flood, Raymond Edward	4		O	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	200 000
Gusenbauer, Alfred	4		O	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	
			M	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	200 000
Hulley, Keith Robert	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.2300	1 400 000
Kirk, Harry Wayne	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000		300 000
Levental, Igor	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.2300	350 000
Peat, David William	4		O	2010-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	
			M	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	
			M'	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.2300	200 000
Prior-Palmer, Simon Erroll	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.2300	400 000
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.2300	
			M	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.2300	350 000
Galleon Energy Inc.									
Actions ordinaires Class A									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3								
Quadrennial Partners, L.P.	PI		O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	5.0400USD	459 242
			O	2010-06-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	5.0200USD	384 242
			O	2010-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	5.0000USD	309 242
			O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	5.0300USD	234 242
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 000)	4.4700USD	139 242
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	4.4400USD	74 242
Gazit America Inc.									
Parts Deferred Share Units									
Segal, Dori	4, 6, 5		O	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			911
George Weston Limitee									
Droits -Deferred Share Units									
Baillie, A. Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	396		14 021
Bryant, Warren	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	124		124
Dart, Robert John	6								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	272		8 016
Eby, Peter	4								
Deferred Share Unit	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	399		16 393
Fraser, Anne Louise	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	126		3 940
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	319		13 201
Lacey, John Stewart	7								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	219		1 659
Marcoux, Isabelle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	263		5 906
Prichard, John Robert Stobo	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	299		12 861
Rahilly, Thomas Francis	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	342		8 303
Geovic Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Buckovic, William Alan	4, 5, 3		O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0577USD	
			M	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5770USD	9 682 020*
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6050USD	9 652 020*
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5950USD	9 642 020*
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.6100USD	9 632 020*
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5937USD	9 617 020*
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5750USD	9 602 020*
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5950USD	9 587 020*
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5850USD	9 572 020*
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5700USD	9 557 020*
Gerdau Ameristeel Corporation									
Actions ordinaires									
Longhi, Mario	4, 5								
Wells Fargo Bank, N.A., Trustee	PI		O	2010-06-25	I	97 - Autre	174 952		1 067 453
Restricted Share Awards									
Longhi, Mario	4, 5		O	2010-06-25	D	97 - Autre	(174 952)		874 760
Global Alumina Corporation									
Actions ordinaires									
Wrobel, Bruce	4, 5, 3	R	O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.1000USD	1 894 400
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1100USD	1 884 400
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1200USD	1 879 400
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1000USD	1 874 400
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1500USD	1 864 400
		R	O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.1000USD	1 849 400
		R	O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.0700USD	1 824 400
		R	O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.0500USD	1 799 400
		R	O	2010-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.0800USD	1 774 400
		R	O	2010-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1000USD	1 769 400
		R	O	2010-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.0800USD	1 749 400
		R	O	2010-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	1.0500USD	1 745 900
		R	O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.0000USD	1 725 900
		R	O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.0200USD	1 720 900
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	1.0500USD	1 716 500
GMP Capital Inc.									
Actions ordinaires									
James Richardson & Sons, Limited	3		O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 800	10.0000	10 404 682
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	10.0500	10 604 682
Goldcorp Inc.									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Burns, George Raymond	5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	47.0900	17 560
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	24.4600	31 000
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	47.2800	21 000
Hazelton, Rohan	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.9500	29 056
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	47.1100	19 056
Louie, Wendy	8		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	8 334	30.9500	11 834
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 334)	46.9600	3 500
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	25.7100	18 500
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	47.0000	3 500
Rustad, Colette	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	25.7100	18 426
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	47.3000	3 426
Options									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	24.4600	235 000
Hazelton, Rohan	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.9500	245 000
Louie, Wendy	8		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	30.9500	155 000
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	25.7100	140 000
Rustad, Colette	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	25.7100	170 000
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
Options									
drouin, marc andre	4		O	2010-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Nicholls, Paul R. J.	8		O	2010-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Ouellette, Sylvain	8		O	2010-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Tilsley, James Edwin	5	R	O	2010-06-17	D	50 - Attribution d'options	800 000		1 100 000
Great Canadian Gaming Corporation									
Actions ordinaires									
Meredith, Peter	4		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.6200	29 999
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	1	2.6200	30 000
Options									
Meredith, Peter	4		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.6200	110 001
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(1)	2.6200	110 000
Great Plains Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Bovingdon, Sean	5		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4500	306 129*
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.4600	266 129*
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires Plan Common Shares									
Gilmour, Ian	5, 8		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	15.5200	668
Snow, Harold Charles	5, 8		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	15.3100	677
Deferred Share Units									
Bibeau, Marc A.	6		O	2010-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 126
Gratton, Robert	4, 6, 5		O	2002-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			95 964
Mazankowski, Donald F.	6		O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 054
Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Inc.)									
Actions ordinaires									
National Bank Financial Ltd.	3								
NBCN Inc. in trust for in excess of 80 separate discretionary client accounts	PI		O	2008-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 177 445
Groupe CVTech inc.									
Actions ordinaires									
Groupe CVTech inc.	1		O	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2200	3 000
			O	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	1.2500	6 400
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.2500	7 900
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.2400	8 300
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	1.2500	14 100
			O	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	1.3000	19 600
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.3000	23 600
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.3200	23 700
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.3300	25 200
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.3500	25 700
			O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	1.3100	29 500
			O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.3200	31 000
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.2500	31 300
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	1.2500	34 800
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.2500	36 800
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.2000	38 800
Reny, Luc	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000	100
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.2000	2 200
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.2000	5 000
Groupe iWeb inc.									
Actions ordinaires									
Mertes, Cyrille	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	42 500	0.2700	61 000
Options									
Mertes, Cyrille	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(42 500)	0.2700	305 000
Groupe Odésia Inc									
Deferred Stock Unit									
Batty, Richard	4		O	2010-06-30	D	46 - Contrepartie de services	$ 8 974.00		$ 18 767.00
Murdoch, Timothy	4		O	2010-06-30	D	46 - Contrepartie de services	$ 8 974.00		$ 50 094.00
Perrault, Michael	4		O	2010-06-30	D	46 - Contrepartie de services	$ 8 974.00		$ 50 094.00
Guyana Goldfields Inc.									
Actions ordinaires									
Sheridan, Patrick John	4	R	O	2010-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.8000	4 791 434
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	6.8100	4 764 334
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8400	4 759 334
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	6.8800	4 756 734
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	6.8800	4 756 434
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.9000	4 746 434

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.9000	4 736 434
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.9100	4 731 434
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.9300	4 726 434
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.9900	4 721 434
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.0000	4 716 434
H2O INNOVATION INC.									
Actions ordinaires									
HOEL, Richard	4		O	2010-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	0.4250	8 371 214
PETERSON, James	5		O	2010-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	235 295	0.4250	2 808 386
Hartco Inc.									
Options									
Proulx, Jean Louis	5		O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		3 334
Harvest Banks & Buildings Income Fund									
Parts de fiducie									
Kovacs, Michael	4, 5								
RESP	PI		O	2010-06-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.1300	1 800
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
Héroux-Devtek inc.	1		O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	5.5500	1 900
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6000	3 000
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4000	3 000
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.5000	3 000
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	5.3500	5 600
			O	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		0
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.6000	2 400
			O	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6500	1 000
			O	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	5.6200	1 200
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	5.6500	4 800
			O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		0
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	5.6000	2 700
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6000	3 000
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.6000	800
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	5.6500	6 000
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Home Capital Group Inc.	1		O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.9000	5 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	42.9000	0
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.2500	100
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	43.2500	0
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	43.2500	4 300
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	43.2500	0
Mitchell, Robert A.	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	43.3300	3 500
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	43.1400	3 400
HOMEQ Corporation									
Actions ordinaires									
Krikler, Gary	5		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.6000	26 236
HudBay Minerals Inc.									
Droits Share Units									
HOLMES, WARREN	4		O	2010-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 127		67 659
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
Actions ordinaires									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	2.1300	19 900
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	2.1300	0
IAMGOLD Corporation									
Actions ordinaires									
Olmsted, Paul Burton	5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	25 000		72 410
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	19.5565	47 410
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	18.3500	3 710 628
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	17.9222	3 680 628
			O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 006)	18.1832	3 646 622
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 940)	18.7502	3 600 682
			O	2010-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 119)	18.8604	3 585 563
			O	2010-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	19.1262	3 535 563
Options									
Olmsted, Paul Burton	5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	6.4000	288 250
IMAX Corporation									
Actions ordinaires									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.5800USD	366 650
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.1700USD	356 650
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.8300USD	346 650
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	5 500	6.6000	128 768
			O	2010-06-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	16.4700	127 768
			O	2010-06-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)	16.4700	125 268
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.3400	124 268
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.5500	123 268
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	120 000	6.6000	509 583
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.5000	504 583
Options									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	6.6000	97 000
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	(120 000)	6.6000	113 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Indexplus Income Fund									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.5500	27 274 879
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.4200	27 276 479
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.3900	27 278 579
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	10.3800	27 284 479
Industries Lassonde Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Lassonde Industries Inc.	1		O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	52.5000	1 000
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	52.0000	2 000
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	52.2500	3 000
			O	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	52.0000	3 300
			O	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	53.5000	3 800
Intact Corporation financière									
Stock Incentives									
Beaulieu, Martin	5		O	2010-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 795)		12 128
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	934		1 681
Brindamour, Charles	5		O	2010-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 588)		102 185
Gagnon, Louis	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 705		10 269
garneau, denis	7		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 318		2 372
Guertin, Denis	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 995		5 391
Iles, Derek Andrew	5	R	O	2010-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 906)		33 753
			O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 389		9 700
Lincoln, David Charles	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 064		1 915
Morissette, Benoit	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	899		1 618
Ott, Jack	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 611		2 900
Pontbriand, Marc	5		O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 224		
			M	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 224		3 224*
			O	2010-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 389)		25 020
			O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 030		7 254
PROVOST, MARC	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 460		4 428
Sham, Lilia M.	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 234		2 221
Weightman, Peter	5		O	2010-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 746		4 942
Inter Pipeline Fund									
Parts de société en commandite Class B									
Driscoll, John Fenbar	4, 5								
Pipeline Management Inc.	PI		O	2010-06-28	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	232	10.4500	256 982
Intermap Technologies Corporation									
Actions ordinaires Class A									
Bullock, Brian Lee	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.7300	338 852
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.7800	363 352
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7800	373 352
Howe, Jerald S	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 890	0.7550USD	60 154
Musfeldt, Brian	1		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 282	0.6633USD	9 000
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.6539USD	20 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Owen, Terry	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 000	0.7000	213 270
ISEE3D Inc.									
Options									
Mitchell, Thomas Norman	4, 5		O	2010-06-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5600	425 000
Iteration Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Peddle, Gary C.	4		O	2010-06-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 322 286)		0
Jaguar Financial Corporation									
Actions ordinaires									
Alboini, Victor Philip Michael	3								
Stature Inc.	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.0800	2 020 685
Northern Financial Corporation	3		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0800	13 544 315
Jaguar Mining Inc.									
Actions ordinaires									
German, Gary Edward	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.0000	163 076
Jura Energy Corporation									
Deferred Share Units									
Akerfeldt, Stephen Carl	4, 5		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	201 097		580 201*
Elliott, Timothy M.	7		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	239 402		1 046 562*
Garner, Graham S.	4, 5		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	191 521		792 833*
Holton, Norman William	7		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	606 485		833 889*
McCue, Nigel Robert	4, 7, 5		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	486 784		1 421 354*
Whitbread, Peter	7		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	367 083		1 174 243*
K-Bro Linen Income Fund									
Parts									
Graham, Ronald James	5		O	2010-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 735	13.8900	13 088
Kingsway Financial Services Inc.									
Actions ordinaires									
Schneider, Spencer Lee	4		O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7300USD	26 000
Stilwell, Joseph David	4								
Stilwell Value Partners IV, L.P.	PI		O	2010-06-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 377	1.7300USD	2 424 476
			O	2010-06-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 500	1.7500USD	2 532 976
Kingsway Linked Return of Capital Trust									
LROC Preferred Units									
Scotia Capital Inc.	1		O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700		2 700
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100		2 800
La Banque Toronto-Dominion									
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9									
Furlong, William Joseph	5								
Capital RG Trustees Limited	PI		O	2010-03-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(296)	45.9100GBP	
			M	2010-03-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(296)	45.9100GBP	
			M'	2010-03-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(296)	45.9100GBP	60
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
C.T.C. Dea	3		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	55.8800	812 400
Collver, Robyn Anne	5, 3								

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 674
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 774
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 974
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 074
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 174
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 274
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	906 474
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	906 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.5000	907 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	907 774
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	908 174
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	897 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.0000	898 174
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	898 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	898 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 874
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 974
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	899 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	56.0000	899 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	900 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	900 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	900 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	900 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	900 974
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	901 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	901 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	901 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	902 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	902 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	902 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	902 874
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	903 074
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	56.0000	903 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.0000	904 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	904 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	904 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	904 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	56.0000	905 174
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	905 474
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 674
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 774

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 974
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 074
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 174
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 274
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	906 474
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	906 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.5000	907 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	907 774
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	908 174
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	897 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.0000	898 174
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	898 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	898 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 874
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	898 974
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	899 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	56.0000	899 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	900 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	900 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	900 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	900 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	900 974
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	901 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	901 674
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	901 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	902 374
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	902 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	902 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	902 874
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	903 074
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	56.0000	903 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	56.0000	904 274
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	904 474
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.0000	904 574
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.0000	904 774
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	56.0000	905 074
			O	2010-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	56.0000	905 474
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 674
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 774
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	905 974
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 074

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 174
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.5000	906 274
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	906 474
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	906 874
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	55.5000	907 574
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.5000	907 774
			O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	55.5000	908 174
Deferred Share Units									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	351	55.5500	1 625
Currie, Peter William	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	348	55.5500	3 340
Domelle, Brian	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	540	55.5500	5 102
Fournier, Daniel	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	55.5500	3 872
Franklin, Robert	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	55.5500	3 448
Gostlin, Keith	4, 6		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	702	55.5500	12 382
Potter, Frank	4, 7		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	55.5500	7 495
Price, Timothy Robert	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	540	55.5500	6 358
Riley, James Albert	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	733	55.5500	12 335
Saunders, Peter Bryce	4		O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	369	55.5500	1 583
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
Actions ordinaires Class B									
Bogart, Robert	5		O	2010-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.2000	5 000
LAB Recherche Inc.									
Options									
Landry, Yvan	4		O	2009-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	
			M	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	50 000
Tanguay, Alain	5		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	
			M	2010-06-30	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	300 000
Labopharm Inc.									
Options									
Roy, Jacques L.	4		O	2010-06-07	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		
			M	2010-06-09	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		105 000
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
Débentures convertibles Series G									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	$ 4 000.00	77.0000	$ 4 000.00
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	($ 4 000.00)		$ 0.00
Le Groupe Forzani Ltee									
Actions ordinaires									
The Forzani Group Ltd.	1		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 100	16.9000	355 003
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.5000	360 003
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.2500	365 003
Options									
McKinnon, Chad Michael	5		O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 833)	9.8900	29 867
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Foster, Robert J	4		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	2.3000	25 000
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1990	1 833 468
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	2.3020	
			M	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	2.3020	1 696 975
		R	O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	2.4230	1 699 775
LE GROUPE NORWALL INC.									
Actions ordinaires									
Jonasson, Edward	4		O	2010-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Jonasson, Edward	4		O	2010-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Les Biotechnologies Osta Inc.									
Actions ordinaires									
Waks, William	5		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bons de souscription									
Waks, William	5		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Waks, William	5		O	2010-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
			O	2010-06-22	D	50 - Attribution d'options	75 000		225 000
Les Compagnies Loblaw Limitee									
Droits - Deferred Share Units									
Bachand, Stephen Eugene	6								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	585		3 148
Beeston, Paul	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	661		15 707
Binning, Paviter Singh	7, 6								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	170		2 699
Dalglish, Camilla H.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	266		16 346
Fell, Anthony S.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	693		20 606
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	656		18 715
Lacey, John Stewart	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	457		8 734
Lockhart, Nancy	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	624		15 580
O'Neill, Thomas Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	346		9 277
Radford, Karen	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	532		6 725
Wetmore, John Donald	4								
Deferred Share Units	PI		O	2010-06-21	I	56 - Attribution de droits de souscription	306		5 704
Les Métaux Focus Inc.									
Actions ordinaires									
Audet, André	4, 5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.0800	1 456 667
Les Mines J.A.G. Ltée									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Duquenne, Andre	4		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	
			M	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1300	70 250
Lexam Explorations Inc.									
Actions ordinaires									
TRAN, HA THI	5		O	2010-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
Actions ordinaires									
Icahn, Carl Celian	3								
High River Limited Partnership	PI		O	2010-06-24	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	12 995	7.0000USD	7 527 054
			O	2010-06-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	11 615	7.0000USD	7 538 669
			O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	145 360	7.0000USD	7 684 029
Icahn Master Fund II LP	PI		O	2010-06-24	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 905	7.0000USD	4 523 232
			O	2010-06-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	6 980	7.0000USD	4 530 212
			O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	87 351	7.0000USD	4 617 563
Icahn Master Fund III LP	PI		O	2010-06-24	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 057	7.0000USD	1 708 132
			O	2010-06-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 636	7.0000USD	1 710 768
			O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	32 987	7.0000USD	1 743 755
Icahn Master Fund LP	PI		O	2010-06-24	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	23 060	7.0000USD	12 921 600
			O	2010-06-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	19 940	7.0000USD	12 941 540
			O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	249 538	7.0000USD	13 191 078
Icahn Partners LP	PI		O	2010-06-24	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	17 958	7.0000USD	10 955 250
			O	2010-06-25	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	16 904	7.0000USD	10 972 154
			O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	211 564	7.0000USD	11 183 718
Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)									
Actions ordinaires									
Mullane Investment Partners, GP, n/a	3		O	2010-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 501 750
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 966 125)	4.8000	1 535 625
Mullane, George W. Mullane, Jr.	3								
Mullane Investment Partners, GP	PI		O	2010-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 501 750
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 966 125)	4.8000	1 535 625
Mullen Group Ltd.	3								
1459722 Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 793 800
			O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 966 125	4.8000	3 759 925

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mullen, Murray Kenneth	6		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.0000	700
		R	O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	5.0000	3 400
		R	O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	5.0000	6 300
1174227 Alberta Ltd.	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	279 900	5.0000	279 900
		R	O	2010-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.7500	329 900
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
Blanchet, Mario	7		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	14.8500	19 400
Di Sante, George M.	7		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600	14.8500	5 200
DUBREUIL, SERGE	4, 7, 5		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	14.8500	40 600
DUGAS, JEAN-CLAUDE	7, 5		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600	14.8500	6 960
HAMEL, STÉPHAN	7		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	14.8500	6 000
LEFEBVRE, PIERRE	7, 5		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	14.8500	6 500
			O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	16.7500	
			M	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.7500	5 900
			O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	16.7600	
			M	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.7600	5 800
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.9500	11 100
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.9500	12 100
PAQUIN, MADELEINE	4, 7, 6, 5		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	14.8500	15 625
STEFANCIC, INGRID	7, 5		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600	14.8500	14 000
Vannelli, Frank	7		O	2010-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	14.8500	600
Actions ordinaires Class A									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.0000	1 900
Lucara Diamond Corp.									
Actions ordinaires									
Lorito Holdings S.à.r.l.	3		O	2010-02-19	D	36 - Conversion ou échange	2 601 218		23 873 377
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3		O	2010-02-19	D	36 - Conversion ou échange	2 601 218		16 095 500
Bonus Share Receipt									
Lorito Holdings S.à.r.l.	3		O	2010-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 601 218)		0
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3		O	2010-02-19	D	36 - Conversion ou échange	(2 601 218)		0
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
Actions ordinaires									
Louis, Peter	5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	43.2500	17 651
Magna International Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Goeschel, Burkhard	7		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	70.5700	16 810
Parts Deferred Share Units									
Eyton, J. Trevor	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	64.4000USD	544
Harris, Michael Deane	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690	64.4000USD	49 657
Judge, Barbara Thomas	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 456	64.4000USD	11 488
Lataif, Louis Edward	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	64.4000USD	5 603
Resnick, Donald	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	64.4000USD	7 296
Vranitzky, Franz	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	64.4000USD	6 965
Worrall, Lawrence	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	349	64.4000USD	6 649

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MALAGA INC.									
Actions ordinaires									
Resource Capital Fund V L.P.	3		O	2010-06-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 666 667		33 333 333
Wong, Martin	4								
172169 Canada Inc	PI		O	2010-06-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1500	508 000*
Bons de souscription									
Resource Capital Fund V L.P.	3		O	2010-06-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 666 667	0.2500	33 333 333
Wong, Martin	4								
172169 Canada Inc	PI		O	2009-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.2500	200 000*
Droits									
Resource Capital Fund V L.P.	3		O	2010-06-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 666 667)		0
Matrikon Inc.									
Actions ordinaires									
Bjorgan, Floyd	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	50 000	4.5000	164 070
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	48 139	4.5000	212 209
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	173	4.5000	212 382
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	179	4.5000	212 561
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(212 561)	4.5000	0
Susan Denise Bjorgan	PI		O	2010-06-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 867)	4.5000	0
Brown, Michael William	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	50 000	4.5000	141 298
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	925	4.5000	142 223
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(142 223)	4.5000	0
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	68 750	4.5000	87 264
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 784	4.5000	90 048
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(90 048)	4.5000	0
Freund, Gordon	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	15 000	4.5000	71 665
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	124	4.5000	71 789
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(71 789)	4.5000	0
Gordon H. Freund Professional Corporation	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 000)	4.5000	0
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	37 500	4.5000	117 075
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 094	4.5000	124 169

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(124 169)	4.5000	0
Andrea D. Gould	PI		O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 500)	4.5000	0
Jaffer Holdings Inc.	3		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 629 089)	4.5000	0
Jespersen, Kent	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	778	4.5000	95 555
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 000	4.5000	115 555
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	574	4.5000	116 129
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(116 129)	4.5000	0
Marilyn Jespersen	PI		O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 100)	4.5000	0
Leonard, Sean Michael	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 500	4.5000	53 304
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	744	4.5000	54 048
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(54 048)	4.5000	0
Moore, Robert	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	778	4.5000	153 378
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 000	4.5000	173 378
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	574	4.5000	173 952
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(173 952)	4.5000	0
Percy, Michael	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	778	4.5000	25 347
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 000	4.5000	45 347
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	574	4.5000	45 921
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 921)	4.5000	0
M.B. Percy Consulting Ltd.	PI		O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 700)	4.5000	0
Rennie, Janice Gaye	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	778	4.5000	66 168
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 000	20000.0000	86 168
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	574	4.5000	86 742
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(86 742)	4.5000	0
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 3		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24 500	4.5000	454 569
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	1 425	4.5000	455 994

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(455 994)	4.5000	0
Crescendo Partners II, L.P., Series N	PI		O	2010-06-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 906 335)	4.5000	0
Crescendo Partners III, L.P.	PI		O	2010-06-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(822 365)	4.5000	0
Somji, Nizar Jaffer	4, 6, 5, 3		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	75 000	75000.0000	351 690
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 132	4.5000	352 822
			O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(352 822)	4.5000	0
Parviz Somji	PI		O	2010-06-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	4.5000	0
Deferred Share Units									
Bjorgan, Floyd	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(48 139)	4.5000	0
Options									
Jespersen, Kent	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	4.5000	0
Moore, Robert	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	4.5000	0
Percy, Michael	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	4.5000	0
Rennie, Janice Gaye	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	4.5000	0
Restricted Share Units									
Bjorgan, Floyd	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	4.5000	0
Brown, Michael William	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	4.5000	0
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(68 750)	4.5000	0
Freund, Gordon	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	4.5000	0
Gould, Jeffrey Paul	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 500)	4.5000	0
Jespersen, Kent	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	4.5000	0
Leonard, Sean Michael	5		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 500)	4.5000	0
Moore, Robert	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	4.5000	0
Percy, Michael	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	4.5000	0
Rennie, Janice Gaye	4		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	4.5000	0
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 3		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 500)	4.5000	0
Somji, Nizar Jaffer	4, 6, 5, 3		O	2010-06-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(75 000)	4.5000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Matrix Asset Management Inc.									
Actions ordinaires									
Matrix Asset Management Inc.	1								
Growth Works Capital Ltd.	PI		O	2010-06-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	128 673	0.8600	185 596
MAYA OR & ARGENT INC.									
Options									
Mokaddem, Noureddine	5	R	O	2010-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
MCAN Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
Pinto, Sylvia	5		O	2010-06-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 401)	12.6000	12 538
TD Waterhouse	PI		O	2004-04-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 401	12.6000	10 401
			O	2010-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(400)	12.5000	10 001
			O	2010-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(276)	12.5000	9 725
TD Waterhouse - TFAS - Roland Pinto	PI		O	2004-04-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	400	12.5000	400
TD Waterhouse -TFSA - Sylvia Pinto	PI		O	2010-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	400	12.5000	
			M	2010-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	276	12.5000	758
Medical Facilities Corporation									
Income Participating Securities									
Medical Facilities Corporation	1		O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.7900	2 600
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.7900	0
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.6900	2 500
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.6900	0
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									
Actions ordinaires									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.3992	2 243 300
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
Gonzalez, Juan Enrique	7		O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53	21.2300USD	18 047
Metro inc.									
Actions à droit de vote subalterne catégorie A									
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	19 700	21.2000	81 261
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 700)	42.9141	61 561
Options									
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2010-06-18	D	51 - Exercice d'options	(19 700)	21.2000	442 900
Midnight Oil Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Simons, Thomas James	4		O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0200	50 000
Midway Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Brussa, John Albert	4		M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 105	1.8500	8 105
			M	2010-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 492	3.3400	11 597
			O	2010-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 742	3.5600	15 339
Gangl, Shannon Margaret	4								

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Midway ERSP	PI		O	2006-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 292	3.5400	11 292
Actions ordinaires New									
Brussa, John Albert	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 105	1.8500	
			O	2010-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 492	3.3400	
Frankiw, Kenneth E.	4, 5								
Midway ERSP	PI		O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 362	3.4700	16 820
Odut, Stanley William	4								
Midway ERSP	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 292	3.5400	11 292
Ratushny, M. Scott	4, 5								
Midway ERSP	PI		O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 362	3.4700	19 598
Shaunessy, Robert Martin	4								
Midway ERSP	PI		O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 741	3.5600	14 891
Smith, Douglas Kevin	5								
Midway ERSP	PI		O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 242	3.4700	16 744
Smith, James Cameron	4								
Midway ERSP	PI		O	2010-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 799	3.5500	11 305
Minefinders Corporation Ltd.									
Actions ordinaires									
King, Herman Leo	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	14 548	5.6400	66 010*
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2010-06-21	D	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	14 584		194 584
Options									
King, Herman Leo	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	5.6400	265 000
Leclerc, Robert Leigh	4		O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	5.6400	265 000
Minéraux rares Quest Ltée									
Actions ordinaires									
Cashin, Peter John	4		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.1600	243 385
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.1200	243 585
MINES ABCOURT INC.									
Bons de souscription									
Hinse, Normand	4		O	2010-06-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(200 000)	0.2100	11 764
Options									
Hinse, Normand	4		O	2010-06-27	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.2100	200 000
Lortie Hinse, Judith	4		O	2010-06-22	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.2100	0
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Grondin, Louise	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	650	23.0200	3 419
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	39.1800	8 419
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	54.4200	18 419
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 650)	64.8000	2 769
Options									
Grondin, Louise	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(650)	23.0200	167 500
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	39.1800	162 500
			O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	54.4200	152 500
Mines d'Or Dynacor Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Devitre, Richard	4		O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.3800	37 827
			O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3650	32 827
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.0200	18 266 118
			O	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.0500	18 267 718
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.4000	18 268 518
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.1000	18 266 818
Mitec Telecom Inc.									
Options Stock Option Plan									
Marleau, Hubert	4		O	2008-09-02	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		920 000
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
Actions ordinaires									
Henry, Alexander David	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.0700	1 146 250
Options									
Henry, Alexander David	4		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.0700	630 000
Motionsphere Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Bassili, Jean-Paul	4, 5		O	2010-01-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1000	100 000
			O	2007-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	0.0500	50 000
Bassili, Joseph	4, 5		O	2005-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-22	D	51 - Exercice d'options	170 000	0.1000	170 000
Options									
Bassili, Jean-Paul	4, 5	R	O	2010-01-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1000	0
Bassili, Joseph	4, 5	R	O	2010-01-22	D	51 - Exercice d'options	(170 000)	0.1000	0
Nevsun Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Gayton, Robert	4		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	1.3500	111 500
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	3.7000	11 500
Options									
Gayton, Robert	4		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	1.3500	810 000
New Flyer Industries Canada ULC									
Income Deposit Securities									
Kirshner, Alexander	5		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 627	10.0000	14 127
New Flyer Industries Inc.									
Income Deposit Securities									
Kirshner, Alexander	5		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 627	10.0000	14 127
New Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Oliphant, Randall	4		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	500 000	1.7500	5 142 400
			O	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 300)	6.6401	5 685 700
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	6.8038	5 485 700
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(436 600)	6.6639	5 049 100
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 600)	6.8859	4 924 500
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	6.6179	4 724 500
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 100)	6.7100	4 642 400
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	6.6150	4 942 400

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(192 400)	6.6537	4 750 000
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	6.7367	4 500 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	6.6662	4 250 000
Billets NGD Series D									
Oliphant, Randall	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Billets NGD.DB									
Oliphant, Randall	4		O	2009-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 3 000 000.00	107.1200	$ 3 000 000.00
Options									
Oliphant, Randall	4		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	1.7500	1 500 000
Newfoundland Capital Corporation Limited									
Actions ordinaires Class B									
STEELE, HARRY RAYMOND	4, 5, 3								
Harold Raymond Steele Family Trust	PI		O	2010-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.0000	446 435*
North West Company Fund									
Parts de fiducie									
Sutherland, Ian	4, 7	R	O	2010-06-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(60 000)	19.9100	250 000
Tachane Foundation Inc.	PI		O	2010-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	19.6500	
			M	2010-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	19.6500	0
			O	2010-06-23	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	60 000	19.9100	60 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
Options									
Jivraj, Kabir	4		O	2010-06-18	D	59 - Exercice au comptant	(400)	15.0500	38 700
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Nicholson, Douglas Collin	7		O	2010-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	7.8400USD	60 163*
			O	2010-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	8.8000USD	60 233*
			O	2010-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	8.2300USD	60 308*
			O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	7.2700USD	60 393*
OceanaGold Corporation									
Actions ordinaires									
Leviste Jr., Jose Paredes	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 405)		383 365
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 595)		376 770
Options									
Klinck, Darren Ervin Charles	5		O	2010-06-18	D	50 - Attribution d'options	16 000		
			M	2010-06-18	D	50 - Attribution d'options	16 000		
			M'	2010-06-18	D	50 - Attribution d'options	16 000		571 553
OilSands Canada Corporation									
Parts									
OilSands Canada	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.4800	1 000
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Opta Minerals Inc.									
Options 2005 Plan									
Beutel, Austin Cecil	4, 6	R	O	2010-05-07	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.7000	52 500
Loeb, Donald	4	R	O	2010-05-07	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.7000	77 500
Orezone Gold Corporation									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Aboubakar, Sidikou	7		O	2009-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 875
Bowes, Gregory B.	7		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.8500	205 812
Options									
Bowes, Gregory B.	7		O	2010-06-24	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.4000	
			M	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	0.4000	300 000
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.8500	150 000
Paramount Energy Trust									
Droits Bonus									
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 431)		0
Options Incentive Rights									
Marjoram, Kevin J.	5		O	2010-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)	3.6100	
			M	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.6100	360 000
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 125)		0
Parts de fiducie									
Marjoram, Kevin J.	5		O	2010-06-29	D	51 - Exercice d'options	75 000	3.6100	101 958
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	5.0600	90 858
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 658)	5.0500	87 200
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	5.0500	12 200
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(469)		0
Parta Solutions Durables Inc.									
Options									
Boyer, Gilbert	4		O	2010-06-29	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0500	333 608
Laflèche, Daniel	4		O	2010-06-29	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	183 608
Pelland, Jean-Francois	5		O	2010-06-29	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.0500	225 823
Teuscher, Adrian A.	4		O	2010-06-29	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.0500	192 216
Pason Systems Inc.									
Participating Forward Costless Collar Equity Monetization									
Hill, James Douglas	4, 5, 3								
J.D.Hill Investments	PI		O	2010-06-25	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		2
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
Parts de fiducie									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.5500	97 600
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.4800	98 500
Perpetual Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	469		469
Bonus Rights									
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	5 431		5 431
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Strong, James Christopher	5		O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	78 125		78 125
PetroBakken Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
PetroBakken Energy Ltd.	1		O	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	23.6287	67 300
			O	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	24.1935	75 500
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	23.0966	83 500
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	22.4307	92 200
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	22.2233	101 100
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	21.9767	110 100
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	22.0579	118 800
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	21.2997	127 900
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	21.3328	137 100
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(101 100)		36 000
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	21.2900	14 843
Droits Incentive									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 722	0.0500	
			M	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 722	0.0500	
			M'	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 722	0.0500	
			M"	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 722	0.0500	58 462
			O	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 721	0.0500	
			M	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 721	0.0500	
			M'	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 721	0.0500	
			M"	2010-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 721	0.0500	67 183
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
Droits Director Deferred Common Shares									
Brown, Ian Stephen	4		O	2005-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 718		3 718
Grasby, Andrew David	5		O	2005-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		1 628
McCrank, Michael Neil	4		O	2008-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 578		3 578
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2003-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		3 789
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2006-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 170		2 170
Smith, Richard Gregg	4		O	2004-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 680	0.0500	8 680
Vredenburg, Harrie	4		O	2006-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 718		3 718
Droits Incentives									
Bloomer, Christopher John Charles	4, 5		O	2002-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 440		3 440
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 720		1 720
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2003-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 440		3 440
Options									
Bloomer, Christopher John Charles	4, 5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	61 000		379 750
Brown, Ian Stephen	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350	40.0700	45 350
Frank, Louis	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		45 350
Grasby, Andrew David	5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	4 013		34 013
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	19 700		185 950
McCrank, Michael Neil	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		45 350
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		45 350
Oaks, Jerald Lindsay	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		35 350
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		399 100
Smith, Richard Gregg	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	21 400	40.0700	21 400
Vredenburg, Harrie	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	5 350		65 350
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	139 420		395 670
Petrolympic Ltd.									
Actions ordinaires									
Ekstein, Brocha	3		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2200	11 641 107
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2150	11 642 107
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2100	11 643 107
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1950	11 652 607
PFB Corporation									
Actions ordinaires									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	6.1000	945 700
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
Actions ordinaires									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2010-06-24	C	97 - Autre	7 214 000		19 173 313
			O	2010-06-28	C	54 - Exercice de bons de souscription	291 000	0.2033	19 464 313
Bons de souscription									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2010-06-28	C	54 - Exercice de bons de souscription	(291 000)	0.2033	1 708 359
Common Shares on loan									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2010-06-24	C	97 - Autre	(7 214 000)		0
Phoenix Technology Income Fund									
trust units									
Buker, Michael Leslie	5		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.4800	25 538*
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 750	8.4500	27 288*
Hooks, John Michael	6		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.3000	72 450*
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 700	8.3302	94 150*
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	8.3000	100 650*
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 200	8.2300	170 850*
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
Débentures convertibles 7.5 , Series # 6									
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Les Immeubles St-Prosper Inc.	PI		O	2010-03-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 325 000.00		

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		M	2010-03-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 325 000.00		$ 325 000.00
			O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
PNI Digital Media Inc.									
Actions ordinaires									
PNI Digital Media Inc.	1		O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	1.6500	10 000
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5000	30 000
Power Corporation du Canada									
Actions à droit de vote subalterne									
Vial, Arnaud	5		O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 980)	27.1500	25 000
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	27.2500	0
			O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	70 000	17.6625	70 000
DOROTHÉE VIAL	PI		O	2010-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 020)	27.1500	0
Options									
Vial, Arnaud	5		O	2010-06-22	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	17.6625	574 634
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
Actions ordinaires									
Pritchard, Bruce	5								
Pension Fund	PI		O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1100	400 000
Pure Industrial Real Estate Trust									
Restricted Units									
Gordon, Jon	4		O	2007-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		6 500
			O	2008-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	564		7 064
			O	2009-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 905		18 969
			O	2009-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 821		20 790
			O	2010-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 718		28 508
QLT Inc.									
Actions ordinaires									
Butchofsky, Robert	5		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.7500USD	165 497
Quebecor inc.									
Unité d'action différée									
Laurin, Pierre	4		O	1991-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 810
Queenston Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	3		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.1000	4 377 800
QuStream Corporation									
Bons de souscription									
Charles, Tillett	5		O	2009-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-16	D	53 - Attribution de bons de souscription	52 083		52 083
Gallo, Paul	4		O	2005-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-16	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		25 000
Sutton, Howard	4		O	2004-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-16	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1000	50 000
Tullo, Angelo	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-16	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000		50 000
Rainmaker Entertainment Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Pike, Bryant Austin	5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5000	2 000
Ram Power, Corp.									
Actions ordinaires									
The Rule Family Trust	3		O	2010-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 715 517
Bons de souscription									
The Rule Family Trust	3		O	2010-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			156 624
Red Back Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Lundin, Lukas Henrik	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	28.2700	17 769
Droits DSU									
Edgar, Brian Douglas	4		O	2010-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		31 000
Reitmans (Canada) Limitée									
Actions sans droit de vote									
Minzberg, Samuel	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.0128	25 000
Reitmans (Canada) Limited	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 133 300	19.0500	1 133 300
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 133 300)		0
Ressources Appalaches inc.									
Actions ordinaires									
Beauchamp, Daniel Albert	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0700	
			M	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0700	10 000 000
Robinson, Jeffrey Gavin	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0700	10 000 000
Shearer, Courtney Adair	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0700	10 000 000
Bons de souscription									
Beauchamp, Daniel Albert	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.1000	
			M	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.1000	10 000 000
Robinson, Jeffrey Gavin	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.1000	10 000 000
Shearer, Courtney Adair	6								
StrikePoint Gold Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	10 000 000	0.1000	10 000 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						prospectus			
Ressources Conway inc.									
Actions ordinaires									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2010-06-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.0500	4 973 180
			O	2010-06-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	300 000	0.1000	5 273 180
Ressources d'Arianne Inc.									
Actions ordinaires									
Belisle, Denis	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	66 666	0.1500	226 866
Hébert, Lucie	5		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 330	0.1500	59 645
Lapointe, Bernard	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	266 674	0.1500	513 259
Vachon, Alain	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 330	0.1500	49 830
Bons de souscription									
Belisle, Denis	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 333		52 733
Hébert, Lucie	5		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 665		29 822
Lapointe, Bernard	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	133 337		185 967
Vachon, Alain	4		O	2010-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 665		16 665
Options									
Belisle, Denis	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	125 000		395 000
Boivin, Luc	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	85 000		305 000
Forrest, Norman	5		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	125 000		400 000
Hébert, Lucie	5		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		220 000
Lapointe, Bernard	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	260 000		555 000
Servant, Serge	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	85 000		269 000
Vachon, Alain	4		O	2010-06-25	D	50 - Attribution d'options	85 000		265 000
Ressources KWG inc.									
Actions ordinaires									
Harrington, Michael S	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1100USD	2 000 000
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.1053USD	1 970 000
Ressources Pershimco inc.									
Actions ordinaires									
Bureau, Roger	4, 5, 3								
143454 Canada Ltée	PI		O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2600	3 059 475
Ressources Plexmar Inc.									
Actions ordinaires									
Bédard, Guy	4, 5		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 000)	0.0800	963 167
Gestion GJB	PI		O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 926 000)	0.0800	274 091
Ressources Robex Inc.									
Actions ordinaires									
Gagne, Andre	5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2010-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1650	2 018 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Teck Limitée									
Class B Subordinate Voting Shares									
Andres, Dale Edwin	5		O	2010-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	42.6400	
			M	2010-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	42.6400	1 000
Deferred Share Units									
Agg, Michael E	5		O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			92 251
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2007-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 905
AUNE, Jon Brian	4		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 757
Bennett, Jalynn H.	4		O	2005-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 371
Chee, Felix	4		O	2010-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 300
Horswill, Douglas Hugh	5		O	2001-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			152 674
Keevil III, Norman	4		O	2003-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 612
Kuriyama, Takashi	4		O	2006-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 635
Lindsay, Donald Richard	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			163 396
Millos, Ronald Allen	7		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 359
Mochihara, Takuro	4		O	2003-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 668
Payne, Boyd	5		O	2008-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 800
Reipas, Ray	5		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			63 600
Rennie, Janice Gaye	4		O	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 335
Rozee, Peter Charles	5		O	2003-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			136 339
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2003-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 887
Thompson, Chris M	4		O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 513
Vance, Ron J	5		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 568
Restricted Share Units									
Agg, Michael E	5		O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 286
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2007-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 300
Bennett, Jalynn H.	4		O	2005-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 300
Clements, Paul Carson	7		O	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 200
Daley, Fred S	5		O	2003-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 710
Fleming, William Alexander	7		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 700
Foley, Real	7		O	2008-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 900
Higgins, Roger	5		O	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			94 538
Keevil III, Norman	4		O	2003-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 423
Keevil, Norman Bell	4, 3		O	1963-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 169
Lindsay, Donald Richard	5		O	2005-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			405 332
Millos, Ronald Allen	7		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 574
Rennie, Janice Gaye	4		O	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 300
Rozee, Peter Charles	5		O	2003-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 708
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2003-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 123
Vance, Ron J	5		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			151 521
Watson, Tim	5		O	2007-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			94 538
Resverlogix Corp.									
Options									
Wagner, Gregory Steven	5		O	2010-06-28	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		89 000
Richards Packaging Income Fund									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts de fiducie									
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2010-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	7.9000	255 900
Rock Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	66 667	0.8400	192 912
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	66 667	0.8400	217 901
Van de Pol, John	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	66 667	0.9900	366 667
Options									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(66 667)	0.8400	223 333
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(66 667)	0.8400	283 333
Slavin, William Howard	4		O	2010-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Van de Pol, John	5		O	2010-06-28	D	51 - Exercice d'options	(66 667)	0.9900	283 333
Rocky Mountain Liquor Inc.									
Actions ordinaires									
Bean, Tracey	5								
Spouse Investment Accounts	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	460 318	0.3150	1 000 000
Byrne, Allison Marie	5, 3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	119 692	0.3150	598 461
1342744 Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	466 800	0.3150	7 169 571
Byrne, Joan	3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	79 795	0.3150	468 975
Byrne Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 010 202	0.3150	22 671 957
Byrne, Peter	5, 3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	79 795	0.3150	468 975
Byrne Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 010 202	1010202.0000	
			M	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	1 010 202	0.3150	22 671 957
Bons de souscription									
Bean, Tracey	5								
Spouse Investment Accounts	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	(460 318)	0.3150	0
Byrne, Allison Marie	5, 3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(119 692)		0
1342744 Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(466 800)		1 208 893
Byrne, Joan	3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(79 795)	0.3150	0
Byrne Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 010 202)	0.3150	3 405 237
Byrne, Peter	5, 3		O	2010-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(79 795)	0.3150	0
Byrne Alberta Ltd.	PI		O	2010-06-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	(1 010 202)	0.3150	3 405 237
Rogers Communications Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting									
Watson, Colin D.	4		O	2010-06-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 500)		243 500
Rogers Sugar Income Fund									
Débentures convertibles 6.0 series (RSI.DB.A)									
Belkin Enterprises Ltd.	3								
Belkorp Industries Inc.	PI		O	2010-06-29	I	38 - Rachat ou annulation	($ 296 000.00)	1.0000	$ 0.00
Options Trust units									
Lafrance, Daniel	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	4.3300	56 000
Parts de fiducie									
Collins, Gary	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	516	4.8400	6 366
DESBIENS, MICHEL	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 243	4.8400	
			M	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 243	4.8400	21 328

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Heskin, Michael Andrew	6		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	665	4.8400	7 164
Jewell, Donald	6		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	864	4.8400	65 724
Lacroix, Manon	5		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.8100	
			M	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.8100	0
Lafrance, Daniel	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	40 000	4.3300	40 000
Maslechko, William S.	4		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	516	4.8400	9 701
RONA inc.									
Actions ordinaires									
RONA inc.	1		O	2003-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	73 300	16.4009	73 300
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(73 300)		219 900
			O	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	73 300	16.3733	146 600
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(73 300)		146 600
			O	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	73 300	16.2553	219 900
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(73 300)		73 300
			O	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	73 300	16.1743	293 200
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(73 300)		0
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	292 000	16.1999	292 000
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	(292 000)		0
Rusoro Mining Ltd.									
Actions ordinaires									
Kaplowitz, Jay	4		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2210USD	1 710 000
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.2330USD	1 705 000
Saputo Inc.									
Actions ordinaires									
Bérard, André	4		O	2010-06-17	D	51 - Exercice d'options	4 000	6.7500	28 250
Monticciolo, Caterina	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	4 000	6.7500	4 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	30.1990	0
Options									
Bérard, André	4		O	2010-06-17	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	6.7500	8 000
Monticciolo, Caterina	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	6.7500	8 000
SECTION ROUGE MEDIA INC									
Options									
Bergeron, Luc	4		O	2010-06-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	250 000
Grenier, Alain	4		O	2010-06-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	250 000
Rancourt, Jean-Pierre	4, 5, 3		O	2010-06-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	750 000
SemBioSys Genetics Inc.									
Options									
Pierce, Frederick	5		O	2010-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rights DSU									
Brown, Ian Stephen	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 333	0.1800	145 459
Giaquinto, Alexander R.	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 396	0.1800	118 145
Olukotun, Adeoye Yaovi	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 396	0.1800	118 145
Smith, Richard Henry	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 250	0.1800	172 734
ShawCor Ltee									
Actions à droit de vote subalterne Class A									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shaw, Heather Ann	4								
SHELS I Issuerco Ltd.	PI		O	2010-06-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(492 500)	28.5000	0
Silver Wheaton Corp.									
Actions ordinaires									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	50 000	12.4500	380 500
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	22.0500	374 600
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	22.0600	374 200
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	22.0700	370 500
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	22.0800	360 300
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	22.0900	352 300
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	22.1000	341 800
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.1100	331 800
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	22.1200	330 500
Bourchier, Frazer William	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	15.8800	10 000
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.0000	0
Smallwood, Randy	5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	21.4900	117 200
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	21.5000	115 100
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	21.5100	110 900
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	21.5300	108 400
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	21.5400	101 800
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	21.6500	96 600
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	21.5600	90 000
Options									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	12.4500	1 040 700
Bourchier, Frazer William	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	15.8800	90 000
SILVERCORP METALS INC.									
Actions ordinaires without par value									
Hall, Greg	4		O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	7.4940	67 990
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.2500	57 990
Societe d'energie Talisman Inc.									
Deferred Share Units									
BERGEVIN, Christiane	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	45		5 973
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 891		8 864
CARTY, DONALD	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	45		5 988
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 323		9 311
Dalton, William Robert Patrick	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	153		20 235
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 855		23 090
DUNNE, Kevin Stephen	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	215		28 489
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 669		31 158
Kvisle, Harold N.	4		O	2010-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 825		1 825
STEWART, Lisa Anne	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	24		3 181
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 744		7 925
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	23		3 001
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 609		7 610
Watson, John David	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	208		27 545

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 637		32 182
Williamson, Charles Ross	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	467		61 875
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 903		73 778
Winograd, Charles	4		O	2010-06-30	D	35 - Dividende en actions	56		7 479
			O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		11 079
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
Raschkowan, Norman	7		O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	37.3400	17 633
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	37.3500	18 533
Deferred Share Units									
Gratton, Robert	4, 6, 5		O	1999-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 168
Mazankowski, Donald F.	6		O	2010-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 920
McFeetors, Raymond Lindsay	4		O	2001-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 420
SONOMA CAPITAL INC.									
Actions ordinaires									
DiGirolamo, Julio	4		O	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lee, Walter Ching Kwan	4		O	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Routhier, Yvan	4		O	2006-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Sarjeant, Paul Thomson	4		O	2010-06-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
South American Gold and Copper Company Limited									
Actions ordinaires									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Minera Chanar Blanco Limitada	PI		O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	16 312 864	0.0450	24 623 044
			O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	8 243 625	0.0400	32 866 669
Thomson, David Robert Stanley	4, 5								
Minera Auromin Ltd.	PI		O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	16 274 024	0.0450	75 703 609
			O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	6 406 950	0.0400	82 110 559
Débentures convertibles									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Minera Chanar Blanco Limitada	PI		O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	($ 734 078.00)	0.0450	$ 329 745.00
			O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	($ 329 745.00)	0.0400	$ 0.00
Thomson, David Robert Stanley	4, 5								
Minera Auromin Ltd.	PI		O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	($ 732 331.00)	0.0450	$ 256 278.00
			O	2010-06-25	I	36 - Conversion ou échange	($ 256 278.00)	0.0400	$ 0.00
Stantec Inc.									
Actions ordinaires									
Becker, Viola Anne	7		O	2010-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.8500	
			M	2010-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.8500	60
Sterling Shoes Income Fund									
Parts de fiducie									
Bruce, James Matthew Ilsley	4		O	2010-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2010-06-24	D	97 - Autre	5 000		25 000
Storm Exploration Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Devlin, John Joseph	5		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	35 000	6.2600	35 000
Options									
Devlin, John Joseph	5		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		100 000
			O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		90 000
			O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		75 000
Stornoway Diamond Corporation									
Actions ordinaires									
Boldt, Zara Elizabeth	5		O	2010-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	13 156	0.5700	50 490
Hopkins, Robin Torrey	5		O	2010-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	17 545	0.5700	117 545
Nowak, Brenda Ruth	5		O	2007-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 263	0.5700	5 263
Style de Vie Amica Inc.									
Actions ordinaires									
Ayres, Arthur John	5		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.3500	1 000
Sun Gro Horticulture Income Fund									
Parts de fiducie									
BÉLANGER, BERNARD	3								
Premier Tech Ltd.	PI		O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9500	5 271 290
			O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.9200	5 286 290
			O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	3.9000	5 288 990
			O	2010-06-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.8900	5 292 090
			O	2010-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.0300	5 295 090
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9900	5 305 090
			O	2010-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0200	5 310 090
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.0100	5 325 090
			O	2010-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0000	5 335 090
			O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	5 355 090
			O	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0100	5 365 090
Oakwest Corporation Limited	3		O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	3.9962	1 856 200
Suncor Energie Inc.									
Actions ordinaires									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2010-06-24	D	52 - Expiration d'options	2 000	13.8200	2 000
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	33.4000	0
Stephens, Andrew	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	14.3800	27 910
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.2500	22 910
Options - PC Options/SARS									
Stephens, Andrew	5		O	2010-06-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.3800	384 240
Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)									
Nickerson, Peter Edward	5		O	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	11 500	31.8500	
			M	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	11 500	31.8500	11 500*
Romasko, Daniel	5		O	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	12 650	31.8500	
			M	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	12 650	31.8500	12 650
Options Key Contributor/Executive Stock Options									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2010-01-01	D	99 - Correction d'information	23 888		76 788

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options SunShare									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2010-01-01	D	99 - Correction d'information	(23 888)		12 000
			O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.8200	10 000
Performance Units									
Nickerson, Peter Edward	5		O	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		
			M	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		12 560*
Superior Plus Corp.									
Droits Business Performance Share Units									
Gleason, John D.	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 664
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 569
Minhas, Inder Zora	5		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			924
Timmons, Paul Stephen	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 072
Tims, David J.	5		O	2009-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 985
Vanderberg, Paul James	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 475
Webb, Stephen Joseph	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 061
Droits Business Restricted Share Units									
Fortin, Jason Tobler	5		O	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 374
Gleason, John D.	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 495
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			61 073
Minhas, Inder Zora	5		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 507
Timmons, Paul Stephen	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 156
Tims, David J.	5		O	2009-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 985
Vanderberg, Paul James	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 423
Webb, Stephen Joseph	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 061
Droits Performance Share Units									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			173 836
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 612
Gleason, John D.	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 834
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 630
McFadden, Eric	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 637
Timmons, Paul Stephen	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 808
Vanderberg, Paul James	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 699
Droits Restricted Share Units									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 092
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 098
Engbloom, Robert John	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Findlay, Randall J.	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Gish, Norman Richard	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Green, Peter	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
McFadden, Eric	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 728
Mirosh, Walentin (Val)	4		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Smith, David Paul	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Valentine, Peter	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 522
Tahoe Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Goldcorp Inc.	3		O	2010-06-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 079 333		47 766 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Taseko Mines Limited									
Actions ordinaires									
Copeland, David James	4	R	O	2010-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 800)	6.0300	1 096 039
Kirk, Harry Wayne	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.1022USD	25 000
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	67 000	1.6490USD	92 000
Options									
Kirk, Harry Wayne	4		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		261 000
			O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(67 000)		194 000
Technologies 20-20 Inc.									
Actions ordinaires									
Grou, Jean-François	5		O	2010-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	3.4400	73 351
Labelle, Christine	5		O	2010-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	3.4413	4 053
Technologies SENSIO inc.									
Options									
LaBerge, Richard	4, 5, 3		O	2010-06-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		370 000
TELUS Corporation									
Actions sans droit de vote									
Gardner, Robert	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	4 000	34.8800	6 272
Natale, Joe	5		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	9 321	22.4100	16 642
			O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	5 727	24.7900	22 369
Options									
Gardner, Robert	5		O	2010-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	34.8800	37 207
Natale, Joe	5		O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(22 000)	22.4100	317 376
			O	2010-06-24	D	51 - Exercice d'options	(15 800)	24.7900	301 576
TeraGo Inc.									
Actions ordinaires									
ALLEN, Charles George	4		O	2010-06-22	D	46 - Contrepartie de services	4 674		4 674
Ballantyne, William Grant	4		O	2010-06-22	D	46 - Contrepartie de services	1 870		21 607
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2010-06-22	D	46 - Contrepartie de services	1 519		34 592
McDonald, James Douglas	4		O	2010-06-22	D	46 - Contrepartie de services	1 753		18 356
The Westaim Corporation									
Deferred Share Units									
Hopkins, Scot Bradley	7		O	2010-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 847	0.6500	153 847
Lavoie, Serge	7		O	2010-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	576 923	0.6500	576 923
LeClerc, Jean-Guy	7		O	2010-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 847	0.6500	
			M	2010-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 847	0.6500	153 847
Tanguay, Louis-Philippe	7		O	2010-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 462	0.6500	38 462
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2010-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	38.7400	455 688 528
Timminco Limitee									
DSUs									
Fox, John Charles	4		O	2008-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			61 460

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Messman, Jack L.	4		O	2003-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			92 983
Schimmelbusch, Heinz	4, 5		O	2003-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			228 437
Spector, Arthur	4, 5		O	2003-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			113 090
Winfield, Michael	4		O	2005-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			118 560
TIR Systems Ltd.									
Options									
McDonnell, David Neil	1		O	2006-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Tonbridge Power Inc.									
Actions ordinaires									
van't Hof, Johan Cornelis	4, 5		O	2010-06-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.7500	136 703
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.9600	111 703
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	1.9900	92 203
Options									
Etchart, John N.	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	26 000	2.0700	133 500
Mecredy-Williams, Robin de Breton	5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	20 000	2.0700	65 000
Myers, Jeffrey M.	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	8 000	2.0700	633 000
Narvet, Caren	5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	33 000	2.0700	163 000
Pollock, Walter	4		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	8 000	2.0700	38 000
vanBeers, Robert	4, 5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	40 000	2.0700	242 500
van't Hof, Johan Cornelis	4, 5		O	2010-06-24	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.0700	222 500
TransForce Inc.									
Deferred Share Units									
Bédard, Alain	5		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	720		6 072
Bérard, André	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 788		26 278
Bouchard, Lucien	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 698		15 901
Guay, Richard	4, 5		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	950		15 933
ROGERS, Ronald D.	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	950		9 131
Stollery, John	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 556		6 871
TransGaming Inc.									
Options									
DeCristofaro, Anthony	4	R	O	2010-03-11	D	51 - Exercice d'options	140 000	0.2000	
			M	2010-03-11	D	51 - Exercice d'options	140 000	0.2000	
			M'	2010-03-11	D	51 - Exercice d'options	(140 000)	0.2000	
			M"	2010-03-11	D	51 - Exercice d'options	(140 000)	0.2000	102 500
Tuscany Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	0.1500	
			M	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	0.1500	
			M'	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	0.1500	25 500
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(25 500)	0.1500	
			M	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(25 500)	0.1500	0
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	0.1500	4 500
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	0.1500	0
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.1300	500
			O	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.1300	0
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	0.1300	17 500
			O	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)	0.1300	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
United Corporations Limited									
Actions ordinaires									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	46.3930	5 908 959
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	46.0650	5 911 259
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.7500	7 895 922
Vermilion Energy Trust									
Parts de fiducie									
Jasinski, Mona Jean	5		O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.0000	11 056
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)									
Actions ordinaires									
Agro, Hugh	4		O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	0.6600	700 000
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.6500	709 500
			O	2010-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.6400	725 000
Village Farms International, Inc.									
Actions ordinaires									
DeGiglio, Michael Anthony	4, 5, 3		O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.2000	58 300
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	1.2000	70 300
Viterra Inc.									
Actions ordinaires									
Gunner, Perry Richard	4		O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 725	7.3740	
Perry Gunner Superfund	PI		M	2010-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 725	7.3740	24 059
Wajax Income Fund									
Droits TDUP Rights									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	371	23.8900	14 383
Bourne, Ian Alexander	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	393	23.8900	6 184
Carty, Douglas	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	317	23.8900	1 548
Dexter, Robert P.	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	680	23.8900	31 316
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	369	23.8900	11 727
Eby, John Clifford	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	23.8900	6 595
Gagne, Paul Ernest	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	758	23.8900	19 316
Hole, James Douglas	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	680	23.8900	11 184
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	471	23.8900	27 404
Taylor, Alelxander S.	4		O	2010-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	502	23.8900	1 796
Western Financial Group Inc.									
Actions ordinaires									
Tannas, Scott	4, 5		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.5700	462 810
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.5900	463 310
Whiterock Real Estate Investment Trust									
Options									
Bucys, Frank	5		O	2010-06-24	D	59 - Exercice au comptant	(28 333)	12.9000	153 199
Guido, Gregory	4		O	2010-06-24	D	59 - Exercice au comptant	(4 166)	12.9000	65 631
Hughes, Emerson	4		O	2010-06-24	D	59 - Exercice au comptant	(4 166)	12.9000	65 631
Simcox, Paul	4, 5		O	2010-06-24	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	12.9000	135 099
Underwood, Jason	4, 5		O	2010-06-24	D	59 - Exercice au comptant	(58 333)	12.9000	352 165
Parts de fiducie									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bucys, Frank	5		O	2010-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	13.3868	30 570
			O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 263	14.0200	32 833
Guido, Gregory	4		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	332	14.0200	1 884
Hughes, Emerson	4		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	332	14.0200	2 136
Kanji, Nizar Esmail	4		O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	14.0200	6 962
Zaar Property Corporation	PI		O	2010-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	13.3868	12 897
Pedde, Oswald	4		O	2010-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	13.3868	36 279
Anita Pedde	PI		O	2010-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	13.3868	2 734
Simcox, Paul	4, 5		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 997	14.0200	74 157
Underwood, Jason	4, 5		O	2010-06-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 660	14.0200	255 774
Xebec Adsorption Inc.									
Actions ordinaires									
Special Situations Fund III QP, L.P.	3		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.7900USD	5 952 162
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.7100USD	5 902 162
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 000)	0.6200USD	5 792 162
XS Cargo Income Fund									
Parts de fiducie									
Gazdewich, Curtis	3		O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.8000	1 130 400
Yamana Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Cintra, Evandro	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 699	10.8500	84 241
Costa, Ludovico Sebastiao	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 672	10.8500	21 812
LeBlanc, Jason	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 036	10.8500	5 290
Main, Charles	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 172	10.8500	139 484
Martins, Ana Lucia	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 354	10.8500	13 466
Marud, Darcy Edward	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 068	10.8500	85 908
McKnight, Greg	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 650	10.8500	79 551
Munhoz, Nelson	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 176	10.8500	7 574
Portugal, Arao	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 026	10.8500	15 157
Silva, Antenor	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 116	10.8500	301 745
Soares, Betty	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 066	10.8500	4 665
Tsakos, Sofia	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 466	10.8500	16 263
Vera, Hernan	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 865	10.8500	9 633
Restricted Shares									
Cintra, Evandro	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 699)	10.8500	91 426
Costa, Ludovico Sebastiao	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 672)	10.8500	241 111
LeBlanc, Jason	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 036)	10.8500	45 120
Main, Charles	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 172)	10.8500	226 425
Martins, Ana Lucia	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 354)	10.8500	57 914
Marud, Darcy Edward	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 068)	10.8500	180 734
McKnight, Greg	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 650)	10.8500	178 060
Munhoz, Nelson	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 176)	10.8500	59 248
Portugal, Arao	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 026)	10.8500	62 366
Silva, Antenor	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 116)	10.8500	162 751
Soares, Betty	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 066)	10.8500	57 535
Tsakos, Sofia	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 466)	10.8500	65 626
Vera, Hernan	5		O	2010-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 865)	10.8500	66 145

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Yieldplus Income Fund									
Parts de fiducie									
Yieldplus Income Fund	1		O	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.5000	36 357 031
			O	2010-06-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.3500	36 357 731

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 $ à 20 000 $ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 $ à 50 000 $ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Bassili, Jean-Paul				
	Motionsphere Capital Inc.	**2010-01-22**	**2010-06-29**	**QC**
Bassili, Joseph				
	Motionsphere Capital Inc.	**2010-01-22**	**2010-06-29**	**QC**
Beutel, Austin Cecil				
	Opta Minerals Inc.	2010-05-07	2010-06-30	ON
Charles, Tillett				
	QuStream Corporation	2010-06-16	2010-06-28	ON
Copeland, Clare Robert				
	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2010-06-29	ON
Copeland, David James				
	Taseko Mines Limited	2010-05-13	2010-06-28	BC
Gallo, Paul				
	QuStream Corporation	2010-06-16	2010-06-28	ON
Iles, Derek Andrew				
	Intact Corporation financière	2010-06-16	2010-06-28	ON
Lansdowne Partners Limited				
	Eacom Timber Corporation	2010-03-29	2010-06-30	BC
Loeb, Donald				
	Opta Minerals Inc.	2010-05-07	2010-06-25	ON
Mokaddem, Noureddine				
	MAYA OR & ARGENT INC.	**2010-06-16**	**2010-06-28**	**QC**
Moore, John Robert				
	AltaCanada Energy Corp.	2010-06-03	2010-06-29	AB
Mullen, Murray Kenneth				
	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2010-03-01	2010-06-29	AB
	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2010-03-03	2010-06-29	AB
	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2010-03-03	2010-06-29	AB
	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2010-03-05	2010-06-29	AB
	Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)	2010-04-21	2010-06-29	AB
Obront, David Mitchell Aaron				
	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2010-06-29	ON
Peterson, Ric				
	Canyon Services Group Inc.	2010-06-14	2010-06-28	AB
Pike, Bryant Austin				
	Rainmaker Entertainment Inc.	2010-06-15	2010-06-28	BC
Satov, Amy Joy				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)	2010-06-14	2010-06-28	ON
Sheridan, Patrick John				
	Guyana Goldfields Inc.	2010-06-11	2010-06-28	ON
Sonshine, Edward				
	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2010-06-30	ON
Sutherland, Ian				
	North West Company Fund	2010-06-02	2010-06-24	MB
Sutton, Howard				
	QuStream Corporation	2010-06-16	2010-06-29	ON
Tellechea Salido, Daniel				
	Exploration Dia Bras inc.	**2010-06-14**	**2010-06-30**	**QC**
Tilsley, James Edwin				
	GOLDEN HOPE MINES LIMITED	2010-06-17	2010-06-29	ON
Tullo, Angelo				
	QuStream Corporation	2010-06-16	2010-06-28	ON
Van de Beuken, John				
	ALAMOS GOLD INC	2010-05-11	2010-06-29	BC
	ALAMOS GOLD INC	2010-05-12	2010-06-29	BC
	ALAMOS GOLD INC	2010-05-13	2010-06-29	BC
	ALAMOS GOLD INC	2010-05-14	2010-06-29	BC
Wortsman, Jeffrey				
	Chesswood Income Fund	2009-06-23	2010-06-30	ON
Wrobel, Bruce				
	Global Alumina Corporation	2010-06-03	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-04	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-04	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-04	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-04	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-04	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-10	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-10	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-11	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-14	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-14	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-15	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-18	2010-06-29	ON
	Global Alumina Corporation	2010-06-18	2010-06-29	ON
Yull, Melbourne F.				
	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	**2010-06-07**	**2010-07-01**	**QC**

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H_2O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO_3 inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.